



CÔTE D'IVOIRE

Janvier 2014

CONSULTATIONS DE 2013 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

Dans le cadre des consultations de 2013 au titre de l'article IV et de la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 2 octobre 2013 avec les autorités de la Côte d'Ivoire sur l'évolution et les politiques économiques du pays. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 21 novembre 2013 afin de soumettre le document à l'examen du Conseil d'administration le 6 décembre 2013.
- Une **annexe d'information** préparée par les services du FMI.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Un **communiqué de presse** qui inclut une déclaration du Président du Conseil d'administration et qui résume les vues des administrateurs formulées à la réunion du 6 décembre 2013 consacrée à l'examen du rapport des services du FMI sur des questions liées aux consultations au titre de l'article IV et à l'accord avec le FMI.
- Une **déclaration de l'Administrateur** pour la Côte d'Ivoire.

Les documents énumérés ci-dessous ont été ou seront publiés séparément.

- Lettre d'intention* adressée par les autorités ivoiriennes au FMI
- Mémoire de politiques économiques et financières* rédigé par les autorités ivoiriennes
- Protocole d'accord technique*

*Également inclus dans le rapport des services du FMI.

La politique régissant la publication des rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201

Adresse électronique : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : \$18.00

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



CÔTE D'IVOIRE

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES CONSULTATIONS DE 2013 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET LA QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

21 novembre 2013

Contexte : la situation sociopolitique s'est nettement améliorée depuis les consultations de 2011 au titre de l'Article IV, encore que d'importants défis subsistent. Stimulée par une forte augmentation de l'investissement public, l'activité économique a rapidement rebondi après la crise postélectorale du début de 2011. Depuis la fin de 2011, la priorité des autorités n'est plus le redressement à court terme de l'économie après la crise, mais l'application de politiques visant à encourager une croissance forte et inclusive. La Côte d'Ivoire a atteint le Point d'Achèvement de l'Initiative PPTTE en 2012.

Discussions au titre de l'Article IV : elles ont surtout porté sur les politiques nécessaires pour atteindre les objectifs (forte croissance et lutte contre la pauvreté) du Plan national de développement (PND) de 2012–15 des autorités. Les principales recommandations sont d'améliorer le climat des affaires et la gouvernance, d'intensifier les efforts nécessaires pour créer un espace budgétaire, de renforcer le secteur financier et de maintenir la stabilité extérieure, tout en préservant la stabilité macroéconomique.

Perspectives et risques : les perspectives à moyen terme sont positives, les projections faisant état d'une croissance robuste au cours des années à venir. Des efforts soutenus de réforme restent nécessaires pour que le taux de croissance demeure élevé à moyen terme et que s'améliore le niveau de vie qui s'est sensiblement dégradé depuis la fin des années 70. Tout ralentissement de ces efforts se traduirait par une croissance plus faible. Les risques extérieurs incluent notamment un renchérissement du financement résultant de la fin de politique monétaire accommodante aux États-Unis.

Restrictions et régime des changes : la Côte d'Ivoire, qui est membre de l'UEMOA, a accepté les obligations de l'Article VIII et applique un régime de change exempt de restrictions aux paiements et transferts au titre des transactions internationales courantes. Le régime de change de l'UEMOA consiste en un ancrage classique à l'euro.

Les résultats du programme sont bons : les critères de performance et objectifs indicatifs prévus pour la fin de juin 2013 ont tous été atteints. Si bien l'exécution des grandes réformes structurelles a progressé considérablement, quelques repères structurels ont accusé des retards ou n'ont pu être réalisés.

Les services du FMI soutiennent la conclusion de la quatrième revue au titre de la FEC et la demande de relèvement du plafond des emprunts extérieurs non concessionnels que les autorités ont présentée afin de créer l'espace nécessaire pour une émission d'euro-obligations d'un montant équivalent à 500 millions de dollars des États-Unis. La conclusion de la présente revue permettra de décaisser un montant équivalent à 48,78 millions de DTS dans le cadre de l'accord FEC.

Approuvé par
A. Aemro Selassie
(AFR) et Peter Allum
(SPR)

Les discussions se sont déroulées du 17 septembre au 2 octobre à Abidjan. La mission se composait de MM. Lazare (chef de mission) et Koulet-Vickot, de M^{me} Macario, (tous du Département Afrique), ainsi que de MM. Dicks-Mireaux (SPR) et Queyranne (FAD). M^{me} Coulibaly, du bureau du représentant résident, a prêté son concours à la mission.

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE	4
INFORMATIONS GÉNÉRALES	5
A. Contexte	5
B. Évolution récente de l'économie, perspectives et risques à moyen terme	7
ENTRETIENS AVEC LES AUTORITÉS : COMMENT ÉTABLIR LES BASES D'UNE CROISSANCE FORTE	13
A. Thème n°1 : Assurer la viabilité budgétaire à long terme des finances publiques	13
B. Thème n°2 : Réduire les facteurs de vulnérabilité du secteur financier et encourager son développement	15
C. Thème n°3 : Maintenir la stabilité extérieure	17
D. Thème n°4 : Renforcer la gouvernance	19
QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME	20
A. 2013	20
B. 2014	21
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	23
ENCADRÉS	
1. Croissance inclusive	10
2. Croissance forte dans les pays africains non producteurs de ressources naturelles	26
GRAPHIQUES	
1. Secteur réel et secteur extérieur, 2009–14	28
2. Évolution dans le secteur budgétaire, 2009–14	29
3. Perspectives à moyen terme, 2011–18	30

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2011–18 _____	31
2. Balance des paiements, 2011–18 _____	32
3a. Opérations financières de l'État, 2011–18 (Milliards de FCFA) _____	33
3b. Opérations financières de l'État, 2011–18 (Pourcentage du PIB) _____	35
4. Situation monétaire, 2011–18 _____	37
5. Besoin de financement extérieur, 2011–15 _____	38
6. Solidité financière du secteur bancaire, 2008–13 _____	39
7. Capacité de remboursement au FMI, 2011–22 _____	40
8. Calendrier proposé pour les décaissements et revues au titre de la FEC, 2011–14 _____	41
9. Objectifs millénaires de développement _____	42

APPENDICES

I. Lettre d'intention _____	43
Pièce jointe I. Supplément au Mémoire de politique économique et financière _____	47
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique _____	72
II. Évaluation de la stabilité extérieure _____	83
III. Profil du secteur financier _____	94

Glossaire

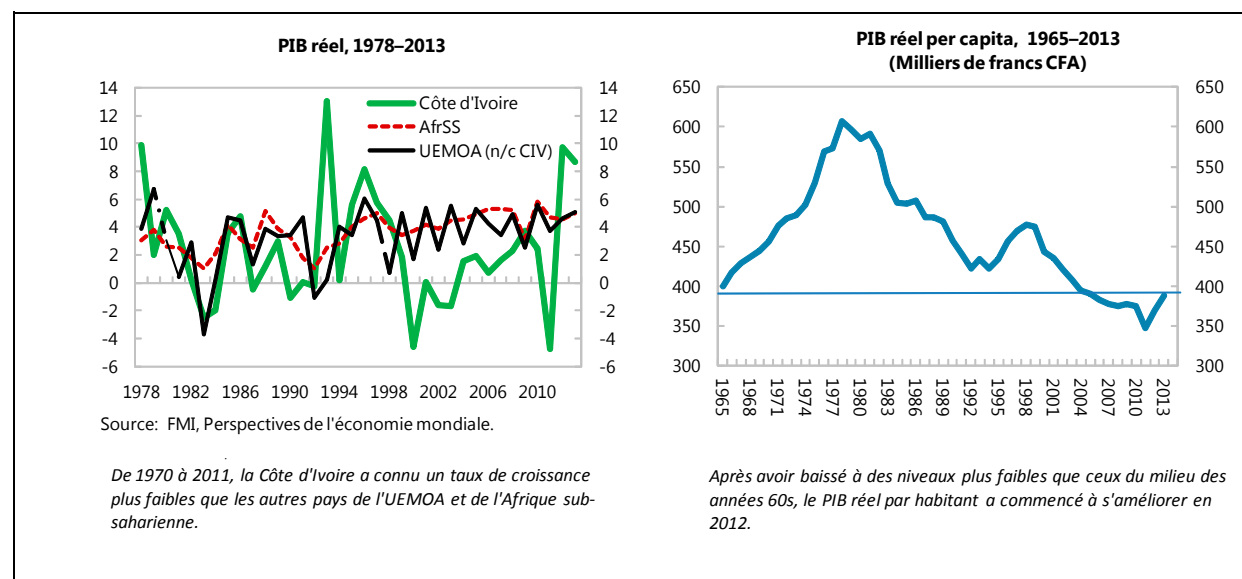
AFD	Agence française de développement
AfSS	Afrique subsaharienne
AGOA	<i>African Growth and Opportunity Act</i> (loi sur la croissance et les opportunités en Afrique)
AVD	Analyse de viabilité de la dette
BAfD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CGRAE	Caisse générale de retraite des agents de l'État
CNPS	Caisse nationale de prévoyance sociale
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FAD	Département des finances publiques
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FEC	Facilité élargie de crédit
FIRST	Initiative pour la réforme et le renforcement du secteur financier
GFP	Gestion des finances publiques
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
ITEI	Initiative pour la transparence des industries extractives
MPEF	Mémorandum de politiques économique et financière
OAT	Obligations assimilables du Trésor (émises par la BCEAO)
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
PAT	Protocole d'accord technique
PEMFAR	Revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PETROCI	Société nationale d'opérations pétrolières de la Côte d'Ivoire
PFR	Pays à faible revenu
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PND	Plan national de développement
PPTE	Pays pauvre très endetté
SFI	Société financière internationale
SIGFAE	Système intégré de gestion des fonctionnaires et agents de l'État
SIR	Société ivoirienne de raffinage
TPCI	Titre public Côte d'Ivoire
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Côte d'Ivoire se redresse après une longue période de stagnation économique et de troubles politiques. Au cours des deux dernières années, les autorités ont réalisé d'importants progrès pour stimuler la croissance à moyen terme, et ainsi améliorer le niveau de vie des populations et faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Parallèlement à une forte augmentation de l'investissement public en vue de renouveler et de développer les infrastructures, elles mettent actuellement en œuvre des réformes visant, notamment, à améliorer le climat des affaires, à renforcer les secteurs financier et de l'énergie et à réduire la pauvreté. Pour soutenir des taux élevés de croissance, il faudra toutefois maintenir sur le moyen terme les efforts de réforme.

A. Contexte

1. Après la forte croissance des années 60, les chocs sur les termes de l'échange de la fin des années 70 ont été en partie à l'origine d'une longue période de stagnation économique, aggravée par une instabilité et des troubles politiques entre 2000 et 2011. Le coût social a été élevé : le revenu réel par habitant n'atteignait en 2011 que 57 % environ du pic observé en 1978, le taux de pauvreté est passé de 37 % en 1995 à près de 50 % ces dernières années et les indicateurs de gouvernance se sont détériorés. En ce qui concerne le développement humain, le rapport du PNUD de 2013 classe la Côte d'Ivoire parmi les pays où il est faible (au 168^e rang sur 186 dans l'indice de développement humain de 2013). Les progrès dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement sont lents et le taux de chômage officiel était estimé à 9½ % à la fin de 2012, ce taux étant nettement plus élevé chez les jeunes et les femmes, ainsi qu'à Abidjan.



2. La situation sociopolitique s'est nettement améliorée depuis la fin de la crise postélectorale de 2010/11, mais d'importants défis restent à relever, notamment concrétiser les attentes d'une

amélioration du niveau de vie. La réunification administrative du pays a été menée à bien, de même qu'un cycle électoral complet et l'insécurité a nettement diminué. Certains progrès ont été accomplis dans l'incorporation des anciens combattants dans les forces de sécurité et la fonction publique, ce qui a amené le Conseil de sécurité des Nations Unies à approuver récemment une réduction progressive de la présence militaire de l'ONUCI. La réconciliation politique et le rétablissement de la cohésion sociale se poursuivent, mais restent difficiles. En outre, la population espère une amélioration nette de son niveau de vie et une augmentation des salaires.

3. Le principal défi à relever par les autorités est de jeter les bases d'une croissance durable, robuste et inclusive. Le PND de 2012–15 présente un programme complet de réformes en vue de parvenir à une croissance supérieure à 10 % et de réduire de moitié le taux de pauvreté. À cet effet, les autorités accélèrent l'investissement public afin de venir à bout des goulets d'étranglement dans les infrastructures et de créer un climat plus propice aux affaires. Pour s'attaquer à la pauvreté, elles ont réformé la filière cacao, augmentant ainsi les revenus d'environ 700.000 planteurs, et accru les dépenses en faveur des pauvres. Des programmes sont également prévus pour accroître la production minière, encourager celle de riz (important aliment de base), mettre en place un mécanisme garantissant un prix minimum pour le coton et les noix de cajou et établir un système d'assurance santé universel.

4. Les résultats macroéconomiques depuis les consultations de 2011 au titre de l'Article IV sont solides. Une fois la crise postélectorale terminée, une aide financière extérieure considérable et une relance budgétaire importante ont aidé à limiter la récession de 2011 à 4,7 %. Le rebond (à 9,8 %) de la croissance en 2012 et les projections de 8,7 %, pour 2013, ont été facilités par un redressement de la confiance des entreprises et des consommateurs et les effets des réformes structurelles, notamment dans le secteur du cacao. De premières indications pour 2013 font ressortir une augmentation du nombre des créations d'entreprises, une amélioration de l'emploi dans le secteur formel, une consommation intérieure d'énergie robuste, une forte activité dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics, du commerce de détail, de l'énergie et de l'agroalimentaire. Le taux moyen d'inflation est revenu du pic de 4,9 % en 2011 à 1,3 % en 2012. Le déficit budgétaire global est passé de 5,7 % du PIB en 2011 à 3,4 % du PIB en 2012. Le solde extérieur courant est devenu déficitaire sous l'effet d'une forte augmentation des importations liées aux investissements et à la vigueur du rebond économique.

5. Recommandations faites à l'occasion des consultations de 2011 au titre de l'Article IV. Lors de la réunion du Conseil de novembre 2011, les administrateurs ont insisté sur l'importance d'élargir l'assiette fiscale, de limiter les dépenses courantes et de renforcer l'administration fiscale et la gestion des dépenses publiques afin de créer l'espace nécessaire pour accroître l'investissement et les dépenses sociales. Ils ont accordé une priorité élevée au développement et à l'amélioration du secteur financier de façon à soutenir la croissance du secteur privé. Ils ont accueilli avec satisfaction le projet de réforme de la filière cacao, noté les efforts notables à déployer pour doter le secteur de l'énergie d'une assise financière solide et souligné l'importance des réformes, notamment de gouvernance, pour améliorer le climat des affaires et renforcer la compétitivité extérieure.

6. Les recommandations des services du FMI ont été inégalement suivies. Les autorités ont restructuré la dette publique¹, pris des mesures pour améliorer l'administration fiscale et nettement réorienté les dépenses publiques vers l'investissement et le secteur social, tout en réduisant le déficit budgétaire. Elles ont aussi appliqué des réformes structurelles majeures pour consolider la situation financière du secteur de l'énergie, réorganiser la filière cacao et améliorer le climat des affaires. Cependant, les mesures décisives pour développer le secteur financier et restructurer les banques publiques ne sont pas encore en place, alors que la gouvernance et la gestion des dépenses publiques restent faibles.

B. Évolution récente de l'économie, perspectives et risques à moyen terme

7. La croissance devrait normalement rester forte en 2013 et en 2014. À court terme, elle devrait continuer d'être robuste selon les projections (8,7 % en 2013 et 8,2 % en 2014), grâce notamment à la vigueur de l'investissement public. Une augmentation de l'investissement du secteur privé est également anticipée pour soutenir la croissance. Malgré la hausse des prix des denrées alimentaires au début de 2013, l'inflation devrait rester en deçà du critère de convergence régionale (3 %). On s'attend à ce que le déficit budgétaire global tombe à 2,7 % du PIB en 2013 et à 2,3 % en 2014, tandis que le déficit budgétaire primaire de base passerait de 0,2 % du PIB en 2013 à 0,1 % en 2014. Le déficit courant devrait passer à environ 1,8 % en 2013 et à 3,1 % en 2014 en raison de la hausse des importations de biens de consommation et d'une plus forte augmentation des biens d'équipement, alors que la balance des paiements, soutenue par un accroissement de l'IDE et des prêts projets, enregistrerait un léger excédent.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : Ventilation de la croissance de la production
(Contribution aux taux annuels de croissance, %)

Période	PIB réel	Stock de capital	Main-d'oeuvre ajustée	Education	Productivité totale des facteurs
1980-90	2.8	0.3	2.9	0.2	-0.6
1990-2000	2.1	0.1	2.2	0.3	-0.5
2000-10	0.7	0.3	1.4	0.2	-1.2
2011-13	3.6	1.1	1.9	0.2	0.4

Sources: estimations des services du FMI basées sur Penn World Table, version 8; étude faite par Barro et Lee sur l'éducation, et enquêtes sur les ménages du pays.

Des investissements importants et des réformes structurelles profondes ont contribué à une meilleure productivité des facteurs pour la première fois en trois décennies.

8. On s'attend à ce que la croissance économique reste forte à moyen terme. Selon les projections des services du FMI, les taux de croissance élevés devraient se poursuivre, de l'ordre de 8 % jusqu'en 2015 avant de revenir progressivement à environ 7 % à moyen terme, l'inflation

¹ La Côte d'Ivoire a atteint le Point d'Achèvement de l'Initiative PPTTE Renforcée en juin 2012.

demeurant par ailleurs modérée. La croissance serait tirée par une hausse largement répartie de l'investissement privé dans les secteurs de l'agriculture, des mines et du logement, mais aussi de l'agroalimentaire et des services, que soutiendraient en outre des investissements publics dans les infrastructures et une amélioration du climat des affaires. Les exportations demeureraient vigoureuses grâce aux mesures prises pour soutenir la production agricole et le secteur agroalimentaire et à une augmentation de la production minière (d'or en particulier). Le déficit budgétaire resterait faible (de l'ordre de 3 % du PIB), tandis que le déficit courant se creuserait quelque peu en raison du volume élevé des importations de biens d'équipement, financées en partie par les IDE et des prêts projets. Ce scénario de référence axé sur une forte croissance est subordonné à la poursuite des réformes à un rythme soutenu afin que l'investissement puisse être élevé et efficace². Il suppose aussi que d'importantes réformes soient lancées pour continuer d'améliorer le climat des affaires et la gouvernance. L'encadré 2, qui analyse les meilleures pratiques suivies par les pays africains non producteurs de ressources naturelles qui enregistrent une forte croissance, fait ressortir l'importance de parvenir à une augmentation durable de l'investissement. En outre, il convient de signaler que, dans cinq sur six des pays à forte croissance mentionnés dans l'encadré 2, la productivité totale des facteurs (PTF) a augmenté très rapidement, ce qui a nettement contribué à la croissance globale ; bien que, après trois décennies de croissance négative de la productivité, les récentes réformes structurelles aient permis à la Côte d'Ivoire de revenir à une croissance positive, ce pays n'a pas encore atteint le rythme observé dans les pays les plus performants, ce qui souligne la nécessité d'engager de nouvelles réformes progressives pour continuer de renforcer le climat des affaires.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Cadre macroéconomique moyen terme, 2011–18

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
		Est.			Proj.			
Croissance du PIB réel	-4.7	9.8	8.7	8.2	8.1	7.8	7.5	7.0
Inflation (moyenne)	4.9	1.3	2.9	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Solde budgétaire global (base ordonnancements, dons inclus)	-5.7	-3.4	-2.7	-2.3	-3.1	-3.1	-3.1	-3.0
Solde budgétaire primaire de base	-2.9	-1.4	-0.2	-0.1	-0.3	0.0	0.2	0.4
Dette publique totale	73.5	48.9	42.6	40.5	38.4	36.8	35.0	33.8
Solde du compte courant (transfers officiels inclus)	12.9	-1.3	-3.4	-3.1	-3.9	-5.1	-5.8	-6.7
Solde global de la balance des paiements	1.0	-0.5	2.1	1.5	1.5	1.3	1.2	1.5

Sources: Autorités ivoiriennes; et estimations des services du FMI.

² La concentration des investissements sur les projets visant à éliminer les goulots d'étranglement dans les infrastructures et une évaluation systématique de la rentabilité des projets sont à cet égard rassurants.

Opinion des services du FMI

9. Le scénario à moyen terme comporte des aléas positifs et négatifs. Le taux de croissance de la Côte d'Ivoire a certes été élevé depuis le début de la crise, mais, pour le maintenir à ce niveau une fois achevée la période de redressement, il faudra redoubler d'efforts dans le domaine des réformes.

- L'aléa négatif le plus important est que l'augmentation sensible des investissements publics ne se traduise pas par une forte croissance, au cas où l'effet d'attraction exercé sur les investisseurs privés ne serait pas suffisant. Bien que les récentes réformes aient renforcé la confiance du secteur privé et le climat des affaires, davantage doit être fait pour stimuler l'investissement privé (tant l'IDE que l'investissement intérieur). Si la croissance était inférieure aux projections, cela réduirait l'espace budgétaire et, en conséquence, les ressources disponibles pour l'investissement public et les dépenses sociales (un scénario de faible croissance est donné à titre d'exemple au tableau 3).

Tableau 3. Indicateurs économiques, 2013–33

	Scénario de base					Scénario de croissance plus faible				
	2013	2014	2015	2018	2019-33	2013	2014	2015	2018	2019-33
Secteur réel										
PIB nominal (billions de dollars E.U.)	28.5	32.1	35.9	48.6	99.4	28.5	31.8	35.0	44.6	89.8
PIB réel (pourcent)	8.7	8.2	8.1	7.0	5.2	8.7	7.5	6.5	5.2	3.9
Finances publiques (administration centrale)										
Recettes totales	21.3	22.0	21.5	22.1	24.1	21.3	21.6	21.3	21.0	20.4
Ratio service de la dette/recettes totales (pourcent)	14.0	15.4	15.4	14.6	15.0	14.0	15.9	16.1	17.4	17.8
Solde budgétaire global (dons inclus)	-2.7	-2.3	-3.1	-3.1	-2.8	-2.7	-2.7	-3.5	-5.3	-6.1
Dette intérieure	14.8	12.7	12.8	12.1	8.6	14.8	13.0	13.4	14.8	11.8
Balance de paiements										
Compte courant, transferts officiels inclus	-1.8	-3.1	-3.9	-6.7	-7.0	-3.4	-4.4	-3.0	-3.1	-3.0
Dette extérieure	45.2	43.6	39.9	32.1	23.1	45.2	44.0	41.5	39.3	44.2
Investissement direct étranger (net)	3.0	3.0	3.0	2.9	2.2	3.0	2.9	2.7	2.1	1.7

Sources: Autorités ivoiriennes; et estimations des services du FMI.

- L'absence de progrès dans la réconciliation politique, en particulier pendant la campagne des élections présidentielles de 2015, pourrait aussi avoir des effets négatifs sur les perspectives de croissance.
- Le vif souhait de la population de voir le niveau de vie et des salaires s'améliorer sensiblement comporte également des risques. Si la promesse de relever les traitements de la fonction publique à compter de 2014 a contribué à la disparition des mouvements de grève constatés en 2012 et pendant le premier semestre de 2013 (dans les secteurs de la santé et de l'éducation en particulier), une reprise de ces grèves est possible.
- Les conséquences des risques extérieurs potentiels, notamment le renchérissement du financement après l'expiration de la politique monétaire accommodante menée par les États-Unis, une détérioration des perspectives économiques des principaux partenaires

commerciaux et donateurs et une dégradation de la sécurité au niveau régional³, semblent comparativement plus limitées. Cependant, la hausse des cours des denrées de base importées, comme le riz, et des chocs climatiques sont des risques qui auraient un impact beaucoup plus lourd.

- Les aléas positifs du scénario de référence pourraient provenir de flux d'IDE supérieurs aux projections et d'un effet d'attraction encore plus puissant de l'investissement privé si les objectifs du PND de créer en Côte d'Ivoire l'un des meilleurs climats des affaires en Afrique et de faire de ce pays un chef de file régional en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption se concrétisaient rapidement.

Opinion des autorités

10. Les autorités ont jugé trop prudentes les projections des services

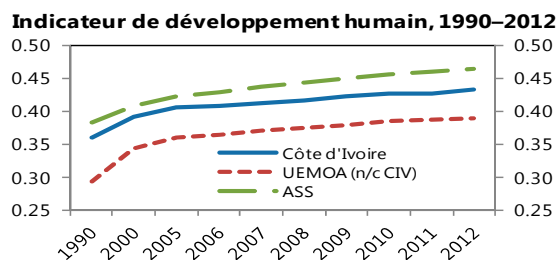
du FMI. Leurs propres projections sont beaucoup plus ambitieuses, avec des taux de croissance réelle, tirés par une augmentation de l'investissement privé, de 9 % en 2013 et de 10 % en 2014–15. Elles ont souligné que les services du FMI avaient déjà dû à plusieurs reprises réviser à la hausse leurs projections de croissance. Elles ont réaffirmé leur engagement d'appliquer les réformes nécessaires pour atteindre les niveaux élevés d'investissement privé prévus dans le PND et indiqué qu'elles étaient prêtes à adopter des mesures pour s'attaquer aux aléas négatifs s'ils venaient à se concrétiser.

MPEF ¶18–25

Encadré 1. Côte d'Ivoire : Croissance inclusive

La pauvreté a augmenté sous l'effet d'un net recul du revenu réel par habitant à compter de la fin des années 70 et des troubles qui ont marqué la période allant du début des années 2000 à la fin de la crise postélectorale de 2010–11. Les indicateurs de pauvreté n'ont pas été mis à jour depuis 2008, car la crise a empêché l'Institut national de la statistique de procéder à une nouvelle étude sur la mesure des niveaux de vie. Les autorités estiment néanmoins, malgré des données insuffisantes, qu'à cause des déplacements de population et de la forte dégradation des services sociaux sur la majeure partie du territoire pendant la crise, un peu plus de la moitié de la population vivait en deçà du seuil de pauvreté en 2011. Selon les estimations du rapport sur le développement humain de 2013, 61,5 % de la population vit dans une pauvreté multidimensionnelle malgré l'amélioration de certains indicateurs du développement humain (voir tableau infra).

Indice du développement humain, 1990–2012



Source: UNDP, *Human Development Report*, 2013.

³ La crise malienne de 2013 n'a pas eu d'effet sensible sur l'économie ivoirienne.

Encadré 1. Côte d'Ivoire : Croissance inclusive (fin)

La réduction de la pauvreté et une croissance plus inclusive sont au cœur de la stratégie du PND des autorités et des progrès ont très vraisemblablement été réalisés

MPEF 18

dans ces domaines, encore que les données ne sont pas disponibles. Les autorités ont déjà adopté des mesures qui permettront d'alléger la pauvreté, comme la réforme de la filière cacao et la fixation d'un prix minimum pour le coton et les noix de cajou. Elles ont en outre fortement augmenté les dépenses en faveur des pauvres, la priorité étant donnée au recrutement et à la rénovation d'un certain nombre d'équipements dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Par ailleurs, elles songent actuellement à créer un système d'assurance santé universel. Si la croissance économique forte et à large assise en 2012 et en 2013 s'est traduite par une amélioration de l'emploi dans le secteur formel et, très vraisemblablement, par un recul de la pauvreté, il est impossible d'évaluer à ce stade le pourcentage de réduction de la pauvreté à cause des lacunes des données.

Une croissance plus inclusive demeure un défi à long terme. La population est relativement jeune et le taux de croissance démographique est de l'ordre de 3 % par an, la population active progressant rapidement. L'agriculture, essentiellement de subsistance, et les emplois à faible productivité continuent d'occuper une place prépondérante sur le marché du travail. Il faudra du temps pour rehausser le niveau de qualification moyen de la population active. Une croissance durable et forte pendant une longue période permettra d'accroître le revenu par habitant, mais l'amélioration des indicateurs du développement humain sera l'un des principaux défis à relever au cours des années à venir. Les priorités des autorités continueront d'être notamment les suivantes : s'attaquer au déficit en infrastructures, renforcer la productivité de l'agriculture, investir dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle et rehausser les niveaux d'éducation et de qualification afin de permettre à ceux dont la situation professionnelle est précaire d'obtenir un emploi mieux rémunéré, de favoriser l'accès au crédit des plus petites et nouvelles entreprises, de faciliter la création de débouchés avec les infrastructures nécessaires (réseaux de transport, par exemple) au niveau tant local que provincial, et de poursuivre les efforts déployés pour améliorer la protection sociale de base afin d'aider les plus vulnérables.

Indicateurs du développement humain

	1995	2000	2011
Taux de pauvreté	37.0	34.0	49.0
Espérance de vie à la naissance	51.0	50.1	54.7
Nombre d'années scolaires attendu	6.1	6.3	6.3
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	53.0	57.0	61.0
Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire (%)	73.0	75.0	83.0
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000 naissances)	152.0	145.0	111.0
Taux de prévalence du VIH dans la population âgée entre 15-49 ans (%)	7.3	6.6	3.0
Proportion de la population utilisant d'une source d'eau potable améliorée (%)	77.0	77.0	80.0

Sources: UNDP, Indicateurs de développement mondial; autorités ivoiriennes.

Côte d'Ivoire : Matrice d'évaluation des risques (MER)

Sources	Probabilité relative	Effets si concrétisés	Recommandations à l'intention des autorités
Choc pétrolier mondial déclenché par des événements géopolitiques	Faible	Moyens Faible impact sur la BdP, les exportations et les importations de pétrole du pays étant proches de l'équilibre. Effet négatif probable sur la situation budgétaire, les autorités étant confrontées à la décision politiquement sensible de relever les prix à la pompe des carburants.	Poursuivre la mise en place du mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants, tout en renforçant les mesures sociales ciblées.
Longue période de faible croissance en Europe	Forte	Faibles La Côte d'Ivoire serait surtout touchée par une diminution de sa capacité à attirer de nouveaux IDE et, dans une moindre mesure, par une réduction potentielle de l'aide des donateurs européens.	Développer les marchés intérieurs régionaux et continuer de renforcer le climat des affaires pour attirer les investisseurs et améliorer la compétitivité.
Ralentissement sensible de la croissance en Chine	Moyenne	Importants Cela pourrait freiner/retarder les projets d'investissement financés par des crédits chinois.	Renforcer le climat des affaires pour attirer d'autres investisseurs.
Instabilité économique et financière prolongée, surtout dans les pays émergents	Forte	Faibles Cela pourrait contrecarrer certains projets d'émission d'euro-obligations et compliquer la gestion de la dette à terme.	Réévaluer soigneusement les avantages et les inconvénients d'une émission d'euro-obligations par rapport à d'autres sources possibles de financement.
Conditions climatiques locales peu favorables	Faible à moyenne	Moyens De telles conditions réduiraient la production agricole, les exportations et les recettes budgétaires et stimuleraient les tensions inflationnistes.	Suivre attentivement les effets de second tour sur l'inflation. Assouplir modérément le déficit budgétaire pour amortir les répercussions sur les pauvres par des dépenses bien ciblées.
Dégradation de la situation sociopolitique et sécuritaire actuelle	Faible	Importants Cela découragerait l'investissement dans certains secteurs, avec un effet direct sur la croissance et l'emploi. En outre, le rythme de certaines réformes structurelles (énergie) ralentirait sans doute.	Assouplir modérément le déficit budgétaire pour amortir l'impact sur l'activité.
Demandes de fortes hausses de salaires dans le secteur public	Forte	Moyens S'il y était donné suite, les revendications des syndicats évinceraient les dépenses pro-pauvres ou d'investissement. Cependant, les autorités conçoivent actuellement une stratégie à moyen terme visant à maîtriser la masse salariale (repère structurel de la fin d'octobre).	Maintenir la masse salariale dans les limites de la loi de finances de 2014. Adopter la stratégie salariale à moyen terme.

DISCUSSIONS AVEC LES AUTORITÉS : ÉTABLIR LES BASES D'UNE CROISSANCE FORTE

Les discussions ont surtout porté sur les politiques-clés nécessaires pour atteindre des taux de croissance élevés correspondant à la vision des autorités énoncée dans le PND : i) assurer la viabilité à long terme des finances publiques, ii) renforcer le secteur financier, iii) accroître la stabilité extérieure et améliorer le climat des affaires et iv) rehausser la gouvernance.

A. Thème n° 1 : Assurer la viabilité à long terme des finances publiques

11. Renforcer la discipline budgétaire à moyen terme tout en préservant l'espace nécessaire pour les dépenses en faveur des pauvres et en infrastructures. Les autorités appliquent depuis 2011 une politique budgétaire prudente qui a permis de réduire nettement le déficit budgétaire et d'accroître considérablement l'investissement public. Cette politique rencontre toutefois de plus en plus de difficultés. Sur le front des recettes, les incitations prévues dans le code des investissements de 2012 et d'autres codes sectoriels ont réduit l'assiette fiscale. Sur celui des dépenses, outre les demandes d'augmentations salariales des fonctionnaires, la situation financière nettement meilleure, mais qui reste fragile, du secteur de l'électricité exige toujours le versement d'importantes subventions et comporte des risques⁴. En outre, la nécessité de régler des arriérés intérieurs de longue durée, le risque du refinancement sur le marché régional⁵ et les passifs éventuels du secteur public compliquent encore la gestion des finances publiques et de la dette. La création prévue d'un système d'assurance santé universel présente par ailleurs des risques budgétaires. Les autorités ont pris des mesures pour s'attaquer à ces tensions, notamment en préparant des stratégies à moyen terme pour contenir la masse salariale et la dette.

Opinion des services du FMI

12. Une stratégie globale s'impose pour que la gestion des finances publiques reste prudente à moyen et long terme. Les services du FMI se sont félicités de la réduction du déficit, mais ont souligné que davantage d'efforts sont nécessaires pour s'attaquer aux pressions croissantes sur les finances publiques. Leurs recommandations ont, en particulier, été les suivantes :

⁴ En 2012–13, les autorités ont pris des mesures pour renforcer la situation financière de ce secteur : elles ont relevé le tarif industriel de 10 %, le tarif social (qui couvrait 80 % des ménages) est mieux ciblé, le prix de transfert du gaz naturel produit dans le pays a été abaissé et la rémunération de la société privée de distribution renégociée. En outre, cette société a pris des mesures pour réduire la fraude et les pertes techniques et a augmenté le taux de recouvrement des recettes dans l'ancienne région nord du pays.

⁵ Ce risque tient à la part déjà importante des titres souverains dans les bilans des banques et aux échéances à court terme du marché régional.

- **Poursuivre la réforme de la TVA**, afin d'en élargir l'assiette et d'en mobiliser pleinement le potentiel⁶.
- **Renforcer la politique fiscale en général et s'abstenir d'accorder des régimes spéciaux à des secteurs spécifiques** ; améliorer l'administration des recettes en consolidant la direction grandes entreprises, en mettant en place un service pilote des moyennes entreprises et en durcissant les contrôles et les audits fiscaux et douaniers.
- **En ce qui concerne la masse salariale, s'assurer que la stratégie puisse atteindre son objectif qui est d'assurer une trajectoire financière soutenable**, en réduisant à moyen et à long terme sa part dans les recettes fiscales (conformément au critère de convergence de l'UEMOA). Les services du FMI ont toutefois souligné qu'il serait plus indiqué que la stratégie comporte des mesures vigoureuses en début de période et que les nouveaux recrutements soient concentrés dans les secteurs de l'éducation et de la santé sur le long terme.
- **Faire preuve de prudence en ce qui concerne la création d'un système d'assurance santé universel, en comparant judicieusement les avantages en termes de croissance inclusive d'une réforme de cette nature avec un coût budgétaire potentiellement élevé.**
- **Renforcer la planification et la gestion de la trésorerie**, en particulier gérer adéquatement la situation tendue de trésorerie qui résultera de la vague de remboursements à effectuer au titre de la dette intérieure pendant les deux derniers mois des exercices 2013 et 2014 (et 2016).
- **Poursuivre la réforme du secteur de l'électricité en réaménageant les tarifs actuellement régressifs de façon à les rendre progressifs et en prévoyant des ajustements périodiques automatiques afin de préserver leurs prix relatifs et d'octroyer des incitations adéquates.**

Opinion des autorités

13. Les autorités ont dans l'ensemble accepté les recommandations des services du FMI.

Elles ont en général été prudentes sur la question de la TVA, faisant ressortir les éventuelles répercussions sociales des réformes. Cependant, elles ont indiqué que la hausse de 0,3 % du PIB de diverses taxes (dont les droits d'accises, la taxe sur les télécommunications, etc.) prévue dans le projet de loi de finances de 2014 renforcerait la mobilisation des recettes et qu'elles envisagent de nouvelles réformes de la TVA en temps voulu.

MPEF 17, 117

- **Elles ont estimé que l'objectif de la stratégie récemment formulée pour inscrire la masse salariale sur une trajectoire viable à moyen ou à long terme pourrait être atteint**, même si sont honorés les engagements pris dans ce domaine après un gel de plus

⁶ La mission FAD de septembre 2013 sur la politique fiscale a estimé le déficit de la TVA à 7,9 % du PIB, sur la base d'une analyse quantitative de la consommation des ménages en 2012.

de 20 ans des salaires dans le secteur public. Par ailleurs, elles ont reconnu, comme les services du FMI, qu'il convient de maîtriser le coût budgétaire d'un système d'assurance santé universel et les ont assurés qu'une étude en bonne et due forme de ce coût était en cours.

- **Elles ont admis que, comme l'ont souligné les services du FMI, leur situation de trésorerie serait tendue vers la fin des exercices 2013 et 2014, tout en estimant qu'elle resterait gérable.** Elles ont indiqué qu'elles gèreraient activement la trésorerie et le rythme des dépenses afin d'assurer le remboursement à bonne date de la dette intérieure arrivant à échéance qui ne pourrait pas être réémise. MPEF ¶15
- **Les autorités sont également réservées ce qui concerne une réforme rapide du secteur de l'électricité afin de le rendre financièrement viable.** Tout en reconnaissant, comme les services du FMI, qu'il est nécessaire de plafonner le coût budgétaire des subventions et qu'une réforme à moyen terme s'impose, elles ont souligné que les réformes déjà adoptées en 2012–13, ainsi que la décision de rapprocher les prix à l'exportation du coût marginal en 2014 avaient rétabli la situation financière à court terme du secteur et limité le coût budgétaire. MPEF Box 2

B. Thème n° 2 : Réduire les facteurs de vulnérabilité du secteur financier et encourager son développement

14. Renforcer la solidité du secteur bancaire et le faire davantage contribuer aux objectifs de croissance du PND.

- **Renforcer la solidité du secteur bancaire.** Si le secteur bancaire ivoirien est dans l'ensemble solide⁷, les banques publiques (ainsi que quelques petites banques nationales) ne respectent pas la plupart des règles prudentielles et sont largement sous-capitalisées.
- **Développer l'intermédiation financière.** Le système bancaire ivoirien est peu développé : le ratio du crédit au secteur privé sur le PIB est de l'ordre de 18 % et l'accès aux services financiers limité (11 % de la population, microfinance comprise). Les prêts sont essentiellement à court terme et concentrés sur les grandes sociétés, l'octroi de crédits aux petites et moyennes entreprises étant limité. Malgré les progrès accomplis dans l'approfondissement du secteur financier, le secteur bancaire accuse un retard par rapport aux pays comparables et plusieurs autres de l'UEMOA en termes de développement et d'accès⁸. L'intermédiation financière est fragilisée par les lacunes du cadastre, les difficultés de recouvrement des créances par voie judiciaire et l'absence d'un registre des emprunteurs ouvert à un grand nombre d'utilisateurs.
- **Pour s'attaquer à ces questions, un programme de réformes progressives qui a bénéficié d'une assistance technique du FMI, s'attache essentiellement à court terme à**

⁷ Voir la note d'information en appendice.

⁸ Voir le rapport n°13/92 des services du FMI sur l'UEMOA.

éliminer les principales restrictions au crédit au secteur privé et à aider les banques à gérer leur liquidité. Les autorités ont amorcé une réforme de la législation du cadastre et créé des tribunaux de commerce, dont le premier est déjà ouvert à Abidjan. Elles ont activement soutenu les réformes lancées au niveau régional par la BCEAO, y compris la mise en place d'un bureau du crédit d'ici à la fin de 2013 et l'adoption d'une réglementation autorisant les spécialistes en valeurs du Trésor à exercer leur activité. Cette dernière réforme faciliterait la création d'un marché secondaire pour les titres d'État et la gestion de la liquidité des banques. À l'heure actuelle, les autorités formulent une stratégie complète pour développer le système financier avec le concours de la Banque mondiale et effectuent les travaux préparatoires sur la restructuration des banques publiques sur la base d'audits financiers et stratégiques.

Opinion des services du FMI

15. Pour renforcer la solidité du secteur financier, il faudra restructurer les banques publiques. Bien que ces banques ne présentent pas un risque systémique pour le système financier, les services du FMI ont exhorté les autorités à agir rapidement, en commençant par les établissements pour lesquels il existe une stratégie manifeste de remise à flot, sur la base des recommandations des récents audits et de la mission d'assistance technique de septembre 2013 du département des marchés des capitaux (MCM). Ils ont souligné l'importance de réduire au minimum les passifs éventuels qui pourraient affecter le budget tout en intégrant le coût total de la remise à flot dans la loi de finances⁹.

16. La mise en œuvre effective des récentes réformes et de la stratégie de développement du secteur financier devrait stimuler l'intermédiation financière. Les services du FMI ont salué les réformes adoptées récemment en Côte d'Ivoire et au niveau régional, ainsi que les travaux préparatoires en cours sur la stratégie de développement du secteur financier. La mission a invité instamment les autorités à donner l'exemple dans l'application effective de la récente décision de la BCEAO d'autoriser la création de spécialistes en valeurs du Trésor et dans la mise en place prévue d'un bureau du crédit. Elle les a encouragées à instaurer un environnement permettant de mettre davantage de financements à la disposition des petites et moyennes entreprises, tout en notant que l'existence de banques publiques n'était pas une pré-condition.

⁹ Les politiques du secteur financier, dont le contrôle bancaire, relèvent pour l'essentiel du niveau régional, mais les remises à flot sont principalement décidées au niveau national.

Opinion des autorités

17. Les autorités ont partagé l'opinion des services du FMI, et souligné qu'elles ont l'intention d'adopter avant la fin de 2013 un plan d'actions pour résoudre le cas des banques publiques en difficulté et que le projet de loi de finances 2014 intègre le coût de leur remise à flot.

18. Les autorités ont insisté sur le rôle fondamental que peut jouer le secteur financier pour promouvoir une forte croissance et indiqué que la stratégie globale du secteur financier en cours de préparation visera à élargir l'accès au crédit à moyen et long termes. À cet effet, elles envisagent toujours de confier à certaines banques publiques l'octroi de crédits à des secteurs spécifiques. Pour réduire les entraves qui freinent le développement de l'intermédiation financière, elles prévoient d'ouvrir progressivement des tribunaux de commerce en dehors d'Abidjan et se conformeront à la réglementation de la banque centrale sur les spécialistes en valeurs du Trésor et les bureaux du crédit.

C. Thème n° 3 : Maintenir la stabilité extérieure

19. Préserver la stabilité extérieure par une politique d'endettement prudente et s'attaquer aux questions de compétitivité hors prix.

- **Les risques qui pèsent sur la stabilité extérieure sont modérés.** Selon des travaux fondés sur le modèle CGER sur les taux de change, il semble que le taux de change effectif réel est en ligne, dans l'ensemble, avec les fondamentaux économiques et avec l'évaluation régionale du taux de change effectif réel par l'UEMOA¹⁰. D'après les projections, le déficit courant se creusera à cause de la stratégie de croissance tirée par l'investissement, dont une large part est financée par des flux d'IDE et des prêts projets. Le profil de la dette extérieure s'est nettement amélioré après le point d'achèvement PPTTE en 2012¹¹, rendant ainsi possibles de nouveaux emprunts. Cependant, l'économie et la stabilité extérieure demeurent vulnérables aux chocs macroéconomiques, en particulier une croissance économique et des exportations plus faibles.
- **À l'heure actuelle, les autorités finalisent la stratégie de la dette à moyen terme (SDMT) qui vise à diversifier la base d'investisseurs et à allonger les échéances, et réfléchissent à une émission d'euro-obligations d'un montant équivalent à 500 millions de dollars en 2014¹².** La dette publique détenue par les banques nationales et régionales atteint déjà un chiffre élevé (à cause en partie de la restructuration forcée

¹⁰ Voir la note d'information en appendice et le rapport n°13/92 des services du FMI sur l'UEMOA.

¹¹ La dette extérieure est passée de 54,9 % du PIB en 2011 à 30,5 % en 2012.

¹² Cette émission n'accroîtrait pas les dépenses budgétaires. Les autorités réduiraient d'un montant analogue les emprunts sur le marché régional en 2014 et pourraient utiliser les possibilités d'emprunts ainsi libérées pour émettre des titres publics afin de financer un remboursement plus rapide en liquide des arriérés intérieurs (au lieu d'émettre des reconnaissances de dette).

d'arriérés au titre de la dette intérieure durant la crise postélectorale de 2010–11) et son échéance moyenne est relativement courte¹³. Une diversification de la base d'investisseurs, afin d'y inclure les marchés internationaux, et un allongement des échéances permettraient d'améliorer la gestion de la dette à moyen terme. Bien qu'elles aient amorcé le processus en vue de recevoir une notation du risque souverain, les autorités ne considèrent pas cette notation comme une condition préalable à l'émission d'euro-obligations.

- **La stabilité extérieure ne pourra continuer de se renforcer que si les indicateurs de compétitivité hors prix s'améliorent sensiblement.** Plusieurs indicateurs mesurant le climat des affaires (dont l'indicateur Doing Business de la Banque mondiale, l'indice de la compétitivité mondiale et le Global Enabling Trade Index) classent la Côte d'Ivoire à un niveau assez médiocre. Les difficultés d'accès au financement, la corruption, des infrastructures inadaptées et les incertitudes juridiques figurent parmi les principaux facteurs qui expliquent ce classement.
- **Pour renforcer la compétitivité, les autorités ont appliqué plusieurs mesures visant à améliorer le climat des affaires.** Un nouveau code des investissements a été adopté en juin 2012 et la version définitive des codes minier et de l'électricité est actuellement mise au point. D'importants progrès sont réalisés dans l'élimination des entraves aux affaires grâce à des actions comme la création du Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire, qui offre un guichet unique des investissements, des mesures visant à réduire les coûts et les délais nécessaires pour créer une entreprise et l'ouverture d'un tribunal de commerce à Abidjan. Un autre guichet unique dont la fonction serait de simplifier les procédures d'importation est actuellement envisagé.

Opinion des services du FMI

20. Une stratégie d'endettement à moyen terme axée sur la viabilité de la dette et des projets d'investissement de haute qualité seront cruciaux pour maintenir la stabilité extérieure. Les services du FMI ont salué la préparation de cette stratégie qui permettra de mieux orienter les décisions en matière de financement et d'assurer une politique d'emprunt prudente. La mission a noté que le remplacement du financement régional par une émission d'euro-obligations ne modifierait pas le risque de surendettement du pays et contribuerait à l'élargissement de la base d'investisseurs et à l'allongement des échéances. Elle a également souligné que cette émission ne devrait avoir lieu que si les taux offerts sont modérés. Les services du FMI ont recommandé à la Côte d'Ivoire d'attendre de recevoir une notation du risque souverain puisqu'une telle notation garantit de meilleurs taux et un accès plus large aux marchés des capitaux, notamment en ce qui concerne les investisseurs institutionnels.

¹³ L'échéance de la majeure partie de la dette souveraine émise sur le marché régional est relativement courte : elle est de deux à trois ans maximum pour la plupart des titres, encore qu'elle soit de cinq ans pour certaines obligations.

21. Il sera nécessaire de continuer d'améliorer de façon significative le climat des affaires pour renforcer la compétitivité et encourager un investissement privé dynamique. Les services du FMI ont noté que les classements de compétitivité n'ont toujours pas pris pleinement en compte les récentes améliorations du climat des affaires, certains d'entre eux reposant encore sur les données de 2010–11. Cependant, d'importants goulots d'étranglement demeureraient même après avoir intégré tous les effets des récentes réformes et beaucoup doit encore être fait pour améliorer le climat des affaires, l'efficacité de l'État de droit, la gouvernance et la lutte contre la corruption.

Opinion des autorités

22. Selon les autorités, l'émission d'euro-obligations envisagée améliorerait la gestion de la dette à moyen terme et réglerait partiellement leurs difficultés à mobiliser un financement à plus long terme. Elles ont noté que la décision définitive sur cette émission dépendra des rendements prévisibles sur les marchés, compte tenu en particulier de l'inversion probable de la politique monétaire non conventionnelle des États-Unis¹⁴.

MPEF ¶41

23. Les autorités ont souligné que, grâce à leurs efforts de réforme, la Côte d'Ivoire était mieux classée dans le rapport Doing Business de 2014¹⁵. Elles ont reconnu qu'il était nécessaire de poursuivre les progrès dans ce domaine et réaffirmé leur engagement d'approfondir des réformes conformément à l'objectif du PND, afin de créer en Côte d'Ivoire un des meilleurs climats des affaires en Afrique.

MPEF Box 1

D. Thème n° 4 : Renforcer la gouvernance

24. Les autorités ont adopté une législation visant à renforcer la gouvernance, mais des actions décisives sont nécessaires dans ce domaine. Malgré de récentes améliorations¹⁶, le classement de la Côte d'Ivoire dans divers indices de gouvernance (dont les indicateurs mondiaux de la gouvernance de la Banque mondiale et l'*Economic Freedom Index* de l'Heritage Foundation) reste médiocre. Les autorités ont rappelé leur intention d'améliorer la gouvernance et fait valoir que deux ordonnances avaient été adoptées en septembre 2013 : l'une pour renforcer le cadre juridique afin de prévenir et de combattre la

MPEF ¶47, ¶48

¹⁴ Étant donné les incertitudes qui pèsent sur l'émission d'euro-obligations, le cadre macroéconomique du programme repose sur l'hypothèse d'un financement sur le marché régional (comme en 2013) ; si cette émission a lieu, les plafonds de la dette non concessionnelle et du financement intérieur net seraient révisés respectivement à la hausse et à la baisse (de 500 millions de dollars) de sorte que l'orientation de la politique monétaire resterait la même et que le produit de l'émission serait utilisé pour la gestion actif-passif.

¹⁵ Selon la SFI, la Côte d'Ivoire figure parmi les économies qui se sont le plus améliorées en 2012/13 dans les domaines suivis par Doing Business. Ce pays a été classé au 167^e rang dans le rapport de 2014, alors qu'il était au 173^e rang dans le rapport de 2013.

¹⁶ Selon l'indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IIGA) de 2013 publié récemment, la gouvernance s'est améliorée en Côte d'Ivoire, encore que les résultats de ce pays demeurent en deçà des moyennes continentales et régionales.

corruption et l'autre créant la Haute autorité pour la bonne gouvernance. En outre, le pays répond aux normes de l'ITIE depuis mai 2013. Néanmoins, la part des marchés publics accordés sur une base non concurrentielle a atteint environ 80 % au premier semestre 2013.

Opinion des services du FMI

25. Les services du FMI ont accueilli avec satisfaction les améliorations de la gouvernance et recommandé aux autorités de prendre de nouvelles mesures dans ce domaine. La récente législation conçue pour lutter contre la corruption et accorder une protection spéciale à ceux qui la dénoncent est le signe d'un important progrès. Toutefois, ses retombées positives potentielles sur les investisseurs du secteur privé ne se concrétiseront que si elle est résolument appliquée. Les services du FMI ont en outre souligné la nécessité de réduire sensiblement la part des marchés publics accordés sur une base non concurrentielle et insisté pour que le code des marchés publics soit appliqué effectivement dans son esprit et dans sa lettre.

Opinion des autorités

26. Les autorités ont indiqué leur intention d'accorder la majeure partie des marchés du secteur public sur une base concurrentielle. Elles ont souligné que le Conseil des ministres avait adopté une mesure visant à réduire la part des marchés non concurrentiels et à renforcer la transparence. Elles ont toutefois indiqué qu'elles étaient parfois obligées d'octroyer des marchés sur une base non concurrentielle, parce qu'il était important d'agir rapidement sur de grands projets spécifiques. Dans d'autres cas où la possibilité de disposer d'un financement concessionnel de grande ampleur pour les projets était limitée, elles avaient donné leur accord à des prêts liés à des sociétés choisies à l'avance.

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

A. 2013

27. Les résultats budgétaires à fin juin 2013 ont été bons. Tous les critères de performance et les objectifs indicatifs prévus à fin juin ont été atteints. Les recettes ont légèrement dépassé l'objectif du programme malgré un manque à gagner au titre de la TVA et des taxes à l'importation imputable essentiellement au coût plus élevé que prévu des exonérations accordées par le nouveau code des investissements adopté en 2012. Les dépenses ont été inférieures à l'objectif du programme, avec l'investissement financé sur ressources extérieures au-dessus de son objectif et celui financé sur ressources intérieures exécuté à un rythme plus lent.

MPEF ¶¶7, 10, T1

28. La situation budgétaire devrait s'améliorer plus que prévu en 2013. Selon les projections, le déficit primaire de base passera de 0,3 % à 0,2 % du PIB, alors que le déficit global reviendrait de 3,2 % à 2,7 % du PIB. Ces résultats tiennent essentiellement à une révision à la baisse de l'investissement public. On s'attend à ce que la situation de trésorerie à la fin de décembre soit

tendue, mais gérable, à cause du montant élevé des paiements d'amortissement de la dette intérieure arrivant à échéance par suite de la restructuration à la fin de 2011 de l'encours des bons du Trésor en bons à deux ans et en obligations à trois ou cinq ans.

29. Les réformes structurelles ont progressé à un rythme satisfaisant jusqu'à présent, mais des actions décisives sont nécessaires pour les compléter dans certains domaines. À la fin d'octobre, 10 des 14 repères structurels avaient été respectés (tableau 2 du MPEF). En particulier, la gestion des finances publiques a été améliorée avec l'adoption par le Conseil des ministres des lois organiques relatives à la transparence budgétaire et aux lois de finances transposant les directives de l'UEMOA ; le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT 2014–16) a en outre été joint à la documentation budgétaire de 2014. Le Conseil des ministres a aussi adopté un nouveau code de l'électricité, qui doit être transmis à l'Assemblée nationale. Cependant, si des progrès considérables ont été accomplis dans i) l'élaboration d'une stratégie à moyen terme pour maîtriser la masse salariale, ii) la préparation d'une stratégie d'endettement à moyen terme, iii) la mise au point de la version définitive du nouveau code minier et iv) la rédaction d'un plan d'actions pour restructurer les banques publiques (les audits financiers et stratégiques ont été achevés) et un autre pour régulariser des arriérés intérieurs (les arriérés ont été audités)¹⁷, ces réformes n'ont pu être finalisées aux dates prévues dans le programme.

30. Les autorités sont déterminées à redoubler d'efforts pour achever les réformes prévues. Il s'agit en particulier de l'adoption de la stratégie à moyen terme sur la masse salariale, de la réorganisation de la cellule de gestion de la dette selon des lignes fonctionnelles (front, middle et back offices), de la régularisation des arriérés intérieurs envers les fournisseurs conformément au plan d'actions qui devrait être adopté en novembre 2013, de la restructuration des banques publiques et de l'adoption d'une stratégie de développement du secteur financier.

MPEF ¶17

B. 2014

31. Le projet de loi de finances de 2014 repose sur des projections de recettes et un scénario macroéconomique prudents. Dans l'ensemble, les recettes fiscales devraient, selon les projections, rester stables en pourcentage

MPEF ¶26–31

¹⁷ La seconde vague d'audits des arriérés intérieurs envers les fournisseurs a été achevée en octobre 2013. Le montant des arriérés dus à plusieurs milliers de créanciers (152,9 milliards de FCFA, soit 1,1 % du PIB) a été validé ; le montant des arriérés dus aux fournisseurs inscrit initialement dans les livres du Trésor (avant les deux vagues d'audits) se chiffrait à 356 milliards de FCFA (en d'autres termes, les audits ont rejeté 57,1 % de ces arriérés). Le 22 novembre 2013, le Conseil des ministres a approuvé une communication détaillant les mesures à venir : d'ici à la fin de 2013, le gouvernement versera à tous les créanciers un montant en liquide qui devrait permet de régler les petites créances ; les arriérés subsistants seront, au choix des créanciers, payés comme suit : i) option 1 : en liquide au début de 2014 (avec une réduction de 50 % du montant dû), ii) option 2 : sur trois ans (réduction de 30 %) ou iii) option 3 : sur cinq ans (réduction de 20 %). À la fin de septembre 2013, la réduction des arriérés intérieurs et de la dette flottante envisagée dans le programme de 2013 (50 milliards de FCFA) se déroulait comme prévu.

du PIB par rapport à 2013. Les bons résultats des impôts directs et indirects compenseraient la réduction projetée des recettes du cacao par suite d'une baisse anticipée de la production. Les autorités ont prévu dans ce projet de loi des mesures spécifiques pour renforcer le recouvrement des recettes. Ces mesures portent notamment sur la suppression de deux exonérations de TVA, le relèvement du taux d'imposition du secteur des télécommunications, l'alignement du taux de l'impôt sur les plus-values sur la norme de l'UEMOA et la majoration des droits d'accises sur les boissons et le tabac. Les dons de la France dans le cadre des contrats de désendettement et de développement (C2D), ainsi que d'autres partenaires du développement, devraient normalement passer de 1,7 % du PIB en 2013 à 2,4 % en 2014. Au total, les recettes et les dons projetés se chiffreront à 22 % du PIB en 2014 contre 21,3 % en 2013.

32. Les autorités sont déterminées à contenir les dépenses courantes de façon à ce que les dépenses en capital puissent continuer de progresser en 2014. Malgré la hausse de la masse salariale (+0,2 % du PIB), les dépenses courantes devraient normalement diminuer de 0,1 % du PIB, sous l'effet d'une réduction des dépenses au titre des subventions attribuables à la décision des autorités de facturer certaines exportations d'électricité au coût marginal de production. La masse salariale devrait augmenter pour honorer les promesses faites par les précédents régimes ; en outre, les hausses de salaire liées aux avancements qui avaient été gelées pendant de nombreuses années, seront désormais débloquées, avec effet rétroactif étalé sur le moyen terme. Les dépenses en capital continueront d'augmenter (+0,5 % du PIB) et seront surtout axées, conformément au PND, sur des projets d'infrastructures dans les secteurs de l'énergie et des routes.

33. Dans l'ensemble, l'ajustement des finances publiques devrait se poursuivre en 2014. Le déficit primaire de base s'établirait à 0,1 % du PIB, contre 0,2 % en 2013, et le déficit global passerait de 2,7 % du PIB en 2013 à 2,3 % en 2014. Ce déficit serait financé par une mobilisation nette de capitaux sur le marché régional (2,3 % du PIB en 2014 contre 2,4 % en 2013) et un financement extérieur net (0,4 % du PIB en 2014 contre 0,7 % en 2013). L'orientation quelque peu restrictive de la politique budgétaire en 2014 s'explique par i) les hypothèses prudentes prises pour le volume des nouveaux financements nets supplémentaires disponibles sur le marché régional et ii) la décision prudente des autorités d'établir la loi de finances sur une base solide en ne tenant compte que des prêts extérieurs déjà engagés. Si des ressources additionnelles devenaient disponibles, une loi de finances rectificative serait envisagée.

34. En ce qui concerne les nouvelles réformes structurelles, les autorités ont l'intention de prendre d'autres mesures pour améliorer la gestion des finances publiques. Un plan consolidé d'engagement et de passation des marchés est en cours de préparation afin de faciliter la gestion de trésorerie. Il est prévu de dresser un inventaire de divers comptes de l'État ou d'entités publiques ouverts dans les banques commerciales et à la BCEAO en vue d'établir un compte unique du Trésor. En outre, les autorités évalueront le processus de la dépense et adopteront les mesures correctives nécessaires pour renforcer les contrôles, éliminer les procédures exceptionnelles de dépense et limiter le recours aux avances en liquide.

35. Les autorités demandent de relever d'un montant équivalent à 500 millions de dollars le plafond fixé pour les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels en 2014 afin de rendre possible la nouvelle émission d'euro-obligations¹⁸. Cette émission permettrait de

MPEF 141

restructurer les obligations de l'État au titre de sa dette, notamment en allongeant les échéances et en augmentant la présence de la Côte d'Ivoire sur les marchés internationaux. Les services du FMI appuient cette demande tout en soulignant que la décision devrait être prise en tenant compte des conséquences de l'émission sur le coût total du service de la dette et de la nécessité d'éviter une trop forte concentration d'échéances extérieures sur une période relativement brève au milieu des années 2020. Le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire resterait à un niveau modéré (voir l'AVD).

36. Les critères de performance du programme ne seront pas modifiés et les services du FMI appuient la série de critères de performance quantitatifs proposée pour la fin de juin 2014. Les définitions des variables suivies sont données dans le Protocole d'accord technique (PAT). Des repères structurels sont proposés (voir le tableau 2 du MPEF). Les nouveaux repères structurels couvrant la période allant jusqu'en novembre 2014 portent essentiellement sur la gestion des finances publiques.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

37. La Côte d'Ivoire a réalisé des progrès considérables au cours de ces deux dernières années. Dans le cadre du programme du gouvernement, ce pays enregistre actuellement une forte reprise économique. L'exécution d'un certain nombre de réformes structurelles et l'augmentation sensible de l'investissement public, conjuguées à une politique budgétaire prudente, ont permis d'éliminer les goulots d'étranglement dans les infrastructures et d'améliorer le climat des affaires, tout en stimulant la demande. Ces politiques ont favorisé une croissance élevée et soutenue, alors que l'inflation demeurerait faible.

38. Les politiques mises en œuvre par le gouvernement devraient se traduire par une croissance inclusive et des améliorations tangibles du niveau de vie. Une forte croissance, associée à un volume élevé de dépenses en faveur des pauvres, et des réformes structurelles entraînant une hausse des revenus d'une certaine catégorie de planteurs (dans le secteur du cacao, par exemple) devraient permettre d'accroître l'emploi et les revenus, de relever le niveau de vie et d'améliorer l'accès d'une vaste partie de la population aux services publics.

39. À condition que le rythme des réformes soit soutenu, les perspectives à moyen terme sont positives avec une croissance toujours robuste et un environnement macroéconomique

¹⁸ En ce qui concerne les critères de performance fixés pour la fin de juin 2014 dans le cadre de la présente revue, le plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels est relevé de 100 millions de dollars (pour atteindre 900 millions de dollars, contre 800 millions à la fin de décembre 2013). Ce plafond, ainsi que celui du financement intérieur net, sera de nouveaux ajusté lors de l'émission d'euro-obligations (voir la note 5 du tableau 1 du MPEF).

stable. De premières indications pour 2013, selon lesquelles la confiance du secteur privé se renforce et l'investissement privé augmente, sont de bon augure pour la capacité des autorités à parvenir à une croissance durable à moyen terme tout en maintenant l'inflation à un niveau bas. Néanmoins, de nouvelles séries de réformes seront nécessaires pour que soient atteints leurs ambitieux objectifs de forte croissance et de réduction de la pauvreté. En même temps, ces perspectives à moyen terme sont sujettes à un risque sérieux : si les taux de croissance élevée envisagés ne se concrétisaient pas, il serait important que les autorités prennent des mesures correctives pour préserver la stabilité budgétaire et macroéconomique et renforcer les déterminants d'une croissance durable.

40. L'amélioration de la viabilité budgétaire à moyen terme et l'élargissement de l'espace budgétaire indispensable pour financer des dépenses d'infrastructures et sociales nécessiteront de nouvelles réformes. Les autorités devraient renforcer la mobilisation des recettes grâce à une réforme supplémentaire de la politique et de l'administration fiscales et réduire les nombreuses exonérations. Les services du FMI saluent leur engagement d'améliorer sensiblement la gestion et la planification de la trésorerie afin de mieux gérer la vague de paiements à effectuer au titre de la dette intérieure vers la fin de l'exercice. Il est en outre nécessaire de donner une base financière solide au secteur de l'électricité et de contenir les subventions budgétaires qui lui sont versées.

41. Le développement du secteur financier contribuera à une croissance forte et inclusive, en offrant davantage d'options de financement aux petites et moyennes entreprises et un accès élargi aux services financiers à une proportion plus grande de la population. Les services du FMI se félicitent de l'intention des autorités d'adopter une stratégie de réforme du secteur financier et les incitent à commencer à la mettre en œuvre dès que possible. Ils jugent encourageants les progrès accomplis dans la préparation des solutions possibles pour restructurer les banques publiques et l'adoption prévue d'ici à la fin de novembre 2013 d'un plan d'actions dont ils recommandent d'appliquer rapidement les premières mesures.

42. Pour préserver la stabilité extérieure, il faudra continuer de suivre une politique d'endettement prudente (axée essentiellement sur des conditions concessionnelles). Une telle politique est en particulier nécessaire pour éviter toute aggravation du risque modéré de surendettement. À cet égard, les services du FMI saluent la stratégie d'endettement à moyen terme que les autorités prévoient d'adopter d'ici à la fin de novembre, ainsi que le renforcement des capacités de gestion de la dette. Ils approuvent l'intention du gouvernement de procéder à une émission euro-obligataire pour améliorer la gestion actif-passif, tout en soulignant que cette décision devrait tenir compte des conséquences qu'elle aurait sur le coût total du service de la dette et de la nécessité d'éviter une concentration excessive des échéances. Ils les invitent en outre à solliciter en premier lieu une notation souveraine, afin d'obtenir les meilleures conditions d'émission possibles.

43. Pour créer un environnement propice à un investissement privé robuste, il est nécessaire de prendre de nouvelles mesures pour améliorer le climat des affaires et la gouvernance. Les autorités ont nettement renforcé le climat des affaires, comme le montre le

meilleur classement de la Côte d'Ivoire dans le rapport Doing Business de 2014, ainsi que le cadre juridique permettant de lutter contre la corruption et de la réduire. Il sera essentiel de renforcer encore la gouvernance et le climat des affaires, avec comme objectif notamment de faire respecter l'État de droit, pour attirer des flux importants d'IDE et d'investissement privé intérieur. Les services du FMI incitent les autorités à accorder nettement moins de marchés publics sur une base non concurrentielle et à veiller à l'application effective du code des marchés publics dans son esprit et dans sa lettre.

44. Les résultats du programme sont bons. Les critères de performance et les objectifs indicatifs prévus pour la fin de juin ont tous été atteints et les progrès enregistrés dans le domaine des réformes structurelles sont solides, bien que certains retards aient été accusés ou que quelques repères structurels n'aient pu être réalisés.

45. Les services du FMI recommandent la conclusion de la quatrième revue et le décaissement d'un montant équivalant à 48,78 millions de DTS dans le cadre de l'accord FEC. Ils appuient la demande des autorités de relever le plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels et approuvent les critères de performance envisagés pour la fin de juin 2014. Il est proposé de tenir les prochaines consultations au titre de l'article IV conformément à la décision sur les cycles de consultations au titre de cet article pour les pays sous programme (Décision n° 14747-(10/96), telle que modifiée).

Encadré 2. Côte d'Ivoire : Croissance forte dans les pays africains non producteurs de ressources naturelles¹

La Côte d'Ivoire devra mettre en œuvre une vaste stratégie de réforme pour atteindre les ambitieux objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté qu'elle s'est fixés à moyen terme. Dans cette optique, quelles leçons peut-elle tirer de l'expérience d'autres pays africains qui ont affiché durablement ces dernières années des taux de croissance élevés?

Le rapport sur les *Perspectives économiques régionales* analyse l'expérience des six pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne (Burkina Faso, Éthiopie, Mozambique, Ouganda, Rwanda et Tanzanie) qui ont enregistré durablement les plus forts taux de croissance entre 1995 et 2010, alors qu'à l'époque ils ne produisaient pas de ressources naturelles. Bien que ces pays aient suivi des parcours différents, leur expérience montre qu'un changement de politique économique, conjugué à des réformes structurelles approfondies et des flux soutenus de financements extérieurs, peut créer la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour financer des investissements productifs et générer de la croissance.

Le rapport met en lumière les principaux facteurs qui ont contribué à la création de ce cercle vertueux et à son résultat : une croissance durablement forte.

Stabilité macroéconomique. Il ressort de l'étude de tous les pays de l'échantillon que l'amélioration des politiques macroéconomiques, le lancement de réformes structurelles et une stabilité globale accrue sont indispensables à la croissance économique. Une marge de manœuvre budgétaire plus confortable — reflétant une hiérarchisation des dépenses par ordre de priorité et l'effet cumulé d'un allègement de la dette, des flux d'aide et d'une meilleure mobilisation des recettes intérieures — peut se traduire par une hausse des dépenses sociales et d'équipement favorisant la croissance à court et à moyen terme. Une inflation réduite et un environnement économique plus prévisible atténuent les risques et abaissent les coûts de transaction, ce qui encourage l'activité du secteur privé. L'amélioration des politiques macroéconomiques contribue également à attirer les financements étrangers, sous forme d'aide extérieure ou de ressources privées (IDE, par exemple).

Utilisation efficace de l'aide extérieure. Le niveau et la prévisibilité accrue de l'aide étrangère ont permis d'axer davantage la planification sur le moyen terme et de mieux la faire coïncider avec les stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

Solidité des institutions chargées d'élaborer la politique économique. Identifier la marge de manœuvre budgétaire dégagée et la convertir en croissance durable nécessite de s'appuyer sur des politiques macroéconomiques efficaces et des institutions solides, en particulier en termes de capacité de gestion des finances publiques.

Niveaux d'investissement élevés. Le maintien de l'investissement à un niveau élevé est essentiel pour accroître le stock de capital et rehausser la productivité globale. Les investissements dans les infrastructures sont particulièrement importants, car ils favorisent l'essor du secteur privé en abaissant les coûts globaux pour les entreprises. L'absence d'infrastructures de transport appropriées peut empêcher de larges pans de la population d'accéder aux marchés, en particulier dans les zones rurales, où se concentre la pauvreté.

Approfondissement des marchés financiers. L'approfondissement des marchés financiers soutient la croissance en stimulant l'épargne intérieure qui finance l'investissement. Le développement de l'accès de tous aux services financiers a eu tendance à prendre du retard et pourrait, notamment par la mise en œuvre de technologies nouvelles, devenir une priorité afin que la croissance soit mieux partagée.

¹ Extrait de l'édition d'octobre 2013 du rapport du Département Afrique sur les *Perspectives économiques régionales*, «Les moteurs de la croissance dans les pays d'Afrique subsaharienne pauvres en ressources naturelles», FMI, Washington.

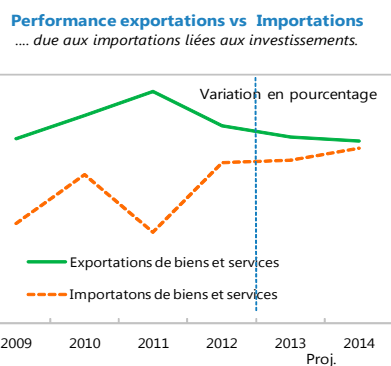
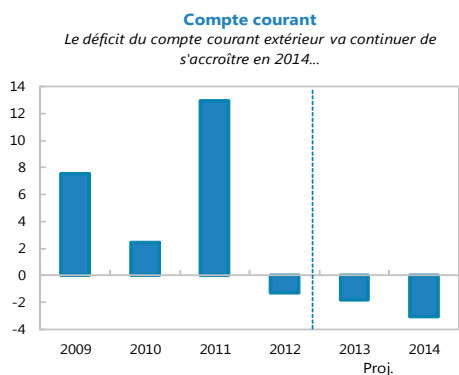
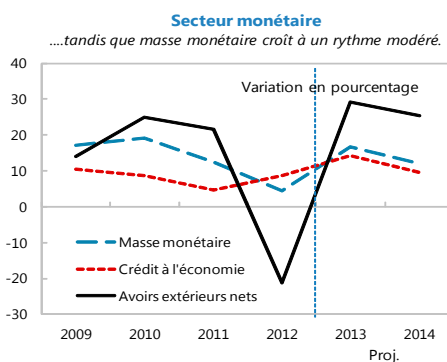
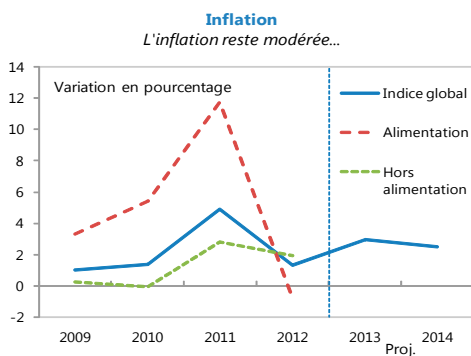
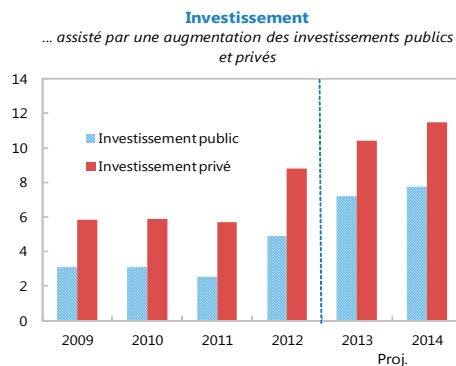
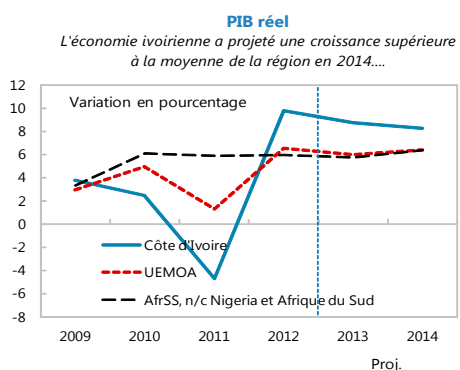
Encadré 2. Côte d'Ivoire : Croissance forte dans les pays africains non producteurs de ressources naturelles (fin)

Tableau 1. Côte d'Ivoire : Ventilation de la croissance de la production
(Contribution aux taux de croissance annuels, %)

Pays	Période	PIB Réel	Stock de capital	Main-d'oeuvre ajustée	Education	Total facteur de productivité
Burkina Faso	1980-90	2.3	2.6	1.0	0.6	-1.8
	1990-2000	4.6	1.7	1.3	0.6	1.0
	2000-10	5.5	1.9	2.3	0.4	0.4
Ethiopia	1980-90	2.2	1.7	0.8	0.7	-1.1
	1990-2000	2.9	0.7	1.0	0.4	0.9
	2000-10	8.1	2.4	2.1	0.3	3.4
Mozambique	1980-90	-0.1	0.7	0.6	-0.1	-1.4
	1990-2000	5.4	2.3	3.9	0.0	-0.8
	2000-10	7.9	2.4	1.9	0.4	3.2
Rwanda	1980-90	1.8	2.8	0.9	0.2	-2.1
	1990-2000	1.7	0.5	-2.2	0.3	3.1
	2000-10	7.7	2.4	2.3	0.2	2.8
Tanzanie	1980-90	3.5	-0.2	1.8	0.1	1.6
	1990-2000	3.3	1.2	1.4	0.1	0.6
	2000-10	6.8	2.5	1.6	0.2	2.6
Ouganda	1980-90	3.1	0.8	1.5	0.3	0.5
	1990-2000	7.2	2.1	1.2	0.2	3.7
	2000-10	6.4	3.1	1.7	0.2	1.4
<i>Pour mémoire:</i>						
Côte d'Ivoire	1980-90	2.8	0.3	2.9	0.2	-0.6
	1990-2000	2.1	0.1	2.2	0.3	-0.5
	2000-10	0.7	0.3	1.4	0.2	-1.2
	2011-13	3.6	1.1	1.9	0.2	0.4

Sources: estimations des services du FMI basées sur Penn World Table, version 8; étude faite par Barro et Lee sur l'éducation, et enquêtes sur les ménages du pays.

Graphique 1. Côte d'Ivoire : Secteur réel et secteur extérieur, 2009–14 (Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)



Sources: autorités ivoiriennes; estimations et projections des services du FMI.

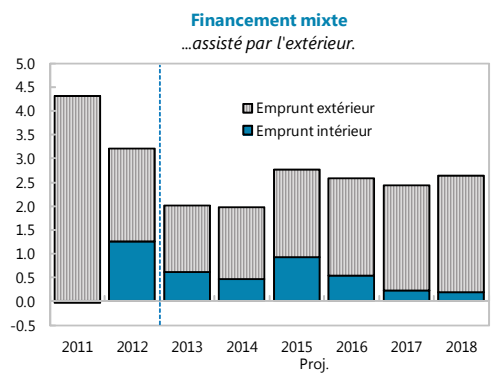
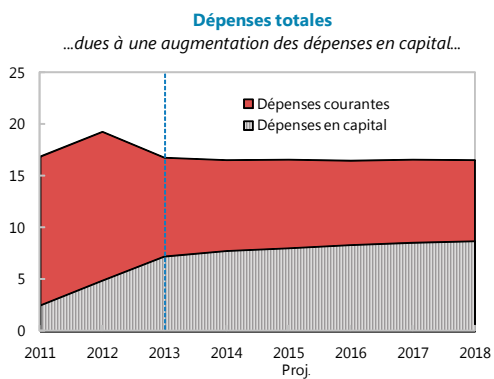
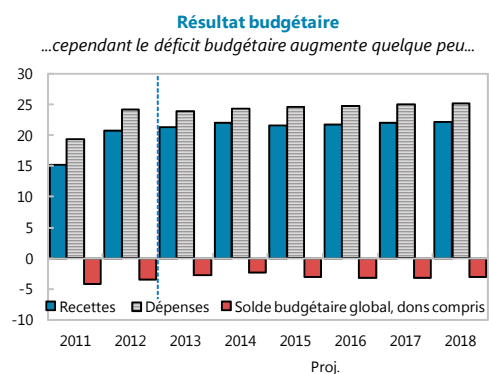
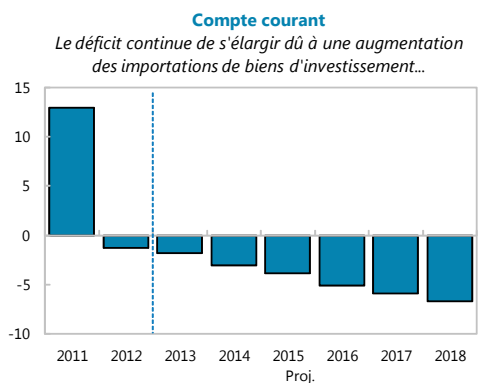
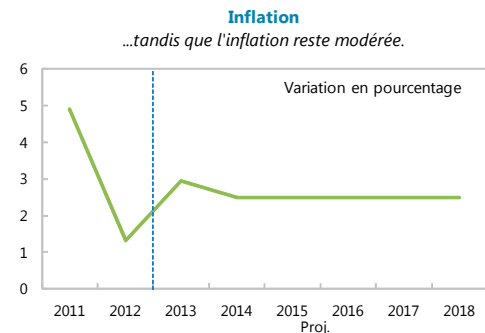
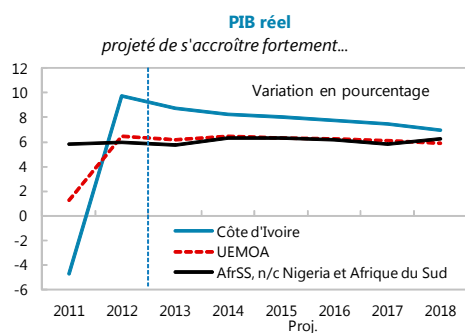
Graphique 2. Côte d'Ivoire : Évolution dans le secteur budgétaire, 2009–14

(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)



Sources: autorités ivoiriennes; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 3. Côte d'Ivoire : Perspectives à moyen terme, 2011-18 (Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)



Sources: autorités ivoiriennes; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2011–18

	2011	2012		2013		2014	2015	2016	2017	2018
		Prog.	Est.	Prog.	Proj.			Proj.		
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)										
Revenu national										
PIB à prix constants	-4.7	9.8	9.8	8.0	8.7	8.2	8.1	7.8	7.5	7.0
Déflateur du PIB	5.0	1.3	1.4	3.2	2.6	2.7	2.5	2.1	2.2	2.1
Indice du prix à la consommation (moyenne annuelle)	4.9	1.3	1.3	3.1	2.9	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Indice du prix à la consommation (fin de période)	2.0	3.4	3.4	1.9	2.0	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Secteur extérieur (base FCFA)										
Exportations, f.o.b., à prix courants	5.3	3.4	5.2	1.3	4.9	9.3	9.0	10.0	11.5	13.0
Importations, f.o.b., à prix courants	-20.4	54.1	41.0	6.2	15.5	12.0	12.9	14.0	14.7	14.1
Volume des exportations	-2.0	4.1	5.8	5.3	8.8	10.6	12.2	13.1	13.7	14.7
Volume des importations	-14.5	48.3	35.7	10.2	19.9	17.1	16.6	16.3	16.0	15.0
Termes de l'échange (détérioration -)	15.4	-4.4	-4.4	-0.2	0.1	3.3	0.4	-0.8	-0.8	-0.7
Taux de change nominal effectif	0.5
Taux de change réel effectif (dépréciation -) ^{3/}	1.9	...	-4.1
Opérations du gouvernement central										
Recettes totales et dons	-22.8	51.9	51.9	14.1	14.5	14.2	8.1	10.6	11.3	9.7
Dépenses totales	-11.6	38.3	38.3	12.8	10.8	12.1	11.7	10.8	11.1	9.4
(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)										
Monnaie et crédit										
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	12.5	4.4	4.4	16.2	16.6	12.0	10.4	9.9	9.7	9.0
Avoir extérieurs nets	9.8	-5.4	-5.4	8.1	7.7	6.0	5.5	4.8	4.9	5.1
Avoir intérieurs nets	2.7	9.8	9.8	8.0	8.9	6.0	4.9	5.1	4.8	4.0
dont : public	1.6	5.5	5.5	2.1	2.1	1.5	0.0	0.3	0.7	0.6
dont : privé	2.3	3.9	3.9	5.9	6.8	4.5	4.9	4.9	4.2	3.3
Vitesse de circulation de la monnaie	2.4	2.6	2.6	2.5	2.5	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Opérations du gouvernement central^{2/}										
Recettes totales et dons	20.3	20.8	20.8	21.3	21.3	22.0	21.5	21.7	22.0	22.1
Recettes totales	19.9	20.2	20.2	19.7	19.6	19.6	19.4	19.6	20.1	20.4
Dépenses totales	25.9	24.2	24.2	24.5	24.0	24.3	24.6	24.8	25.2	25.2
Solde global, dons inclus, base ordonnancements	-5.7	-3.4	-3.4	-3.2	-2.7	-2.3	-3.1	-3.2	-3.1	-3.1
Solde primaire de base ^{3/}	-2.9	-1.4	-1.4	-0.3	-0.2	-0.1	-0.3	0.0	0.2	0.4
Investissement brut	8.2	13.7	13.7	17.8	17.6	19.2	19.6	20.9	21.8	22.5
Gouvernement central	2.5	4.9	4.9	7.9	7.2	7.7	8.0	8.3	8.5	8.7
Secteur non gouvernemental	5.7	8.8	8.8	9.9	10.4	11.5	11.6	12.6	13.3	13.8
Épargne intérieure brute	28.0	18.4	18.9	20.0	20.8	20.3	19.9	19.9	19.9	19.7
Gouvernement central	-0.9	2.0	2.0	3.7	3.5	3.5	3.4	3.8	4.2	4.5
Secteur non gouvernemental	28.9	16.3	16.8	16.3	17.3	16.7	16.5	16.1	15.8	15.2
Épargne nationale brute	21.1	12.4	12.4	14.9	15.8	16.2	15.7	15.8	16.0	15.8
Gouvernement central	-1.7	1.5	1.5	4.6	4.5	5.4	4.9	5.1	5.4	5.6
Secteur non gouvernemental	22.9	10.9	11.0	10.3	11.3	10.8	10.8	10.7	10.6	10.3
Secteur extérieur										
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur public)	12.9	-1.3	-1.3	-2.9	-1.8	-3.1	-3.9	-5.1	-5.8	-6.7
Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur public)	12.9	-1.9	-1.4	-4.2	-3.2	-5.2	-5.8	-6.9	-7.5	-8.2
Solde global	1.0	-0.5	-0.5	1.7	1.6	1.5	1.4	1.2	1.1	1.4
Dettes publiques totales	73.7	45.6	49.2	43.2	42.9	40.7	39.4	38.3	37.1	36.2
Dettes publiques extérieures	54.9	30.8	30.5	29.9	27.8	27.8	26.3	25.3	24.5	23.9
Service dû sur la dette publique extérieure (milliards de FCFA)	364	245	245	259	253	332	385	424	485	520
En pourcentage des exportations de biens et services	5.7	3.6	3.7	3.7	3.5	4.2	4.4	4.4	4.5	4.3
En pourcentage des recettes de l'Etat	22.1	9.7	9.7	9.4	9.1	10.9	11.5	11.4	11.7	11.3
Pour mémoire:										
Arriérés sur la dette publique extérieure (pourcent du PIB)	1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
PIB nominal (milliards de FCFA)	11,360	12,600	12,600	14,035	14,094	15,593	17,216	18,917	20,748	22,617
Taux de change nominal (FCFA/US\$, moyenne annuelle)	471	510	510							
PIB aux prix du marché (milliards US\$)	24.1	24.7	24.7	28.4	28.5	32.1	35.9	39.9	44.2	48.6
Population (million)	22.7	23.4	23.4	24.1	24.1	24.8	25.5	26.3	27.1	27.9
Croissance de la population (pourcent)	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
PIB nominal par habitant (milliers de FCFA)	501	539	539	583	586	629	674	719	766	811
PIB nominal par habitant (US\$)	1,062	1,057	1,057	1,181	1,184	1,294	1,406	1,516	1,630	1,742
Croissance du PIB réel par habitant (pourcent)	-7.7	6.8	6.8	5.0	5.7	5.2	5.1	4.8	4.5	4.0
Taux de pauvreté (pourcent) ^{4/}	48.9

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Sur la base des variations enregistrées en fin de période au niveau des prix à la consommation et du taux de change nominal effectif.^{2/} Les ratios de 2011 couvrent la période allant du 2^{ème} trimestre au 4^{ème} trimestre.^{3/} Défini comme étant les recettes totales moins les dépenses totales, hors intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.^{4/} Taux de pauvreté en 2008.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Balance des paiements, 2011–18
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2011	2012		2013		2014	2015	2016	2017	2018
		Prog.	Prel.	Prog.	Prog.					
Balance commerciale	2,744.2	1,285.8	1,787.7	1,071.2	1,416.8	1,410.6	1,324.1	1,204.0	1,115.9	1,171.4
Exportations, f.o.b.	5,806.9	6,006.0	6,107.0	6,084.9	6,407.6	7,000.4	7,632.6	8,398.2	9,364.5	10,584.9
<i>dont</i> : cacao	1,969.4	1,571.4	1,571.4	1,523.6	1,546.4	1,504.1	1,524.5	1,495.9	1,471.5	1,463.4
<i>dont</i> : pétrole brut et produits pétroliers	1,740.4	1,772.5	1,489.3	1,851.7	1,545.7	1,488.3	1,585.4	1,609.4	1,669.7	1,707.6
Importations, f.o.b.	-3,062.7	-4,720.2	-4,319.3	-5,013.7	-4,990.7	-5,589.8	-6,308.5	-7,194.2	-8,248.6	-9,413.4
<i>dont</i> : pétrole brut	-826.8	-1,482.0	-1,251.8	-1,483.0	-1,311.0	-1,369.6	-1,390.1	-1,437.9	-1,492.2	-1,634.3
Services (net)	-995.2	-1,205.6	-1,640.5	-1,306.6	-1,508.3	-1,830.6	-1,897.5	-2,062.0	-2,213.0	-2,549.5
Recettes	854.5	1,011.0	656.0	1,127.8	934.7	1,038.3	1,172.1	1,324.0	1,538.2	1,679.8
Revenu des facteurs	109.8	111.4	111.3	124.1	124.6	139.2	155.2	172.2	190.8	210.1
Autres services	744.7	899.6	544.7	1,003.7	810.2	899.2	1,016.9	1,151.8	1,347.4	1,469.7
Paievements	-1,849.7	-2,216.6	-2,296.6	-2,434.4	-2,443.0	-2,868.9	-3,069.6	-3,386.0	-3,751.2	-4,229.3
Revenu des facteurs	-607.0	-620.8	-620.8	-667.2	-671.3	-722.9	-778.6	-835.5	-895.4	-954.6
<i>dont</i> : intérêts dus par l'Etat	-129.7	-153.4	-153.4	-99.6	-100.5	-89.0	-122.2	-133.9	-150.7	-165.5
Autres services	-1,242.7	-1,595.8	-1,675.8	-1,767.2	-1,771.7	-2,146.0	-2,291.0	-2,550.5	-2,855.8	-3,274.8
Transferts (net)	-281.1	-244.2	-305.3	-169.5	-163.0	-57.8	-94.1	-110.7	-116.6	-133.2
Privés	-289.2	-322.8	-322.7	-359.6	-361.0	-394.2	-423.7	-447.1	-464.2	-471.7
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur public)	1,467.9	-164.0	-158.1	-404.9	-254.4	-477.8	-667.5	-968.7	-1,213.7	-1,511.3
Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur public)	1,459.8	-242.6	-175.5	-595.0	-452.5	-814.1	-997.2	-1,305.1	-1,561.2	-1,849.8
Compte de capital	-1,352.1	102.0	96.1	639.8	484.9	715.5	915.1	1,199.2	1,445.4	1,836.0
Engagements officiels à moyen et long term (net)	26.4	-253.3	-253.3	154.0	105.1	67.2	133.8	185.3	170.0	169.5
Prêts projets	30.6	54.0	54.0	313.4	257.5	306.5	367.8	441.4	441.4	441.4
Autres engagements bilatéraux et multilatéraux (prêt FAD)	229.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Stock d'allégement de dette au point d'achèvement PPTTE	2,525.6	0.0	0.0	1.0
Amortissements dus du gouvernement central	-233.8	-316.2	-316.2	-159.4	-152.4	-239.3	-234.0	-256.1	-271.3	-271.8
Dette annulée au point d'achèvement PPTTE	-2,516.7	0.0	0.0	-1.0
Investissements directs étrangers	127.8	231.2	231.2	416.2	416.1	461.9	508.0	558.8	614.7	645.5
Autres capitaux privés	-1,506.2	124.1	118.2	69.6	-36.3	186.4	273.3	455.1	660.7	1,021.0
Titres du gouvernement cédés aux banques de l'UEMOA	49.9	60.5	60.5	151.2	91.0	167.4	184.8	203.1	222.7	242.8
Autres	-1,427.4	225.8	219.9	83.5	37.8	162.2	247.2	451.5	645.6	976.7
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	115.8	-62.0	-62.0	234.9	230.4	237.7	247.6	230.5	231.7	324.7
Financement	-115.8	62.0	62.0	-398.7	-379.8	-345.3	-351.8	-337.9	-378.0	-431.5
Réserves officielles nettes (augmentation -)	-292.2	347.6	347.6	-398.7	-379.8	-425.3	-251.8	-337.9	-378.0	-431.5
Compte des opérations	-402.9	259.9	259.9	-398.7	-379.8	-421.9	-223.3	-303.9	-314.5	-349.2
FMI (net)	110.7	87.7	87.7	0.0	0.0	-3.4	-28.5	-34.0	-63.4	-82.3
Décaissements	121.6	102.1	102.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements ^{1/}	-10.9	-14.4	-14.4	0.0	0.0	-3.4	-28.5	-34.0	-63.4	-82.3
Banques commerciales (net)	-119.3	-91.5	-91.5	0.0	0.0	80.0	-100.0	0.0	0.0	0.0
Allégement de dette obtenu	248.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation nette sur arriérés extérieurs (principal et intérêts)	47.1	-194.1	-194.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	163.8	149.4	107.6	104.3	107.4	146.2	106.8
Financement possible 2011-14 (n/c FMI)		3,093.2	0.0	88.7	74.3	47.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons programme et prêts		0.0	0.0	88.7	74.3	47.6	0.0	0.0	0.0	0.0
BM - don		0.0	0.0	25.0	25.0	25.0	0.0	0.0	0.0	0.0
BAD - don		0.0	0.0	24.3	9.9	4.2	0.0	0.0	0.0	0.0
UE - don		0.0	0.0	39.4	39.4	18.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Allégement de dette		3,093.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart résiduel		-3,093.2	0.0	75.1	75.1	60.0	104.3	107.4	146.2	106.8
<i>dont</i> : FMI-FEC		0.0	0.0	75.1	75.1	60.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:										
Solde global (pourcentage du PIB)	1.0	-0.5	-0.5	1.7	1.6	1.5	1.4	1.2	1.1	1.4
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur public) (% du PIB)	12.9	-1.3	-1.3	-2.9	-1.8	-3.1	-3.9	-5.1	-5.8	-6.7
Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur public) (% du PIB)	12.9	-1.9	-1.4	-4.2	-3.2	-5.2	-5.8	-6.9	-7.5	-8.2
Balance commerciale (pourcentage du PIB)	24.2	10.2	14.2	7.6	10.1	9.0	7.7	6.4	5.4	5.2
Exportations de cacao (milliers de tonnes)	1,374	1,298	1,298	1,334	1,312	1,288	1,323	1,360	1,399	1,438
Prix à l'exportation du cacao, f.o.b. (FCFA/kg)	1,331	1,105	1,105	1,069	1,072	1,042	1,025	976	932	921
Réserves officielles brutes (millions dollars E.U.)	4,205	3,378	3,378	4,298	4,250	5,192	5,728	6,431	7,163	7,984
(Pourcentage de la monnaie au sens large)	42.1	35.1	35.1
UEMOA réserves officielles brutes (milliards de dollars E.U.)	15.5	13.5	13.5
(Pourcentage de la monnaie au sens large)	55.0	51.2	51.2
(mois d'importation de biens et services)	5.9	5.2	5.2
Arriérés impayés (fin de période)	197	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Service de la dette publique extérieure/ exportations of goods and services (%)	5.5	3.5	3.6	3.6	3.4	4.1	4.4	4.4	4.5	4.2
PIB nominal	11,360	12,600	12,600	14,035	14,094	15,593	17,216	18,917	20,748	22,617

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Y compris l'annulation de dette du FMI suite au point d'achèvement PPTTE.

Tableau 3a. Côte d'Ivoire : Opérations financières de l'Etat, 2011–18
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2011 ^{1/}	2012		2013		2014	2015	2016	2017	2018
		Prog.	Est.	Prog.	Proj.			Proj.		
Recettes totales et dons	1,725.9	2,621.4	2,621.4	2,992.0	3,002.4	3,428.9	3,707.4	4,101.6	4,567.0	5,008.5
Recettes totales	1,693.0	2,540.2	2,540.2	2,764.5	2,766.8	3,051.0	3,331.9	3,714.8	4,164.2	4,609.7
Recettes fiscales	1,493.2	2,213.0	2,213.0	2,391.4	2,384.1	2,642.3	2,891.9	3,231.3	3,627.2	4,031.8
Impôts directs	507.9	720.4	720.4	693.6	718.4	817.7	898.6	1,003.0	1,121.6	1,236.7
<i>dont</i> : taxes sur bénéfices pétroliers	154.9	213.5	213.5	126.4	110.8	123.0	147.6	162.4	178.6	196.5
Impôts indirects	985.3	1,492.5	1,492.5	1,697.8	1,665.6	1,824.6	1,993.3	2,228.3	2,505.6	2,795.0
Recettes non fiscales	199.8	327.2	327.2	373.1	382.7	408.7	439.9	483.4	537.0	578.0
Cotisations au titre de la sécurité sociale	130.9	235.9	235.9	286.7	298.7	317.0	342.8	370.4	413.1	457.8
Autres	68.9	91.3	91.3	86.5	84.0	91.7	97.2	113.0	123.9	120.2
<i>dont</i> : dividendes PETROCI	12.0	0.0	0.0	24.6	23.0	21.2	25.4	28.0	30.8	33.9
Dons	32.9	81.2	81.2	227.5	235.6	377.9	375.5	386.9	402.9	398.8
Projets	21.9	51.5	51.5	122.3	130.4	221.3	244.3	268.5	294.5	300.4
Programmes (y/c ceux liés à la crise)	11.0	29.7	29.7	105.2	105.2	156.6	131.2	118.4	108.4	98.4
Dépenses totales	2,208.7	3,054.0	3,054.0	3,445.4	3,384.5	3,793.4	4,238.9	4,697.5	5,219.5	5,710.7
Dépenses courantes	1,923.9	2,436.0	2,436.0	2,343.9	2,371.0	2,587.4	2,863.3	3,127.4	3,451.8	3,750.8
Salaires et traitements	719.7	934.6	934.6	1,038.9	1,039.2	1,186.2	1,360.0	1,460.0	1,557.0	1,620.2
Prestations de sécurité sociale	181.8	229.2	229.2	235.6	238.0	240.3	258.2	283.8	315.9	367.0
Subventions et autres transferts courants (y/c éducation et santé)	314.6	410.6	410.6	286.0	317.0	326.0	361.5	397.3	435.7	475.0
<i>dont</i> : Subvention d'électricité	104.5	137.1	137.1	45.9	76.7	63.3	70.0	70.0	0.0	0.0
Autres dépenses courantes	413.1	572.1	572.1	546.8	539.0	582.8	637.0	718.8	850.7	972.5
<i>dont</i> : dommages au titre des déchets toxiques	0.0	5.0	5.0	5.0	5.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses liées à la crise	75.4	56.5	56.5	40.4	40.7	47.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérêts dus	219.3	233.0	233.0	196.2	197.1	204.7	246.5	267.6	292.4	316.0
Dettes intérieure	89.6	79.6	79.6	96.6	96.6	115.7	124.3	133.7	141.8	150.6
Dettes extérieure	129.7	153.4	153.4	99.6	100.5	89.0	122.2	133.9	150.7	165.5
Dépenses d'investissement	285.7	615.8	615.8	1,103.1	1,015.1	1,206.0	1,375.6	1,570.1	1,767.8	1,959.9
Financées sur ressources intérieures	237.2	510.3	510.3	667.4	627.2	678.2	763.5	860.3	965.8	1,075.9
Financées sur ressources extérieures	48.5	105.5	105.5	435.7	387.9	527.8	612.1	709.8	802.0	884.1
Prêts nets	-0.9	2.3	2.3	-1.7	-1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde primaire de base ^{2/}	-248.0	-170.4	-170.4	-44.0	-27.7	-9.9	-48.4	-5.4	39.1	99.2
Solde global, y/c dons	-482.9	-432.7	-432.7	-453.4	-382.1	-364.5	-531.6	-595.9	-652.5	-702.2
Solde global, n/c dons	-515.7	-513.9	-513.9	-680.9	-617.7	-742.4	-907.1	-982.8	-1,055.4	-1,100.9
Variation des arriérés intérieurs (n/c service de la dette)	-25.7	95.4	95.4	-50.0	-50.0	-50.0	-50.0	0.0	0.0	0.0
Variation nette des arriérés extérieurs (intérêts)	26.5	-65.0	-65.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Apurement des arriérés	-70.4	-65.0	-65.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation de nouveaux arriérés	96.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-482.1	-402.3	-402.3	-503.4	-432.1	-414.5	-581.6	-595.9	-652.5	-702.2

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Les chiffres de 2011 couvrent la période allant du 2^{ème} trimestre au 4^{ème} trimestre.

^{2/} Recettes totales (hors dons) moins dépenses nettes d'intérêts programmés et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

Tableau 3a. Côte d'Ivoire : Opérations financières de l'Etat, 2011-18 (suite et fin)
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2011 ^{1/}	2012		2013		2014	2015	2016	2017	2018
		Prog.	Est.	Prog.	Proj.					
Financement	482.1	402.3	402.3	503.4	432.1	414.5	581.6	595.9	652.5	702.2
Financement intérieur	-6.9	156.6	156.6	34.3	86.6	72.3	158.7	100.2	47.3	41.7
Financement bancaire (net)	-1.9	192.0	192.0	33.7	138.0	17.7	46.9	14.9	-26.3	-38.5
Utilisation nette des ressources du Fonds ^{2/}	110.7	87.7	87.7	0.0	36.6	-3.4	-28.5	-34.0	-63.4	-82.3
Banque centrale (net)	-95.6	23.6	23.6	-49.1	-71.8	-36.4	-36.4	-36.4	-36.4	-36.4
Autres banques locales (net)	-17.1	80.7	80.7	82.8	173.2	57.5	111.8	85.3	73.6	80.2
Financement non bancaire (net)	-4.9	-35.4	-35.4	0.6	-51.4	54.6	111.8	85.3	73.6	80.2
Financement extérieur	489.0	245.7	245.7	305.2	196.1	234.6	318.6	388.3	459.0	554.7
Consolidation (titres)	34.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts projets	30.6	54.0	54.0	313.4	257.5	306.5	367.8	441.4	507.6	583.7
Prêts programmes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement UEMOA (en FCFA) ^{3/}	49.9	60.5	60.5	151.2	91.0	167.4	184.8	203.1	222.7	242.8
Amortissement dû	-233.8	-316.2	-316.2	-159.4	-152.4	-239.3	-234.0	-256.1	-271.3	-271.8
Dette annulée au point d'achèvement PPTE ^{3/}	-2,516.7	0.0	0.0	0.0
Variations des arriérés extérieurs (principal)	20.6	-129.1	-129.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Apurement des arriérés	-158.9	-130.4	-130.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation de nouveaux arriérés	179.5	1.3	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de la dette et appui budgétaire	621.7	...	3,093.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement du stock la dette au point d'achèvement PPTE ^{3/}	2,525.6
Bilatéraux officiels, y/c Club de Paris	478.2	...	113.8
BEI	2.0	...	0.0
BM - appui budgétaire	71.5	...	0.0
BAD - appui budgétaire	70.0	...	0.0
UE - appui budgétaire	31.0
Ecart de financement (+ déficit/ - surplus)	0.0	0.0	0.0	163.8	149.4	107.6	104.3	107.4	146.2	105.8
Financements possibles 2011-14 (n/c FMI)	...	3,093.2	...	88.7	74.3	47.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons-programmes et prêts	...	0.0	...	88.7	74.3	47.6
BM - don	...	0.0	...	25.0	25.0	25.0
BAD - don	...	0.0	...	24.3	9.9	4.2
UE - don	...	0.0	...	39.4	39.4	18.4
Allègement de dette	...	3,093.2	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart résiduel:	...	-3,093.2	...	75.1	75.1	60.0	104.3	107.4	146.2	105.8
dont: FMI-FEC	...	0.0	...	75.1	75.1	60.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:										
Variation des arriérés intérieurs (n/c service de la dette)	-25.7	95.4	95.4	-50.0	-50.0	-50.0	-50.0	0.0	0.0	0.0
Dette extérieure	6,264	3,885	3,874	4,198	3,954	4,360	4,565	4,816	5,123	5,443
dont: arriérés	197	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses pro-pauvres (y/c celles financées par l'extérieur)	843.4	980.0	980.0	1,152.8	1,152.8	1,291.5

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Les chiffres de 2011 couvrent la période allant du 2^{ème} trimestre au 4^{ème} trimestre.

^{2/} Dans la zone franc, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale qui remet un crédit équivalant en francs CFA à l'Etat concerné. En 2012, y compris la dette annulée par le FMI suite au point d'achèvement PPTE.

^{3/} Le service de la dette et l'annulation reflètent l'impact de l'allègement de la dette au point d'achèvement PPTE à fin-juin 2012.

Tableau 3b. Côte d'Ivoire : Opérations financières de l'Etat, 2011–18
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2011 ^{1/}	2012		2013		2014	2015	2016	2017	2018
		Prog.	Est.	Prog.	Proj.			Proj.		
Recettes totales et dons	20.3	20.8	20.8	21.3	21.3	22.0	21.5	21.7	22.0	22.1
Recettes totales	19.9	20.2	20.2	19.7	19.6	19.6	19.4	19.6	20.1	20.4
Recettes fiscales	17.5	17.6	17.6	17.0	16.9	16.9	16.8	17.1	17.5	17.8
Impôts directs	6.0	5.7	5.7	4.9	5.1	5.2	5.2	5.3	5.4	5.5
<i>dont</i> : taxes sur bénéfices pétroliers	1.8	1.7	1.7	0.9	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9
Impôts indirects	11.6	11.8	11.8	12.1	11.8	11.7	11.6	11.8	12.1	12.4
Recettes non fiscales	2.3	2.6	2.6	2.7	2.7	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6
Cotisations au titre de la sécurité sociale	1.5	1.9	1.9	2.0	2.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Autres	0.8	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5
<i>dont</i> : dividendes PETROCI	0.1	0.0	0.0	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dons	0.4	0.6	0.6	1.6	1.7	2.4	2.2	2.0	1.9	1.8
Projets	0.3	0.4	0.4	0.9	0.9	1.4	1.4	1.4	1.4	1.3
Programmes (y/c ceux liés à la crise)	0.1	0.2	0.2	0.7	0.7	1.0	0.8	0.6	0.5	0.4
Dépenses totales	25.9	24.2	24.2	24.5	24.0	24.3	24.6	24.8	25.2	25.2
Dépenses courantes	22.6	19.3	19.3	16.7	16.8	16.6	16.6	16.5	16.6	16.6
Salaires et traitements	8.4	7.4	7.4	7.4	7.4	7.6	7.9	7.7	7.5	7.2
Prestations de sécurité sociale	2.1	1.8	1.8	1.7	1.7	1.5	1.5	1.5	1.5	1.6
Subventions et autres transferts courants (y/c éducation et santé)	3.7	3.3	3.3	2.0	2.2	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
<i>dont</i> : Subvention d'électricité	1.2	1.1	1.1	0.3	0.5	0.4	0.4	0.4	0.0	0.0
Autres dépenses courantes	4.8	4.5	4.5	3.9	3.8	3.7	3.7	3.8	4.1	4.3
<i>dont</i> : dommages au titre des déchets toxiques	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses liées à la crise	0.9	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérêts dus	2.6	1.8	1.8	1.4	1.4	1.3	1.4	1.4	1.4	1.4
Dettes intérieure	1.1	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
Dettes extérieure	1.5	1.2	1.2	0.7	0.7	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7
Dépenses d'investissement	3.4	4.9	4.9	7.9	7.2	7.7	8.0	8.3	8.5	8.7
Financées sur ressources intérieures	2.8	4.1	4.1	4.8	4.5	4.3	4.4	4.5	4.7	4.8
Financées sur ressources extérieures	0.6	0.8	0.8	3.1	2.8	3.4	3.6	3.8	3.9	3.9
Prêts nets	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde primaire de base ^{2/}	-2.9	-1.4	-1.4	-0.3	-0.2	-0.1	-0.3	0.0	0.2	0.4
Solde global, y/c dons	-5.7	-3.4	-3.4	-3.2	-2.7	-2.3	-3.1	-3.2	-3.1	-3.1
Solde global, n/c/ dons	-6.1	-4.1	-4.1	-4.9	-4.4	-4.8	-5.3	-5.2	-5.1	-4.9
Variation des arriérés intérieurs (n/c/ service de la dette)	-0.3	0.8	0.8	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	0.0	0.0	0.0
Variation nette des arriérés extérieurs (intérêts)	0.3	-0.5	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Apurement des arriérés	-0.8	-0.5	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation de nouveaux arriérés	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-5.7	-3.2	-3.2	-3.6	-3.1	-2.7	-3.4	-3.2	-3.1	-3.1

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

1/ 2011, les chiffres couvrent la période allant du 2^{ème} trimestre au 4^{ème} trimestre.

2/ Recettes totales (hors dons) moins dépenses nettes d'intérêts programmés et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

Tableau 3b. Côte d'Ivoire : Opérations financières de l'Etat, 2011-18 (suite et fin)
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2011 ^{1/}	2012		2013		2014	2015	2016	2017	2018
		Prog.	Est.	Prog.	Proj.			Proj.		
Financement	5.7	3.2	3.2	3.6	3.1	2.7	3.4	3.2	3.1	3.1
Financement intérieur	-0.1	1.2	1.2	0.2	0.6	0.5	0.9	0.5	0.2	0.2
Financement bancaire (net)	0.0	1.5	1.5	0.2	1.0	0.1	0.3	0.1	-0.1	-0.2
Utilisation nette des ressources du Fonds ^{2/}	1.3	0.7	0.7	0.0	0.3	0.0	-0.2	-0.2	-0.3	-0.4
Banque centrale (net)	-1.1	0.2	0.2	-0.3	-0.5	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Autres banques locales (net)	-0.2	0.6	0.6	0.6	1.2	0.4	0.6	0.5	0.4	0.4
Financement non bancaire (net)	-0.1	-0.3	-0.3	0.0	-0.4	0.4	0.6	0.5	0.4	0.4
Financement extérieur	5.7	2.0	2.0	2.2	1.4	1.5	1.9	2.1	2.2	2.5
Consolidation (titres)	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts projets	0.4	0.4	0.4	2.2	1.8	2.0	2.1	2.3	2.4	2.6
Prêts programmes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement UEMOA (en FCFA)	0.6	0.5	0.5	1.1	0.6	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Amortissement dû	-2.7	-2.5	-2.5	-1.1	-1.1	-1.5	-1.4	-1.4	-1.3	-1.2
Dette annulée au point d'achèvement PPTE ^{3/}	-2.0
Variations des arriérés extérieurs (principal)	0.2	-1.0	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Apurement des arriérés	-1.9	-1.0	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation de nouveaux arriérés	2.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de la dette et appui budgétaire	7.3	...	24.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement du stock la dette au point d'achèvement PPTE ^{3/}	20.0
Bilatéraux officiels, y/c Club de Paris	5.6	...	0.9
BEI	0.0	...	0.0
BM - appui budgétaire	0.8	...	0.0
BAD - appui budgétaire	0.8	...	0.0
UE - appui budgétaire	0.2
Ecart de financement (+ déficit/ - surplus)	0.0	0.0	0.0	1.2	1.1	0.7	0.6	0.6	0.7	0.5
Financements possibles 2011-14 (n/c FMI)	...	24.5	...	0.6	0.5	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons-programmes et prêts	...	0.0	...	0.6	0.5	0.3
BM - don	...	0.0	...	0.2	0.2	0.2
BAD - don	...	0.0	...	0.2	0.1
UE - don	...	0.0	...	0.3
Allègement de dette	...	24.5	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart résiduel	...	-24.5	...	0.5	0.5	0.4	0.6	0.6	0.7	0.5
dont : FMI-FEC	...	0.0	...	0.5	0.5	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:										
Variation des arriérés intérieurs (n/c service de la dette)	-0.3	0.8	0.8	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	0.0	0.0	0.0
Dette extérieure	73.5	30.8	30.7	29.9	28.1	28.0	26.5	25.5	24.7	24.1
dont: arriérés	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses pro-pauvres (y/c celles financées par l'extérieur)	9.9	7.8	7.8	8.2	8.2	8.3

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Les chiffres de 2011 couvrent la période allant du 2^{ème} trimestre au 4^{ème} trimestre.

^{2/} Dans la zone franc, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale qui remet un crédit équivalant en francs CFA à l'Etat concerné. En 2012, y compris la dette annulée par le FMI suite au point d'achèvement PPTE.

^{3/} Le service de la dette et l'annulation reflètent l'impact de l'allègement de la dette au point d'achèvement PPTE à fin-juin 2012.

Tableau 4. Côte d'Ivoire : Situation monétaire, 2011–18

	2011	2012		2013		2014	2015	2016	2017	2018
		Prog.	Est.	Prog.	Proj.					
(Milliards de francs CFA)										
Avoirs extérieurs nets	1 813.0	1 556.9	1 556.9	1 955.6	1 936.7	2 282.0	2 633.8	2 971.7	3 349.7	3 781.1
Banque centrale	1 644.1	1 296.5	1 296.5	1 695.2	1 676.3	2 101.6	2 353.4	2 691.3	3 069.3	3 500.7
Banques	168.9	260.4	260.4	260.4	260.4	180.4	280.4	280.4	280.4	280.4
Avoirs intérieurs nets	2 892.1	3 354.7	3 354.7	3 749.6	3 792.4	4 135.0	4 450.9	4 813.1	5 188.7	5 526.4
Crédits nets à l'État	874.1	1 132.2	1 132.2	1 236.0	1 236.0	1 321.2	1 321.4	1 339.2	1 391.0	1 442.9
Banque centrale	530.4	631.8	631.8	675.6	675.6	700.8	641.0	575.6	544.3	513.0
Banques	343.7	500.4	500.4	560.4	560.4	620.4	680.4	763.6	846.7	929.9
dont : obligations cautionnées	-7.1	-7.1	-7.1	-7.1	-7.1	-7.1	-7.1	-7.1	-7.1	-7.1
Caisse d'épargne et des chèques postaux (CNCE)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédits à l'économie	2 142.8	2 326.4	2 326.4	2 617.6	2 660.3	2 917.7	3 233.5	3 577.8	3 901.6	4 187.5
Crédits de campagnes	120.8	156.0	156.0	151.3	153.5	149.3	151.3	148.5	146.1	145.3
Autres crédits (y/c les obligations cautionnées)	1 932.5	2 152.3	2 152.3	2 466.3	2 506.8	2 768.4	3 082.1	3 429.2	3 755.5	4 042.2
Autres postes (net) (avoirs = +)	-124.8	-103.9	-103.9	-103.9	-103.9	-103.9	-103.9	-103.9	-103.9	-103.9
Masse monétaire	4 705.1	4 911.6	4 911.6	5 705.2	5 729.1	6 417.0	7 084.8	7 784.8	8 538.4	9 307.6
Circulation fiduciaire hors banques	1 661.7	1 591.5	1 591.5	1 843.0	1 850.7	2 066.5	2 274.4	2 491.3	2 724.0	2 960.1
Dépôts	3 009.2	3 251.0	3 251.0	3 831.4	3 797.8	4 260.3	4 710.7	5 183.9	5 694.3	6 216.5
Autres dépôts	34.2	69.1	69.1	30.8	80.6	90.3	99.7	109.5	120.1	130.9
Caisse d'épargne et des chèques postaux (CNCE)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:										
Vitesse de circulation de la monnaie	2.4	2.6	2.6	2.5	2.5	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4
(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)										
Avoirs extérieurs nets	9.8	-5.4	-5.4	8.1	7.7	6.0	5.5	4.8	4.9	5.1
Avoirs intérieurs nets	2.7	9.8	9.8	8.0	8.9	6.0	4.9	5.1	4.8	4.0
Crédits nets à l'État	1.6	5.5	5.5	2.1	2.1	1.5	0.0	0.3	0.7	0.6
Banque centrale	1.0	2.2	2.2	0.9	0.9	0.4	-0.9	-0.9	-0.4	-0.4
Banques	0.6	3.3	3.3	1.2	1.2	1.0	0.9	1.2	1.1	1.0
Crédits à l'économie	2.3	3.9	3.9	5.9	6.8	4.5	4.9	4.9	4.2	3.3
Masse monétaire	12.5	4.4	4.4	16.2	16.6	12.0	10.4	9.9	9.7	9.0
(Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente)										
Avoirs extérieurs nets	29.4	-14.1	-14.1	25.6	24.4	17.8	15.4	12.8	12.7	12.9
Avoirs intérieurs nets	4.1	16.0	16.0	11.8	13.0	9.0	7.6	8.1	7.8	6.5
Crédits nets à l'État	8.3	29.5	29.5	9.2	9.2	6.9	0.0	1.3	3.9	3.7
Banque centrale	9.0	19.1	19.1	6.9	6.9	3.7	-8.5	-10.2	-5.4	-5.8
Banques	7.2	45.6	45.6	12.0	12.0	10.7	9.7	12.2	10.9	9.8
Crédits à l'économie	4.8	8.6	8.6	12.5	14.4	9.7	10.8	10.6	9.1	7.3
Masse monétaire	12.5	4.4	4.4	16.2	16.6	12.0	10.4	9.9	9.7	9.0

Sources: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 5. Côte d'Ivoire : Besoin de financement extérieur, 2011–15
(Milliards de francs CFA)

	2011	2012		2013		2014	2015
		Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Proj.	
Besoins de financement extérieur	-638.5	-243.6	-173.5	-667.3	-604.9	-750.5	-801.7
Déficit du compte courant (n/c transferts officiels)	1459.8	-242.6	-175.5	-595.0	-452.5	-814.1	-997.2
Amortissement ^{1/}	-233.8	-316.2	-307.3	-159.4	-152.4	-239.3	-234.0
Remboursements au FMI	-10.9	-14.4	-14.4	0.0	0.0	-3.4	-28.5
Capitaux privés, net (y/c banques commerciales, investissements directs étrangers, erreurs et omissions)	-1497.7	263.8	257.9	485.8	379.8	728.3	681.3
Variation nette des arriérés extérieurs (intérêts et principal) (+ =accumulation)	47.1	-194.1	-194.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des réserves extérieurs nettes (n/c FMI) (- =augmentation)	-402.9	259.9	259.9	-398.7	-379.8	-421.9	-223.3
Financement disponible	638.5	234.7	173.5	503.5	455.5	642.9	697.4
Projets	30.6	54.0	54.0	313.4	257.5	306.5	367.8
Programme	229.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Décassements FMI	121.6	102.1	102.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Transferts officiels	8.1	78.6	17.4	190.1	198.0	336.4	329.6
Allègement de dette obtenu	248.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement	0.0	-8.9	0.0	-163.8	-149.4	-107.6	-104.3
Financement attendu			0.0	90.7	74.3	47.6	0.0
BM - don			0.0	25.0	25.0	25.0	0.0
BAD - don			0.0	24.3	9.9	4.2	0.0
UEMOA - don			0.0	2.0	39.4	18.4	0.0
UE - don			0.0	39.4			
Allègement de dette			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart résiduel			0.0	75.1	75.1	60.0	104.3
Possible FMI-FEC			0.0	75.1	75.1	60.0	0.0

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} En 2012, le montant inclut l'allègement de la dette au point d'achèvement PPTE.

Tableau 6. Côte d'Ivoire : Solidité financière du secteur bancaire, 2008–13

	2008	2009	2010	2011	2012	2013 ¹
	(Pourcentage, fin de période, sauf indication contraire)					
Adéquation des fonds propres						
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	9.3	10.2	12.5	9.7	8.8	9.4
% de banques plus que 10 pour cent	60.0	63.2	52.4	54.6	62.5	60.0
% de banques entre 8 et 10 pour cent	10.0	5.3	19.1	13.6	8.3	16.0
% de banques moins que 8 pour cent minimum	30.0	31.6	28.6	31.8	29.2	24.0
Qualité des actifs						
Total des prêts bruts/total des actifs	72.7	69.8	66.9	56.7	57.8	57.3
Créances improductives						
Créances improductives/total prêts bruts	19.5	17.0	16.4	16.3	16.1	16.6
Créances improductives moins provisionnement/total prêts bruts	5.2	4.1	4.1	5.3	3.4	3.7
Taux de provisionnement	77.3	75.9	74.9	67.3	78.9	79.6
Gestion						
Frais de personnel/produit net	71.4	82.2	88.4	87.3	79.0	<i>n.a.</i>
Résultat et rentabilité						
Rentabilité des actifs (Produit net/total des actifs)	-0.5	2.0	-0.8	-3.0	1.1	<i>n.a.</i>
Rentabilité des fonds propres (Produit net/fonds propres)	-6.8	22.3	-9.4	-4.5	13.4	<i>n.a.</i>
Liquidité						
Actifs liquides/total des actifs (ratio de liquidité des actifs)	42.0	42.1	42.6	50.3	47.1	47.9
Total des prêts/dépôts de la clientèle	95.8	92.8	87.2	71.3	75.7	72.7
Actifs liquides/total des dépôts	55.4	55.9	55.6	63.2	61.6	60.7

Source: BCEAO.

^{1/} Juin 2013.

Tableau 7. Côte d'Ivoire : Capacité de remboursement au FMI, 2011–22

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Projections											
Obligations basées sur crédit existant												
(Millions DTS)												
Principal	11.7	0.0	0.0	4.6	39.0	46.2	85.2	109.6	98.5	75.5	68.3	29.3
Commissions et intérêts ^{1/}	0.1	0.0	0.0	0.0	1.4	1.3	1.1	0.9	0.6	0.4	0.2	0.1
Obligations basées sur crédit existant et nouveau ^{2/}												
(Millions DTS)												
Principal	11.7	-	0.0	4.6	39.0	46.2	85.2	109.6	113.2	101.5	94.3	55.3
Commissions et intérêts ^{1/}	0.1	0.0	0.0	0.0	1.7	1.6	1.4	1.2	0.9	0.7	0.4	0.2
Total des obligations basées sur crédit existant et nouveau ^{2/}												
Millions de DTS	11.8	0.0	0.0	4.7	40.7	47.8	86.6	110.8	114.1	102.1	94.7	55.5
Milliards de FCFA	8.8	0.0	0.0	3.5	30.0	35.1	63.4	80.8	83.2	74.4	69.0	40.5
Pourcentage des recettes totales	0.5	0.0	0.0	0.1	0.8	0.9	1.4	1.6	1.4	1.2	1.0	0.6
Pourcentage des exportations de biens et services	0.1	0.0	0.0	0.0	0.3	0.4	0.6	0.7	0.6	0.5	0.4	0.2
Pourcentage du service de la dette ^{3/}	2.3	0.0	0.0	1.0	7.8	8.3	13.1	15.5	15.3	14.1	12.8	7.0
Pourcentage du PIB	0.1	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.3	0.4	0.3	0.3	0.2	0.1
Pourcentage de la quote-part	3.6	0.0	0.0	1.4	12.5	14.7	26.6	34.1	35.1	31.4	29.1	17.1
Encours des crédits du FMI												
Millions de DTS	399.4	512.3	609.8	686.5	647.5	601.3	516.1	406.5	293.3	191.9	97.6	42.3
Milliards de francs CFA	297.2	400.2	456.8	509.7	477.7	441.9	377.7	296.3	213.8	139.8	71.1	30.8
Pourcentage des recettes totales	17.2	15.3	15.2	14.9	12.9	10.8	8.3	5.9	3.7	2.2	1.1	0.4
Pourcentage des exportations de biens et services	4.5	6.0	6.3	6.5	5.5	4.6	3.5	2.5	1.6	0.9	0.4	0.2
Pourcentage du service de la dette	79.4	163.1	180.6	153.6	124.1	104.2	77.8	57.0	39.4	26.5	13.2	5.3
Pourcentage du PIB	2.6	3.2	3.2	3.3	2.8	2.3	1.8	1.3	0.9	0.5	0.3	0.1
Pourcentage de la quote-part	122.8	157.5	187.5	211.1	199.1	184.9	158.7	125.0	90.2	59.0	30.0	13.0
Utilisation nettes des ressources du FMI (millions de DTS)												
Décaissements	150.9	130.1	97.6	76.7	-39.0	-46.2	-85.2	-109.6	-113.2	-101.5	-94.3	-55.3
Remboursements et rachats	162.6	130.1	97.6	81.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	11.7	0.0	0.0	4.6	39.0	46.2	85.2	109.6	113.2	101.5	94.3	55.3
Pour mémoire:												
PIB nominal (milliards de FCFA)	11,360.0	12,599.8	14,093.5	15,593.3	17,216.0	18,917.0	20,748.4	22,617.4	24,399.6	26,227.6	28,235.2	30,488.6
Exports de biens et services (milliards de FCFA)	6,551.6	6,651.7	7,217.7	7,899.5	8,649.4	9,550.0	10,712.0	12,054.6	13,528.4	15,149.2	16,965.4	18,913
Recettes totales (milliards de FCFA)	1,725.9	2,621.4	3,002.4	3,428.9	3,707.4	4,101.6	4,567.0	5,008.5	5,756.2	6,230.4	6,741.7	7,050
Service de la dette (milliards de FCFA)	374.4	245.3	252.9	331.8	384.7	424.0	485.4	519.6	542.9	527.8	539.9	576.2
CFAF/DTS (moyenne de la période)	744.30	781.18	749.01	742.48	737.73	734.85	731.84	728.86	728.86	728.86	728.86	728.86

Sources: estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Le taux d'intérêt du FEC est de 0% pour 2010-14 et 0.25% pour les années ultérieures.^{2/} Y/c les décaissements prévus dans le cadre du nouveau FEC.^{3/} Le total du service de la dette inclut les rachats et remboursements au FMI.

Tableau 8. Côte d'Ivoire : Calendrier proposé pour les décaissements et revues au titre de la FEC, 2011–14

(Millions de DTS)

Pourcentage du quota	Montant	Date de disponibilité	Calendrier pour le décaissement
25	81.30	4 novembre 2011	Accord du Conseil d' Administration pour un programme triennal au titre de la FEC.
20	65.04	1 ^{er} avril 2012	Respect des critères de performance à fin décembre 2011 et conclusion de la première revue du programme.
20	65.04	1 ^{er} octobre 2012	Respect des critères de performance à fin juin 2012 et conclusion de la seconde revue du programme.
15	48.78	1 ^{er} avril 2013	Respect des critères de performance à fin décembre 2012 et conclusion de la troisième revue du programme.
15	48.78	6 décembre 2013	Respect des critères de performance à fin juin 2013 et conclusion de la quatrième revue du programme.
15	48.78	1 ^{er} avril 2014	Respect des critères de performance à fin décembre 2013 et conclusion de la cinquième revue du programme.
10	32.52	1 ^{er} octobre 2014	Respect des critères de performance à fin juin 2014 et conclusion de la sixième revue du programme.
120	390.24	TOTAL	

Tableau 9. Côte d'Ivoire : Objectifs millénaires de développement

	1990	1995	2000	2005	2011
Objectif 1: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim²					
Ratio emploi/population, 15+, total (%)	63	64	64	64	64
Ratio emploi/population, 15-24, total (%)	50	50	48	48	48
Taux de croissance du PIB per personne occupée (constant 1990 PPP \$)	3543	3508		3237	2950
Part du quintile le plus pauvre de la population	7	7	5
Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	..	21	18	17	..
Indice d'écart de la pauvreté à \$1.25 par jour (PPP) (%)	3	5	7
Proportion de la population disposant de \$1.25/jour (PPP) (% de la population)	14	21	23
Emploi vulnérable, total (% de l'emploi total)	76
Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous					
Taux d'alphabétisation, jeunes femmes (% entre 15-24 ans)	38	..	52	..	62
Taux d'alphabétisation, jeunes hommes (% entre 15-24 ans)	60	..	71	..	72
Proportion d'élèves ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école pri ^r	56	54	87	76	..
Taux d'achèvement d'études primaires (%)	40	39	43	46	59
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	46	53	57	59	61
Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes					
Proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national	6	8	9	9	11
Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire (%)	71	73	75	79	83
Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire (%)	54
Rapport filles/garçons dans l'enseignement tertiaire (%)	..	34	39	49	52
Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole	20.6
Objectif 4: Réduire la mortalité infantile					
Proportion d'enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole (%)	56	57	68	84	49
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances)	104	104	99	90	78
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000 naissances)	152	152	145	131	111
Objectif 5: Améliorer la santé maternelle					
Taux de natalité parmi les adolescentes (naissances par 1000 femmes âgées entre 15-19 ans)	149	133	126	125	129
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (% du total)	..	45	63	55	..
Taux de contraception (% des femmes âgées entre 15-49 ans)	..	11	15	13	..
Taux de mortalité maternelle (par 100.000 naissances)	710	660	590	510	400
Couverture des soins prénatals (%)	..	83	87.6	87.3	..
Besoins non satisfaits en matière de planification familiale	..	27	28	29	..
Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme, et d'autres maladies					
Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traité aux moyens de médicaments antipaludéens appropriés	58	36	..
Proportion des femmes âgées entre 15-24 ans utilisant un préservatif (%)	..	11	25	24	..
Proportion des hommes âgées entre 15-24 ans utilisant un préservatif (%)	..	41	..	49	..
Incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes)	238	380	370	268	191
Taux de prévalence du VIH, femmes (% entre 15-24 ans)	1.4
Taux de prévalence du VIH, hommes (% entre 15-24 ans)	0.6
Taux de prévalence du VIH dans la population âgée entre 15-49 ans (%)	5.8	7.3	6.6	4.6	3
Proportion de cas de tuberculose détectés (%), toutes formes)	26	21	25	41	59
Objectif 7: Assurer un environnement durable					
Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement amélioré	20	21	22	23	24
Proportion de la population utilisant d'une source d'eau potable améliorée	76	77	77	79	80
Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement					
Nombre d'utilisateurs d'internet (pour 100 habitants)	0	0	0.2	1	2.2
Abonnés à un service de téléphonie mobile (pour 100 habitants)	0	0	3	13	86
Nombre de lignes fixes (pour 100 habitants)	1	1	2	1	1
Taux de fécondité (naissances par femme)	6.4	5.8	5.4	5.0	4.9

Source: World Development Indicators.

Les chiffres en italiques couvrent les années autres que celles spécifiées.

Appendice I. Lettre d'Intention

Ministère auprès du Premier Ministre
chargé de l'Economie et des Finances

CABINET



République de Côte d'Ivoire

Union-Discipline-Travail

No. 5906 MPMEF/CAB/CT-TK

Abidjan, le 20 novembre 2013

Madame le Directeur Général du
Fonds Monétaire International

WASHINGTON DC, 20431

Objet : Lettre d'intention

Madame le Directeur Général,

1. Le regain de croissance économique enregistré par la Côte d'Ivoire en 2012 se consolide en 2013 dans un contexte sociopolitique et sécuritaire normalisé. La tenue des élections municipales et régionales, libres et transparentes en 2013 a parachevé le cycle électoral. La réconciliation nationale et le dialogue politique se poursuivent dans un climat d'apaisement général, favorisant le retour de nombreux réfugiés. Sur le plan sécuritaire, la situation est normalisée sur toute l'étendue du territoire, notamment grâce aux actions entreprises par le Conseil National de Sécurité (CNS). La mise en œuvre du processus de désarmement et de réinsertion des ex-combattants par l'Autorité pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration (ADDR) progresse. Par ailleurs, des délégations locales de la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR) sont à pied d'œuvre dans les régions pour consolider la cohésion sociale.

2. Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint, décrit les progrès réalisés à ce jour, les perspectives à fin décembre 2013 ainsi que les politiques que nous mettrons en œuvre au cours de l'année 2014. Tous les critères quantitatifs et repères indicatifs contenus dans notre programme économique et financier soutenu par la Facilité élargie de crédit (FEC) du FMI ont été observés à la fin juin 2013. Au niveau macroéconomique, les résultats déjà enregistrés en 2013 sont meilleurs que prévus. Les résultats à fin juin permettent de confirmer que l'objectif d'un taux de

croissance de 9% en 2013 pourrait être atteint, tandis que le taux d'inflation resterait inférieur à 3%. Le solde primaire de base et le déficit budgétaire global devraient s'améliorer plus rapidement que prévu. Le climat des affaires s'est aussi nettement amélioré, notamment avec la mise en application du nouveau code des investissements et l'opérationnalisation du guichet unique de facilitation des formalités d'entreprise. Des progrès ont été enregistrés au niveau de l'équilibre financier du secteur de l'énergie.

3. L'année 2014 devrait confirmer la poursuite de la forte dynamique de croissance économique engagée depuis 2012, conformément au Plan National de Développement (PND). L'objectif du Gouvernement est de réaliser un taux de croissance du PIB de 10% en 2014 tout en maintenant l'inflation en dessous du seuil communautaire de 3%. Pour cela, le Gouvernement bénéficiera de la consolidation de la normalisation de la situation sociopolitique et sécuritaire, ainsi que du plein effet des réformes structurelles mises en œuvre, notamment au titre de l'amélioration du climat des affaires. Le Gouvernement continuera également son programme d'investissements publics pour stimuler davantage l'investissement privé afin de matérialiser sa volonté de faire du secteur privé le levier de la croissance économique. Pour ce faire, il s'appuiera sur le nouveau code des investissements pour la promotion des investissements directs étrangers (IDE) et le développement des PME/PMI, le guichet unique de facilitation de création d'entreprises ainsi que les Partenariats Publics Privés (PPP) dont le cadre institutionnel et réglementaire a été mis en place. L'ensemble des mesures entreprises pour l'amélioration du climat des affaires a permis d'améliorer le rang de la Côte d'Ivoire dans le classement du « Doing Business 2014 » de la Banque Mondiale qui place notamment la Côte d'Ivoire parmi les 10 pays du monde qui ont fait le plus de progrès cette année pour améliorer leurs climats des affaires. En outre, le Gouvernement compte organiser, du 29 janvier au 1er février 2014, un forum dénommé « Investir en Côte d'Ivoire : ICI 2014 » Ce forum qui accueillera près de 3.000 participants, constituera une plateforme d'échanges entre les investisseurs nationaux et internationaux pour accompagner la politique du Gouvernement.

4. Le Gouvernement poursuivra les réformes structurelles pour renforcer les bases d'une économie compétitive. Il accélérera la réforme des finances publiques, notamment avec la prise des décrets d'application des projets de lois portant transposition des directives communautaires, en instance d'examen par l'Assemblée Nationale. Il procédera à la revue de la chaîne de la dépense publique et prendra des mesures correctives visant à renforcer le contrôle du service fait, éliminera les procédures de mandatement dérogatoires et limitera le recours aux avances de trésorerie. Il adoptera d'ici fin novembre 2013 un plan d'actions pour l'apurement des arriérés vis-à-vis des fournisseurs de l'Etat et une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) visant à préserver la viabilité des finances publiques. Par ailleurs, il consolidera en 2014 les avancées

enregistrées dans la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme de rétablissement de l'équilibre financier du secteur électricité. Le Gouvernement renforcera également ses actions de développement du secteur financier pour assurer une meilleure contribution au financement de l'économie. Notre objectif est d'accroître la performance et la compétitivité de l'ensemble des secteurs.

5. Le Gouvernement entend élargir ses sources de financement en recourant au marché financier international, notamment à travers l'émission d'Eurobonds. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'endettement, de même que l'obtention d'un crédit rating souverain. L'objectif de l'émission d'Eurobonds est d'élargir les sources de financement et d'améliorer le profil de maturité de la dette, ainsi que la gestion actifs-passifs. En particulier, le Gouvernement entend faire une émission d'Eurobonds en 2014. Pour ce faire, il sollicite l'approbation du FMI pour accroître de 500 millions de dollars US la fenêtre cumulée des prêts non concessionnels à fin 2014. Par ailleurs, le Gouvernement continuera, conformément à ses engagements dans le cadre du programme économique et financier, à rechercher des termes concessionnels sur ses emprunts, y compris pour les grands projets d'infrastructures.

6. Le Gouvernement réaffirme sa volonté de réduire significativement la pauvreté et d'œuvrer à faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020 grâce à des bases solides découlant de la mise en œuvre du PND. Dans ce cadre, il poursuit la priorisation et la mise en œuvre de projets structurants, contribuant à améliorer l'accès des jeunes à l'emploi. Les actions initiées à cet effet comportent l'exécution du Projet Emplois Jeunes et Développement des Compétences (PEJEDEC) et le renforcement des moyens du Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI) mis en place en 2012 pour faciliter l'accès aux microcrédits à taux réduit. Le Gouvernement a également entamé un vaste programme de relance de la production vivrière avec pour objectifs de créer des emplois pour les jeunes en milieu rural et réaliser l'autosuffisance alimentaire à partir de 2016. En outre, les programmes d'investissement en milieu rural sont mis en œuvre pour y améliorer les conditions de vie des populations. Les pistes rurales sont reprofilées et les producteurs de cacao et de café reçoivent effectivement 60% du prix CAF grâce au système de vente anticipée à la moyenne. Ce processus visant à améliorer la gestion des filières importantes de l'économie se poursuivra dans les domaines du coton et de l'anacarde. Les effectifs des fonctionnaires des secteurs de l'éducation et de la santé se renforcent pour améliorer la qualité des services publics, dans un contexte marqué par l'adoption d'une stratégie de maîtrise à moyen terme de la masse salariale.

7. Le Gouvernement est convaincu que les politiques et mesures énoncées dans le Mémoire de politiques économiques et financières permettront d'atteindre les objectifs du programme. Toutefois le Gouvernement prendra toute mesure additionnelle qui s'avèrerait

nécessaire à cette fin. Le Gouvernement consultera le FMI avant l'adoption de telles mesures et avant toute modification des politiques figurant dans le Mémorandum de politiques économiques et financières, conformément aux politiques du FMI sur de telles consultations. Le Gouvernement s'engage à fournir au FMI toute information que le Fonds pourrait demander et qui serait liée au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques et à l'atteinte des objectifs du programme.

8. Le Gouvernement sollicite du Fonds Monétaire International la mise à disposition de l'Etat, d'un appui de 48,78 millions de DTS au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC).

9. Les Autorités ivoiriennes consentent à mettre à la disposition du public la présente Lettre d'intention, le Mémorandum de politiques économiques et financières et le Protocole d'accord technique ci-joints, ainsi que le rapport des services du FMI afférent à la revue du programme appuyé par le dispositif « FEC ». Nous autorisons par la présente, leur publication et affichage sur le site Internet du FMI, après la conclusion de la revue du programme par le Conseil d'Administration du FMI.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Directeur Général, l'assurance de notre haute considération.

_____/s /_____
Nialé KABA
Le Ministre auprès du Premier Ministre
chargé de l'Economie et des Finances

Annexes :

- Supplément au MPEF
- Protocole d'Accord Technique (PAT)

Pièce Jointe I. Côte d'Ivoire : Supplément au Mémoire de Politique Économique et Financière

Le 20 novembre 2013

CONTEXTE

1. La Côte d'Ivoire est en train de consolider sa relance économique dans un contexte sociopolitique et sécuritaire normalisé. La tenue des élections municipales et régionales, libres et transparentes en 2013 a parachevé le cycle électoral. La réconciliation nationale et le dialogue politique se poursuivent dans un climat d'apaisement, favorisant le retour de réfugiés. Sur le plan sécuritaire, la situation se normalise sur toute l'étendue du territoire.¹ Ce résultat est le fruit de l'action du Conseil National de Sécurité (CNS), cadre permanent d'analyse et de réflexion impliquant les plus hautes autorités de l'Etat et qui s'inscrit dans une réforme globale du secteur de la sécurité. Les mesures prises dans ce cadre concernent notamment le renforcement des capacités des services de sécurité (équipement, formations), la création d'unités spécialisées dans la lutte contre l'insécurité et le racket, le programme de vidéo protection de la ville d'Abidjan. La mise en œuvre du processus de désarmement et de réinsertion des ex-combattants par l'Autorité pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration (ADDR) progresse. Par ailleurs, les actions des délégations locales de la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR) sont à pied d'œuvre dans les régions pour consolider la cohésion sociale.

2. Une réponse a été apportée à des questions clés au centre des préoccupations des populations depuis plusieurs années. En effet, l'Assemblée Nationale a adopté en août 2013 deux lois portant sur la nationalité et le foncier rural. L'adoption de ces textes permet de clarifier les conditions et procédures d'accès à la nationalité ivoirienne et au foncier rural et devrait contribuer à renforcer la cohésion sociale.

3. Sur le plan économique, les résultats de la mise en œuvre du Plan National de Développement (2012–15) confirment une forte reprise de l'activité. En 2012, le taux de croissance du PIB a atteint 9,8% plaçant la Côte d'Ivoire parmi les pays à fort taux de croissance dans le monde. Pour 2013, les résultats du premier semestre laissent présager que le taux de croissance de 9% sera réalisé avec un taux d'inflation de 2,7%. Tous les critères de performance et repères indicatifs pour fin juin 2013 contenus dans notre programme économique et financier soutenu par la Facilité élargie de crédit (FEC) du FMI ont été observés grâce à la poursuite des efforts de rationalisation de la gestion des finances publiques. Le climat des affaires s'est nettement amélioré avec la mise en application du nouveau code des investissements, l'opérationnalisation du guichet unique des investissements, la réduction des coûts fiscaux et non fiscaux liés à la création d'entreprises et l'accès à la propriété foncière. Ces efforts se sont traduits par un accroissement significatif du nombre d'entreprises créées (1 095 entreprises au

¹ La moyenne de l'Indice Général Ivoirien de Sécurité (IGIS) sur le premier semestre 2013 s'est établie à 1,8 sur une échelle de 10, contre 2,45 à la même période de 2012. L'indice des Nations Unies est passé de 5 en avril 2011 à 1,6 en mai 2013 sur une échelle de 5.

premier semestre 2013 contre 396 sur la même période en 2012) et de l'investissement privé. Ces réformes de grandes ampleurs ont été pleinement reconnues par la Banque Mondiale dans son rapport "Doing business 2014" qui place la Côte d'Ivoire parmi les 10 pays qui ont fait le plus de progrès dans le monde.

4. En cohérence avec les objectifs du PND, le programme économique et financier 2014 mettra un accent particulier sur la consolidation de la stabilité macroéconomique et la poursuite des réformes visant l'amélioration de la gestion des finances publiques et la lutte contre la pauvreté. Pour atteindre son objectif de 10 % de croissance en moyenne en 2014 et 2015, le Gouvernement s'emploie à renforcer la mise en œuvre de projets d'investissements structurants et à mobiliser les financements annoncés par les bailleurs de fonds lors du Groupe consultatif en décembre 2012 à Paris. Le ratio des investissements par rapport au PIB devrait passer de 13,7% en 2012 à 17,8% en 2013 et 19,6% en 2014, dont respectivement 4,9%, 7,2% et 8,2% pour les investissements publics. Le Gouvernement compte également accélérer la restructuration des banques publiques, le rétablissement de la viabilité financière du secteur électricité, le renforcement de la gestion des finances publiques notamment celle de la dette, l'approfondissement des réformes en matière de politique fiscale, la modernisation de l'administration publique, ainsi que l'assainissement et le développement du secteur financier. Le Gouvernement s'attèlera par ailleurs à renforcer l'intégration sous régionale.

Le présent mémorandum actualise le programme économique et financier triennal 2011–14, appuyé par la Facilité Elargie de Crédit, dont les objectifs sont, notamment, de stabiliser le cadre macroéconomique et d'améliorer la gestion des finances publiques.

ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME AU PREMIER SEMESTRE 2013

A. Evolution récente de l'économie

5. A fin juin 2013, l'évolution de l'activité économique est bien orientée dans la plupart des secteurs grâce au renforcement de la stabilité sociopolitique et à l'exécution des principaux projets du PND

- **L'activité économique continue sa progression**, avec la bonne tenue des activités tertiaires, notamment le commerce de détail (+14,8%), de la production industrielle liée en particulier au regain d'activités dans les industries de produits alimentaires et boissons (+5,7%), meubles et produits divers (+44,2%), et électricité, gaz et chaleur (+17,3%). Malgré l'arrêt pour l'entretien des unités de production du bitume, qui a induit un retrait de 14,2% de l'indicateur avancé du BTP, le dynamisme de l'activité dans ce secteur s'est traduit par l'augmentation des ventes nationales de béton de 69,4%, de tôles de 42,7%, et de gravier de 23,7%.
- **L'inflation en moyenne annuelle à fin juin s'élève à 3,5%**, marquée notamment par le renchérissement de la fonction « enseignement », des articles d'habillement et chaussures » ainsi que certains produits alimentaires tels que les légumes frais. Cependant, il est observé une décélération du taux d'inflation depuis le mois d'avril qui s'affiche à 2,9% en glissement annuel en juin 2013.

- **Les exportations ont augmenté de 15,8%**, tirées principalement par la hausse de 20,8% des produits transformés et des produits primaires (cacao fève (+39,6%) et noix de cajou (12,3%)) avec la bonne tenue de la production. **Les importations** ont progressé de 4,1% du fait de l'effet combiné d'un accroissement substantiel des biens d'équipement (+24,6%), d'une quasi stabilité des biens intermédiaires (-0,6%) et d'un repli des biens de consommation (-3,2%).
- **Concernant la situation monétaire**, les crédits à moyen et long termes augmentent de 5,8% par rapport à fin décembre 2012 et reflètent l'accompagnement du secteur privé à la reprise économique. De même, les nouvelles mises en place de crédits sont en hausse de 9,9% par rapport à la même période de 2012.
- **L'emploi formel est également en hausse** (+2,8% à fin juin 2013) par rapport au début de l'année, surtout dans le secteur privé.
- Au niveau du **marché boursier**, la capitalisation du marché des actions sur la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) a atteint au premier semestre 2013, un niveau historique de 6116,5 milliards de FCFA. Cette bonne performance traduit la confiance des investisseurs régionaux et internationaux, en raison de l'amélioration des perspectives économiques au sein de l'UEMOA et du fort potentiel de croissance des sociétés cotées. La BRVM est passée de la cotation en « fixing » à la cotation en « continu » depuis le 16 septembre.

6. Les mesures prises par le Gouvernement pour relancer l'activité ont permis de consolider la confiance du secteur privé. Cette confiance s'est traduite par la création de nouvelles entreprises notamment dans les secteurs des BTP (cimenteries), de l'agroalimentaire (brasseries, rizeries), des services (établissements financiers) et des activités extractives ; ainsi que la manifestation d'intérêt dans le cadre des Partenariats Public-Privé (PPP). Le taux d'investissement privé passerait de 8,8% du PIB en 2012 à 10,4% du PIB en 2013.

7. L'exécution du budget à fin juin 2013 a été satisfaisante

- Les recettes budgétaires ont enregistré une plus-value de 23,3 milliards de FCFA (par rapport à l'objectif) grâce aux performances de l'impôt BIC hors pétrole, de l'impôt sur les revenus et salaires, des droits d'enregistrement et de timbre, ainsi que des taxes à l'exportation. Ces bonnes réalisations ont permis de contenir l'impact des manques à gagner enregistrés sur le recouvrement de la TVA et des taxes à l'importation sur les marchandises générales.
- Les emprunts extérieurs et dons projets ont été plus élevés que prévu reflétant un bon niveau de mobilisation, imputable aux tirages effectués principalement auprès de la Banque Mondiale pour le financement de projets relatifs à l'emploi et à ceux liés au renforcement des infrastructures économiques.
- Les dépenses totales ont été inférieures à l'objectif prévu. Au niveau des dépenses courantes, la masse salariale a été exécutée en ligne avec les dotations prévues. La subvention au secteur électricité est ressortie à 43,1 milliards contre 15,3 milliards prévus, en rapport avec la non finalisation des discussions sur le prix de cession du gaz sur le champ CI 26. Par ailleurs, la bonne pluviométrie a permis un moindre recours au HVO. Les dépenses d'investissement ont atteint un niveau de 419 milliards de FCFA soit un

taux d'exécution de 86,9% par rapport à l'objectif à fin juin 2013. Par rapport à l'objectif annuel, elles représentent 38,4% en 2013 contre 30,3% en 2012. Les dépenses financées sur ressources extérieures se sont chiffrées à 219,2 milliards de FCFA représentant 49,8% des dotations annuelles. Sur financement intérieur, les dépenses d'investissement exécutées s'élèvent à 201,8 milliards de FCFA pour une prévision de 347,9 milliards de FCFA à fin juin 2013, soit un taux d'exécution de 58%. Ce résultat s'explique par les retards enregistrés dans la mise en œuvre de certains projets, notamment ceux programmés dans le cadre du C2D.

8. La lutte contre la pauvreté demeure une priorité. Le Gouvernement a renforcé les structures nationales d'accompagnement à l'emploi, notamment l'Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi (AGEPE) à travers des projets de formations et d'insertion des jeunes diplômés et sans emplois, dont le Projet Emplois Jeunes et Développement des Compétences (PEJEDEC) qui est entré dans sa phase active. Le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI) mis en place en 2012, est doté d'un budget d'un milliard pour faciliter l'accès aux microcrédits à taux réduit (1%/mois). Le retour à un système de prix garanti permet une meilleure rémunération des producteurs de cacao (environ 700 000) et de café qui reçoivent dorénavant un prix bord champ équivalent à 60% du prix CAF. Jusqu'à l'horizon 2020, les recrutements de la fonction publique seront orientés principalement en faveur de l'éducation et de la santé, ainsi que de la sécurité. Le projet de Loi instituant la Couverture Maladie Universelle (CMU) a été élaboré et soumis au Conseil de Gouvernement. De même la construction et l'équipement de salles de classes et de centres de santé demeurent une priorité pour le Gouvernement. Dans cette optique, la politique de « l'école gratuite pour tous » est maintenue pour permettre un meilleur accès à l'éducation des enfants. Enfin, outre les grands travaux de construction du troisième pont et d'extension de l'autoroute du nord, le Gouvernement a instruit le Conseil du Café Cacao de rénover les pistes rurales. Cette décision permet ainsi d'impliquer tous les acteurs de ce secteur phare de l'économie dans l'amélioration des conditions de vie rurale.

9. Au niveau du financement, le Gouvernement a eu recours au marché monétaire et financier sous-régional à hauteur de 321 milliards de FCFA contre 324,3 milliards de FCFA prévus. Par rapport à l'objectif annuel, ce montant représente 39,8% des financements intérieurs projetés. Les financements extérieurs se sont établis à 309,8 milliards de FCFA qui se répartissent en dons (132,9 milliards de FCFA), emprunts (140,3 milliards de FCFA) et appuis budgétaires (36,6 milliards de FCFA).

B. Mise en œuvre du programme

10. La bonne exécution du budget au premier semestre 2013 a permis le respect de tous les critères de performance et repères indicatifs du programme économique et financier. En effet, le solde primaire de base a dégagé un surplus de 116,3 milliards de FCFA, contre un déficit programmé de 55,5 milliards de FCFA. En plus de la non accumulation de nouveaux arriérés extérieurs et intérieurs, le Gouvernement a fait un effort de réduction nette des exigibles à hauteur de 88,5 milliards de FCFA contre un objectif plancher de 10 milliards de FCFA, en vue de baisser le niveau élevé de la dette flottante constaté à la fin de l'année 2012. Par ailleurs, le Gouvernement a poursuivi les efforts dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Ainsi, les dépenses « pro-pauvres » sont ressorties à 590,5 milliards de FCFA contre un objectif plancher de 588,8 milliards de FCFA. Le niveau des avances hors dette, hors régies et hors personnel, s'est établi à 52,8 milliards de FCFA contre un plafond de 59 milliards de FCFA.

11. Dans la dynamique de consolidation de la relance durable de l'activité un ensemble de réformes structurelles a été mis en œuvre à fin juin 2013 dans le cadre du programme.

Les principales se présentent comme suit :

- les deux projets de lois organiques transposant les directives UEMOA de 2009 relatives au code de transparence et à la loi de finances ont été adoptés en Conseil des Ministres le 6 juin 2013 ;
- Un nouveau mécanisme de prix des produits pétroliers a été adopté en novembre 2012 et mis en œuvre à partir d'avril 2013. Concernant la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR), le nouveau mécanisme prévoit un soutien à la marge de raffinage. En outre, la dette cumulée de l'Etat vis-à-vis de ladite structure à fin 2012 a fait l'objet d'une convention de titrisation en juin 2013.
- Les efforts du Gouvernement pour améliorer la transparence du secteur extractif ont permis à la Côte d'Ivoire d'être conforme à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) depuis le mois de mai 2013. En effet, les rapports des années 2008, 2009, 2010 et 2011 relatifs à ITIE ont été publiés et transmis à l'ITIE International.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme pour le retour à l'équilibre financier du secteur électricité adoptée en novembre 2012, (i) la rémunération du concessionnaire a été revue à la baisse et un accord a été obtenu sur son appui au secteur sur la période 2013 à 2015, (ii) le taux de recouvrement des factures dans les zones CNO est passé de 40% en 2012 à 60% à fin juin 2013, et (iii) les clients inscrits au tarif modéré et consommant plus de 200 Kwh par bimestre ont été reclassés au tarif général des ménages, au cours du premier trimestre 2013. Les discussions avec l'opérateur du champ CI-26 (CNR) sont en cours.
- Le cadre juridique et institutionnel de gestion des Partenariats Public-Privé (PPP) a été finalisé et est opérationnel.

Concernant le climat des affaires, les avancées significatives enregistrées en 2012 ont été consolidées (encadré 1).

Encadré 1. Côte d'Ivoire : Un environnement des affaires propice aux investissements

L'objectif est de faire de la Côte d'Ivoire une économie émergente à l'horizon 2020. Ce choix clairement basé sur une politique incitative de l'investissement privé, pris comme moteur de la relance et de la croissance économique, ne va pas sans améliorer l'environnement des affaires.

Pour ce faire, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans une dynamique de réformes portant notamment sur six des indicateurs Doing Business au titre de cette année et quatre autres en 2014. Les six indicateurs portent sur : la création des entreprises, le transfert de propriété, le commerce transfrontalier, le paiement d'impôt, le permis de construire, et l'exécution des contrats. Un dispositif institutionnel dédié exclusivement à l'environnement des affaires a été créé. Ce dispositif, inspiré des meilleures pratiques sur le continent et à travers le monde entier, est placé sous l'autorité du Premier Ministre chef du Gouvernement. Dans ce cadre, les mesures suivantes ont été prises :

Encadré 1. Côte d'Ivoire : Un environnement des affaires propice aux investissements (fin)

- Le décret n° 2012-867 du 6 septembre 2012 portant création du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) en fait l'unique porte d'entrée des investissements en Côte d'Ivoire. Le même décret définit en son sein plusieurs guichets dont le « Guichet Unique de Formalité d'Entreprises »,
- présentement opérationnel, et qui permet d'accomplir toutes les formalités relatives à la création et à l'exercice des activités des entreprises dans un délai de 48 heures.
- L'opérateur du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) a démarré ses activités le 01 juillet 2013. Le GUCE permettra à terme, d'alléger les formalités d'importation des marchandises et d'apporter une réponse aux préoccupations de l'OMC en matière de facilitation des échanges. Il a pour avantage notamment de simplifier et d'uniformiser les procédures commerciales, de réduire les délais, de réduire les coûts liés aux procédures, et d'accroître la compétitivité du secteur privé. En outre il permettra de mettre à disposition en temps réel des données de qualité sur le commerce et contribuera à renforcer la gouvernance et la transparence dans le commerce extérieur, et à améliorer la position de la Côte d'Ivoire dans les indicateurs internationaux.
- Le nouveau code des investissements a été adopté par ordonnance n° 2012-487 du 07 juin 2012. Il présente des facilités fiscales attractives, ainsi que des dispositions de garanties et de protection renforcées dans le respect des meilleures normes internationales en la matière.
- Le cadre institutionnel et juridique régissant les PPP est en place. Un Comité National a été installé à cet effet et a permis d'identifier plus de 60 projets prioritaires dont certains sont en cours d'exécution.
- Sur le plan de la réforme du système judiciaire, les actions entreprises concernent entre autres (i) l'adoption en Conseil des Ministres en février 2012 de l'ordonnance relative à « l'exéquatur » des décisions des cours d'arbitrage déterminant l'intervention des juridictions nationales dans la procédure d'arbitrage, et (ii) la mise en conformité du droit ivoirien avec les exigences du droit international en matière de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite.
- Le premier Tribunal du Commerce de Côte d'Ivoire a commencé ses activités en octobre 2012 et rend ses décisions dans un délai maximum de 90 jours.

L'ensemble de ces mesures a eu pour résultat une amélioration du rang de la Côte d'Ivoire dans le classement du « Doing Business 2014 » de la Banque Mondiale qui place la Côte d'Ivoire parmi les 10 pays du monde qui ont fait le plus de progrès cette année pour améliorer leurs climats des affaires.

C. Perspectives économiques à fin 2013

12. Les perspectives macroéconomiques confirment la forte croissance de l'activité en 2013.

- Le taux de croissance du PIB est estimé à 9% en 2013, grâce au dynamisme de l'ensemble des secteurs.
- La décélération observée sur les prix depuis le mois d'avril 2013 devrait permettre d'enregistrer un taux d'inflation en moyenne annuelle de 2,7% en fin d'année.
- La balance commerciale devrait rester excédentaire malgré la hausse continue des importations liées aux investissements publics et privés. En effet, les importations enregistreraient une progression de 13,8% liée essentiellement aux biens d'équipement. Quant aux exportations, elles augmenteraient de 10,9% en relation avec l'accroissement des ventes des produits pétroliers, de pétrole brut, d'huile de palme et de produits agro-alimentaires et manufacturiers. Le solde courant de la balance des paiements resterait déficitaire. La balance des paiements devrait toutefois dégager un solde excédentaire.

13. Les recettes budgétaires (2 766,7 milliards de FCFA) seraient en ligne avec les objectifs (2 764,5 milliards de FCFA), en dépit des moins values sur les impôts indirects et les droits sur les importations.

En liaison avec la relance des activités, les objectifs de certaines recettes ont été revus à la hausse, notamment le BIC, les taxes sur les produits pétroliers, les taxes à l'exportation. Cependant, au regard des réalisations à fin juillet 2013, les recouvrements de la TVA et de la taxe sur les marchandises générales pourraient enregistrer des moins-values par rapport aux projections initiales avec une hausse plus importante que prévue des biens d'équipement qui bénéficient d'exonérations prévues dans le code des investissements. De même, les recettes de TVA se situeraient à 230,6 milliards de FCFA contre un objectif de 245 milliards de FCFA. Des mesures spécifiques ont été prises pour optimiser le potentiel de ces impôts. Elles concernent notamment l'intensification des différents types de contrôle, le renforcement des actions de recouvrement des arriérés, le suivi systématique des déclarations créditrices en matière de TVA, la révision des critères de sélectivité des produits à risques, et à l'amélioration de l'évaluation des marchandises grâce au nouvel opérateur qui permettra d'accroître les recettes.

14. L'exécution des dépenses (3 384,4 milliards de FCFA) sera globalement conforme aux objectifs (3 445,3 milliards de FCFA).

Toutefois, la subvention au secteur électricité devrait s'établir à 63,2 milliards de FCFA contre un objectif de 32,3 milliards de FCFA, en raison de la poursuite des négociations sur le prix de cession du gaz du bloc CI 26. De même, les dépenses d'investissement devraient afficher un taux d'exécution de 92% par rapport aux objectifs du programme, malgré un niveau d'exécution des projets C2D plus faible que prévu.

15. Les besoins de financement pour 2013 devraient être couverts. Ils s'élèvent à 382 milliards de FCFA ou 2,7% du PIB, contre un objectif de 453,3 milliards de FCFA. Comme prévu, ces besoins seront financés principalement par une mobilisation nette sur le marché financier régional (UEMOA), ainsi que par des ressources extérieures des institutions multilatérales et bilatérales. En particulier, les échéances importantes de dettes de marché à fin 2013 seront financées par le recours au marché financier régional et par la mobilisation de ressources internes.

16. Le Gouvernement prévoit d'utiliser partiellement la fenêtre de prêts non concessionnels fixée à un plafond de 800 millions USD en 2013. Dans le cadre de la mise en œuvre du vaste programme d'investissement prévu au PND, il a procédé à la signature d'accords de prêts non concessionnels d'un montant total de 680 millions USD. Le montant des prêts mis en vigueur s'élève à 500 millions USD et concerne le financement du projet d'aménagement hydroélectrique de Soubré.

17. Les progrès attendus en matière de réformes structurelles sur le reste de l'année 2013 se résument comme suit :

- Le projet de loi portant code douanier et le projet de décret relatif au guide de procédures des enquêtes douanières ont été validés au cours d'un atelier en juillet 2013. Le projet de loi portant code douanier, qui conditionne l'adoption du guide de procédures, a été soumis pour examen au Conseil des Ministres et sera transmis à l'Assemblée Nationale.

- Un plan type de passation des marchés est en cours d'élaboration et sera diffusé auprès des administrateurs de crédit au début de l'exécution budgétaire 2014. De même un plan d'engagement des dépenses sera disponible avant fin janvier 2014. Son élaboration débutera dès l'adoption du projet de budget par le Conseil des Ministres.
- Le projet de Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT 2013–15) suivant les standards internationaux sera adopté en Conseil des Ministres à fin novembre 2013. Il sera mis en cohérence avec l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD) qui a été actualisée à fin octobre 2013 avec l'appui technique du FMI.
- Un dispositif de gestion de la dette intégrant une structuration en front office, middle office et back office sera mis en place avant fin décembre 2013. Un projet de réorganisation des services basée sur cette structuration est en cours de finalisation pour être mis en œuvre en 2014.
- Un audit des arriérés intérieurs du Trésor vis-à-vis des fournisseurs à fin 2010 a été effectué afin de disposer d'une meilleure appréciation de la dette soumise à règlement. Sur la base des résultats obtenus, un plan d'apurement des arriérés intérieurs sera adopté à fin novembre 2013. Cet audit s'est déroulé en deux phases principales. La première a consisté à examiner les restes à payer du Trésor pour validation, au regard de la documentation produite pour les différentes opérations. Cette phase a porté sur un montant de 356,7 milliards de restes à payer. Au terme des travaux, les cabinets ont conclu en l'irrégularité de 142,1 milliards proposés au rejet et à la validation de 192,2 milliards. Un second audit a été lancé sur les restes à payer validés au cours du premier audit. Cette seconde opération de vérification va au-delà de l'appréciation des pièces comptables pour prendre en compte la réalité du service fait et l'évaluation du coût des ouvrages concernés.
- Un projet de loi instituant la couverture maladie universelle (CMU) est en cours d'élaboration. Ce projet vise à garantir un accès aux soins pour les populations les plus vulnérables sur la base des principes de solidarité nationale, d'équité et de mutualisation des risques.
- Un projet de loi portant code du travail est en cours d'élaboration. Ce nouveau projet vise particulièrement à renforcer la lutte contre la précarité de l'emploi, à améliorer les capacités de l'administration du travail et à favoriser l'insertion des diplômés ainsi que l'accès à l'emploi des handicapés.
- S'agissant de la stratégie de développement du secteur financier, un premier projet élaboré avec l'assistance technique de l'initiative FIRST est en cours de finalisation. Son adoption en Conseil des Ministres est prévue avant fin décembre 2013.
- Concernant les entreprises publiques, la Communication adoptée le 26 mai 2012 en Conseil des Ministres, a présenté les options stratégiques pour la réduction de 25% du portefeuille de l'Etat (privatisations, fusions ou restructurations), y compris les banques publiques. La mise en œuvre de ces options nécessite la réalisation d'études de valorisation et de modes de privatisation ainsi que d'études portant sur les modalités stratégiques et opérationnelles des fusions à opérer. S'agissant des banques publiques, ces études ont démarré en juin 2013 et les rapports définitifs sont disponibles depuis début octobre 2013. Une mission d'assistance technique du FMI sur le sujet a eu lieu en

septembre 2013 pour analyser le rapport provisoire des consultants. Sur la base des recommandations de ces études, un plan d'actions sera formulé et adopté en Conseil des Ministres avant fin décembre 2013.

- Le CDMT global 2014–16 ainsi que le document de programmation budgétaire économique pluriannuel ont été préparés ; ils seront transmis à l'Assemblée nationale après leur adoption en Conseil des Ministres ;
- Les grandes lignes d'une stratégie de réforme de la TVA ont été élaborées et deux mesures de rationalisation des exonérations de TVA sont inscrites dans l'annexe fiscale à la loi des finances 2014.
- Une stratégie de gestion de la masse salariale a été élaborée avec l'assistance technique du FMI. Elle définit un profil de recrutement en liaison avec les besoins en renforcement d'effectifs notamment dans les secteurs éducation et santé et une rémunération soutenable permettant de tendre à l'horizon 2022 vers le critère de convergence de l'UEMOA. Son adoption en Conseil des Ministres se fera à fin décembre 2013.
- Le Code de l'électricité sera finalisé en vue de sa transmission à l'Assemblée Nationale avant fin décembre 2013. Il devrait définir un meilleur cadre de gestion des flux physiques et financiers du secteur par (i) une meilleure définition des activités du Secteur de l'électricité et de leur régime juridique ; (ii) une plus grande souplesse dans les possibilités d'organisation et de gestion des segments, objets du monopole de l'Etat, lesquels sont désormais susceptibles d'être concédés, le cas échéant, à un ou plusieurs opérateurs privés ; (iii) la prise en compte des énergies nouvelles et renouvelables ainsi que la maîtrise de l'énergie ; (iv) le renforcement du dispositif de répression des fraudes et actes délictueux préjudiciables au Secteur de l'électricité ; et (v) l'institution par la loi d'une commission de régulation indépendante, dotée des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER POUR 2014 ET OBJECTIFS A MOYEN TERME

D. Cadrage macroéconomique

18. Le Gouvernement réaffirme sa volonté de réduire la pauvreté et de consolider les bases pour une Côte d'Ivoire émergente à l'horizon 2020 à travers la mise en œuvre du PND. Cette stratégie repose sur une croissance forte, soutenue et inclusive, respectueuse du genre et de l'environnement, de nature à créer de l'emploi, et à réduire la pauvreté. Les principaux objectifs se déclinent comme suit :

- réaliser un taux de croissance autour de 9% en 2013 et de 10% en 2014 et 2015 grâce notamment à un accroissement substantiel des investissements qui devraient passer de 13,7% du PIB en 2012 à 19,6% du PIB en 2015 ;
- réduire le taux de pauvreté de moitié à l'horizon 2015 et faire partie du groupe de tête des pays africains les mieux classés au titre de l'Indice du Développement Humain du PNUD;

- atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2015 ou s'en rapprocher de façon sensible ;
- créer l'un des meilleurs climats des affaires en Afrique et renforcer la compétitivité de l'économie ; et
- rejoindre le groupe de tête des pays africains en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption.

19. Pour réaliser ces objectifs globaux, le Gouvernement s'assurera que les objectifs et stratégies sectoriels assignés aux différents Ministères soient mis en œuvre. Dans ce cadre, le rapport national de la mise en œuvre du PND 2012–15 sera soumis au Conseil des Ministres avant fin 2013. Sur cette base, des mesures complémentaires seront prises pour renforcer le suivi des projets d'investissement. Il s'attèlera à la réalisation effective de l'ensemble des projets d'investissements prioritaires inscrits dans le PND. Le Gouvernement poursuivra également la mise en œuvre des réformes structurelles et sectorielles.

20. L'objectif du Gouvernement est d'atteindre un taux de croissance du PIB de 10% en 2014 conformément aux objectifs du PND. L'économie devrait bénéficier de la normalisation de la situation sociopolitique et sécuritaire, ainsi que du plein effet des réformes structurelles mises en œuvre, notamment l'amélioration du climat des affaires. La croissance s'appuierait sur l'investissement public qui devrait jouer son rôle de levier et stimuler l'investissement privé. De plus, le secteur privé devrait enregistrer une augmentation de sa capacité de production grâce au nouveau code des investissements, à la mise en place du guichet de Facilitation de Création d'Entreprises et à la promotion des Partenariats Publics Privés (PPP).

21. L'offre serait portée par le dynamisme de l'ensemble des secteurs.

- Le **secteur primaire** progresserait grâce à la bonne performance de l'agriculture vivrière, en rapport avec l'exécution du Plan National du Développement du Riz (PNDR) et aux investissements réalisés dans le domaine de l'exploration, du développement et de l'entretien des puits et mines existants. En outre, la mise en œuvre du plan de réforme des filières anacarde et coton permettra de structurer ces secteurs et d'améliorer leur productivité.
- Le **secteur secondaire** enregistrerait une hausse en lien avec la bonne tenue du secteur de la construction et de l'agroalimentaire. En outre, la dynamique de la demande intérieure devrait permettre de soutenir la croissance du secteur.
- Le **secteur tertiaire bénéficierait de l'évolution favorable des secteurs primaire et secondaire.** De plus, le cadre institutionnel et juridique des PME sera renforcé, notamment à travers l'élaboration du code de l'artisanat et l'adoption d'un projet de loi d'orientation portant promotion des PME. En outre, la création du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE), l'opérationnalisation du marché de gros de Bouaké, la redynamisation de la SOTRA, l'installation de nouveaux groupes dans le secteur de la distribution et de l'hôtellerie, ainsi que le retour de la BAD à son siège à Abidjan contribueront à accroître significativement les activités du secteur tertiaire en 2014.

22. Le taux d'inflation devrait atteindre, en moyenne annuelle, 2,4% en 2014.

L'augmentation de l'offre des produits vivriers et la remise en l'état des pistes rurales devraient contribuer à un meilleur approvisionnement des marchés et à la maîtrise des prix des produits alimentaires.

23. Le solde des transactions courantes ressortirait déficitaire en 2014. Les importations poursuivront leur croissance en rapport avec le dynamisme de l'activité économique pour sa demande en biens d'équipement et intermédiaires. Quant au compte de capital et d'opérations financières, il enregistrerait un excédent sous l'impulsion des dons projets reçus, ainsi que du rebond des investissements directs étrangers et des investissements de portefeuille. Au total, le solde global de la balance des paiements demeurerait excédentaire.

24. La masse monétaire devrait s'accroître de 9,5%. Cette évolution est principalement liée à l'accroissement du crédit au secteur privé qui bénéficierait de la facilitation de l'accès aux crédits bancaires par les PME/PMI. En outre, les avoirs extérieurs nets devraient se consolider grâce à la bonne tenue des exportations et l'afflux des investissements directs étrangers.

25. Le Gouvernement envisage de prendre des dispositions appropriées pour faire face aux risques à même de freiner l'atteinte de ses objectifs macroéconomiques. En effet, les risques qui pourraient hypothéquer la réalisation des objectifs sont de trois ordres : (i) la détérioration des termes de l'échange, (ii) une mauvaise pluviométrie, et (iii) une faible mobilisation des financements et un ralentissement dans l'exécution des investissements. Pour faire face à ces facteurs de risque, le Gouvernement prendrait des mesures pour optimiser le potentiel de recouvrement, notamment en mettant l'accent sur un élargissement de l'assiette fiscale, une meilleure maîtrise des dépenses, une politique de gestion de dette soutenable, et prendre des mesures pour mobiliser les financements attendus.

E. Cadrage Budgétaire

26. La politique budgétaire pour 2014 et à moyen terme prend en compte les grands axes stratégiques du Plan National de Développement. En effet, les actions prioritaires du PND 2012–15 traduites dans le Programme d'Investissement Public (PIP) ont été retracées dans le projet de budget 2014. En cohérence avec le programme économique et financier, les priorités du projet de budget 2014 sont axées principalement sur l'amélioration du cadre de vie des populations et le renforcement des bases de la croissance économique. À cet effet, les principaux projets concernent la réhabilitation et la construction du réseau routier, l'amélioration de l'accès à l'eau potable, la santé, l'éducation, et à l'électricité, ainsi que la consolidation de la sécurité et le développement des infrastructures socioéconomiques de base.

27. Le Gouvernement continuera à privilégier l'optimisation du recouvrement du potentiel fiscal et la rationalisation des dépenses en vue de dégager des marges budgétaires nécessaires à l'investissement. L'objectif visé à moyen terme est d'assurer un surplus du solde primaire de base. Le budget continuera d'être préparé en conformité avec les dispositions constitutionnelles et réglementaires. Les efforts pour améliorer la transparence et la traçabilité dans la chaîne d'exécution des dépenses publiques seront poursuivis.

28. Les recettes budgétaires de 2014 s'élevaient à 3 051,0 milliards de F CFA en hausse de 10,3% par rapport aux estimations de 2013. Les recettes fiscales progresseraient de 10,8% grâce aux efforts de recouvrement des principaux impôts, notamment la TVA, les ITS et l'impôt BIC hors pétrole. Concernant les droits de porte, les recettes sur les marchandises générales connaîtront une augmentation de 46 milliards de FCFA liée à l'amélioration de la prise en charge et à une meilleure évaluation des valeurs des marchandises ainsi qu'à un renforcement de la lutte contre la fraude. En revanche, les droits d'enregistrement et le Droit Unique de Sortie connaîtront des baisses consécutives au recul attendu de la production de cacao. Quant aux recettes non fiscales, elles s'afficheraient à 408,7 milliards de FCFA.

29. L'optimisation du potentiel de recouvrement des recettes fiscales est une priorité du Gouvernement pour atteindre les objectifs de recettes du budget. À cet égard, il est prévu pour la gestion 2014 des mesures portant à la fois sur l'administration de l'impôt et la politique fiscale. Il s'agit notamment de :

- réduire progressivement les exonérations en matière de TVA notamment, par l'interdiction de l'octroi de nouvelles exonérations non conformes à la Directive de l'UEMOA (notamment celles prévues par les conventions particulières) ou qui ne sont ni économiquement, ni socialement justifiables à court et moyen termes ;
- normaliser la méthode de calcul des droits d'accises sur les boissons et tabacs par des corrections au niveau des bases d'imposition et des taux applicables pour les rendre conformes aux pratiques communautaires de l'UEMOA ;
- harmoniser les taux applicables aux revenus tirés du capital afin d'adapter la fiscalité ivoirienne aux normes communautaires de l'UEMOA ;
- instituer un montant minimum de perception pour les contribuables relevant du régime du réel simplifié d'imposition par un prélèvement de 2% assis sur le chiffre d'affaires toutes taxes comprises. Cette cotisation ne peut être inférieure à 500 000 FCFA l'année qui constitue un minimum de perception.
- Améliorer la taxation sur les télécommunications par :
 - ✓ le relèvement du taux de la taxe sur les télécommunications de 3% à 5% ;
 - ✓ l'institution d'une taxe spécifique au taux de 3% à la charge des consommateurs et assise sur le coût des communications téléphoniques et des accès internet ;
 - ✓ le relèvement de 25% à 30% du taux de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux applicable aux entreprises du secteur des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication.
- renforcer la segmentation des contribuables en s'inspirant des recommandations des rapports d'assistance technique du FMI. En effet, l'administration fiscale compte poursuivre la politique de déconcentration de ses services, et renforcer la Direction des Grandes Entreprises (DGE) par l'augmentation de son champ de compétences (seuil d'intervention et champ de couverture à l'ensemble du territoire) et la mise en place d'un

dispositif de gestion des entreprises de taille moyenne. Le contrôle fiscal sera accentué à travers notamment le renforcement des Brigades de contrôle et l'amélioration de son taux de couverture ;

- s'appuyer, en ce qui concerne, l'administration des douanes ivoiriennes sur les réformes issues des recommandations des assistances techniques y compris celle du FMI et sur la mise en œuvre des mesures relatives à l'amélioration de la prise en charge des marchandises par (i) l'interconnexion du système informatique de la douane avec celui du Port d'Abidjan, (ii) l'opérationnalisation de la prise en charge des conteneurs en transbordement simplifié dans le système informatique des douanes, et (iii) la libéralisation de la consignation à l'aéroport en mettant fin au monopole de la régie. En outre, les douanes accentueront la lutte contre la fraude par (i) l'utilisation optimale du scanner à l'importation comme à l'exportation sur la base de l'analyse du risque et l'installation d'un scanner à l'aéroport, (ii) la surveillance accrue de la façade maritime et lagunaire et (iii) le renforcement des capacités de lutte contre la fraude et la contrebande aux frontières terrestres.

30. Les dépenses publiques de 2014 sont prévues à 3 793,4 milliards de FCFA, en hausse de 409 milliards de FCFA par rapport à 2013. Le Gouvernement compte améliorer le taux d'exécution des investissements notamment ceux prévus dans le cadre des C2D bénéficiant de dotations de 140,2 milliards de FCFA. En outre, les dépenses pro-pauvres s'établiraient à 1 517,7 milliards de FCFA contre 1 309 milliards de FCFA en 2013. Conformément au projet de stratégie de la masse salariale, les dépenses de personnel s'élèveront à 1 186,2 milliards, en tenant compte de la pleine application des mesures de revalorisation, ainsi que des nouveaux recrutements notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé, et de la sécurité.

31. Le solde primaire de base s'afficherait à -9,9 milliards de FCFA milliards FCFA, soit -0,1% du PIB contre -0,2% du PIB en 2013. Le déficit budgétaire global y compris dons, (hors dons pour apurement des arriérés) devrait passer à 364,5 milliards FCFA (soit -2,3% du PIB contre -2,7% du PIB en 2013).

F. Amélioration de la gestion et renforcement de la viabilité à long terme des finances publiques

32. Le Gouvernement réitère son engagement à assainir les finances publiques et à préserver la stabilité du cadre macroéconomique et la viabilité de la dette. Pour y parvenir, il entend renforcer la mobilisation des recettes, maîtriser sur le moyen terme l'évolution de la masse salariale et des dépenses de fonctionnement, réduire la subvention au secteur électricité jusqu'à l'atteinte de son équilibre financier, et assainir la situation de la dette intérieure.

33. La stratégie de maîtrise à moyen terme de la masse salariale adoptée avant fin décembre 2013 par le Gouvernement sera mise en œuvre. Elle vise à terme le respect de la norme communautaire de 35% des recettes fiscales. À cet effet, des mesures pour répondre aux besoins de recrutement des secteurs prioritaires tout en renforçant la gestion administrative ont été identifiées : optimisation de la politique de recrutement, contrôle des effectifs à travers le système de notation, attribution des matricules au regard des notes de prise de service, la mise

en service du Système Informatique de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE) et mise en place de Direction des Ressources Humaines dans l'ensemble des Ministères.

34. Le Gouvernement compte réduire sur le moyen terme les subventions au secteur électricité. Pour ce faire, il entend consolider les avancées enregistrées dans la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme pour le retour à l'équilibre financier du secteur adoptée en Conseil des Ministres le 7 novembre 2012 (Encadré 2). Le report de l'exploitation du champ CI-202 a entraîné un déficit gazier pour la production de l'électricité. En vue de satisfaire la demande nationale et sous régionale le Gouvernement s'est engagé dans un vaste programme d'investissement d'un coût global de 5 300 milliards de FCFA pour la construction de nouvelles centrales hydrauliques et thermiques, ainsi que l'amélioration du réseau de transport en vue de réduire les pertes techniques. Il bénéficie dans ce cadre de l'appui de plusieurs partenaires, notamment la Banque Mondiale, la SFI, la BAD, la BOAD et l'Eximbank Chine. Concernant les exportations, le Gouvernement facturera les quantités supérieures au minimum contractuel au coût marginal de production de l'électricité.

Encadré 2. Côte d'Ivoire : Vers un équilibre financier du secteur électricité et un accroissement substantiel de l'offre d'électricité

La réalisation d'un taux de croissance soutenu nécessite une offre d'électricité suffisante et à moindre coût, soit une augmentation d'environ 700 Gigawatt heures (GWh) par an. Toutefois, dans le contexte actuel, le secteur enregistre un déséquilibre financier dû principalement à l'offre de gaz naturel, source principale (70%) de la production d'électricité. Ce déficit a conduit à un retard d'investissement dans le réseau de transport et la distribution.

Face à cette situation, le Gouvernement a décidé, à l'issue d'un diagnostic du secteur, de mettre en œuvre des mesures vigoureuses afin de relancer la production et réduire le déficit financier. Dans ce cadre, il a adopté en Conseil des Ministres, en novembre 2012, une stratégie à moyen terme pour le retour à l'équilibre financier du secteur électricité et promouvoir son développement en vue de soutenir la croissance. Cette stratégie s'articule autour des axes suivants: (i) réduction des charges (*renégociation du prix du gaz naturel et associé, révision de la rémunération du concessionnaire, maîtrise de la demande*), (ii) amélioration des recettes (*révision des tarifs d'électricité nationaux et export, basculement au tarif général des clients modérés consommant plus de 200 KWh par bimestre, amélioration des recouvrement dans les zones ex CNO*), (iii) amélioration du rendement global (*réduction des pertes techniques et non techniques et adoption du code de l'électricité*).

Encadré 2. Côte d'Ivoire : Vers un équilibre financier du secteur électricité et un accroissement substantiel de l'offre d'électricité (fin)

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, les actions suivantes ont été réalisées : les réductions du coût du gaz ont été opérées sur les blocs CI-27. Concernant la rémunération du concessionnaire, elle a été revue à la baisse et un accord a été obtenu sur l'appui du concessionnaire au secteur à hauteur de 8 milliards par an sur la période 2013 à 2015. S'agissant de la maîtrise de la demande, (i) plus de 100 000 lampes à base consommation ont été distribuées dans les communes de Treichville, Abobo et Yamoussoukro, (ii) les tarifs à l'export ont été révisés et une hausse de 10% a été appliquée au tarif des industriels, (iii) le basculement au tarif général des clients modérés consommant plus de 200 KWh par bimestre a été effectué, (iv) l'amélioration du taux de recouvrement des factures en zone CNO qui devrait passer de 40% en 2012 à plus de 60% en 2013, et (v) les actions entreprises pour la réduction des pertes qui ont permis de gagner 3 points de rendement global de 2012 à 2013. En outre un projet de code de l'électricité a été adopté par le Conseil des Ministres et sera bientôt transmis à l'Assemblée Nationale. Son application contribuera à améliorer le cadre légal de lutte contre la fraude. À moyen terme, le Gouvernement explore les options permettant d'assurer régulièrement un approvisionnement suffisant en gaz.

Toutes ces actions y compris celles de 2012 devraient permettre de résorber le déséquilibre financier du secteur et par conséquent permettre la réalisation des investissements nécessaires à l'amélioration de l'offre de l'électricité en vue de conforter la Côte d'Ivoire en sa qualité d'exportateur. Plusieurs projets de développement du secteur ont ainsi été réalisés ou sont en cours de réalisation. Il s'agit de : (i) la location en 2013 d'une centrale thermique de 100 MW, (ii) des investissements sur le réseau de distribution pour améliorer le rendement global d'un point par an à partir de 2013, et (iii) la mise en service de la phase 4 de CIPREL en janvier 2014 et de la phase 3 d'AZITO en avril 2015. À moyen terme, l'accroissement des capacités hydroélectriques, notamment à travers le barrage de Soubré, contribuera à la maîtrise des coûts de production de l'électricité.

35. Le Gouvernement mettra en œuvre le plan d'apurement de la dette intérieure afin de soutenir l'activité du secteur privé. Il s'attèlera à honorer les paiements des différentes échéances prévues dans le cadre de ce plan en tenant compte des critères d'antériorité, de la nature de la dépense (pro-pauvres et autres), des paiements par tranche en fonction des niveaux de décote et de la situation fiscale du créancier. Afin de garantir les conditions d'équité et de transparence, les mandats à mettre en paiement feront l'objet d'affichage dans les locaux du Poste Comptable et sur le site internet du Trésor.

G. Assainissement et promotion du secteur financier

36. Le Gouvernement mettra en œuvre la stratégie de développement du secteur financier. Celle-ci devrait permettre de mieux répondre aux besoins de financement de l'économie, en particulier de l'habitat, des PME/PMI et de l'agriculture. Cette stratégie devrait également prendre en compte : (i) le rôle de l'Etat dans le secteur, (ii) l'épargne contractuelle, (iii) le faible accès au service financier, (iv) le coût du crédit, (v) l'assainissement du secteur bancaire et de la microfinance et (vi) le cadre légal et judiciaire du secteur. Le Comité de Développement du Secteur Financier (CODESFI) veillera à sa mise en œuvre.

37. Le Gouvernement entend accélérer la restructuration des banques publiques. De ce fait, le plan de restructuration des banques publiques sera soumis au Conseil des Ministre avant fin décembre 2013. Ce plan a pour objectif d'assainir le secteur bancaire public pour le rendre plus performant, capable d'accompagner les politiques sectorielles (habitat, PME/PMI et Agriculture) du Gouvernement et respectueux des règles prudentielles communautaires.

38. Le Gouvernement entend renforcer la supervision du secteur de la microfinance.

Des actions de redressement et de développement initiées seront renforcées en relation avec les partenaires techniques et financiers. Il s'agit, entre autres, de la réalisation d'audits du secteur, de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de restructuration de l'UNACOOPEC-CI.

39. Le Gouvernement encouragera la BCEAO à accélérer la création des spécialistes en valeurs du trésor (SVT) et le développement des systèmes d'informations (bureaux de crédits, registres).

Dans ce cadre, il appuiera le Conseil des Ministres de l'UEMOA en vue de l'adoption du projet de charte régissant «les relations entre les émetteurs et les SVT sur les marchés de titres de la dette publique des Etats membres». L'entrée en vigueur en octobre 2013 de l'instruction relative à la réalisation des opérations de pension livrée et la création prochaine des SVT contribueront au développement et à l'approfondissement du marché financier sous régional. Par ailleurs, le Gouvernement entend œuvrer à la création d'un marché secondaire pour rendre plus dynamique le marché financier. Le Gouvernement entend également œuvrer au renforcement des transactions financières entre les zones UEMOA et CEMAC.

H. Politique et stratégie d'endettement**40. Une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) sera soumise au Conseil des Ministres avant fin novembre 2013.**

L'objectif principal de cette stratégie est de préserver la viabilité de la dette publique à moyen et long termes. Elle traduit le choix de la maîtrise des risques liés à la dette notamment les risques de change et de refinancement. Pour ce faire, le Gouvernement privilégiera la mobilisation des financements extérieurs concessionnels, procédera à la centralisation de l'émission et de la gestion de la dette publique au sein d'une entité unique et améliorera sa politique de communication avec le marché. Il renforcera également la gestion de la trésorerie de l'Etat notamment avec la mise en place d'un Compte Unique du Trésor.

41. Le Gouvernement entend élargir ses sources de financement en recourant au marché financier international, notamment via l'émission d'Eurobonds. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'endettement de même que l'obtention d'un crédit rating souverain. L'objectif de l'émission d'eurobonds est d'élargir les sources de financement et d'améliorer la structure de maturité de l'endettement intérieur et extérieur, ainsi que la gestion actif-passif. Le Gouvernement entend faire une émission d'Eurobonds en 2014. Dans ce contexte, le Gouvernement sollicite l'approbation du FMI pour accroître, de 500 millions de dollars US, la fenêtre cumulée des prêts non concessionnels à fin 2014 en vue de lui permettre de faire une émission d'Eurobond. En outre, le Gouvernement continuera à rechercher des termes concessionnels sur ses emprunts, y compris pour les grands projets d'infrastructures.

42. Le Gouvernement sollicitera l'assistance des partenaires techniques et financiers (PTFs) pour continuer à renforcer la gestion de la dette publique. L'appui technique des PTFs aidera les autorités ivoiriennes à consolider la vision nouvelle en matière d'orientation stratégique de l'endettement afin de tirer durablement profit des acquis du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE obtenu le 26 juin 2012. En particulier, cet appui aidera le gouvernement à mettre en œuvre la nouvelle structure de gestion de la dette et à renforcer les capacités des services.

I. Renforcement de la compétitivité de l'économie

43. Une croissance forte et soutenable requiert une plus grande compétitivité du secteur privé et la poursuite de l'amélioration du climat des affaires. À cet égard, le réseau d'infrastructures économiques (télécommunication, réseau routier, énergie, port) est en cours de renforcement grâce à l'accroissement des investissements publics et à la mise en œuvre d'importants projets de PPP. Les instruments de développement des infrastructures industrielles seront également mis en œuvre notamment avec la création et/ou l'extension de zones industrielles. Le Gouvernement continuera à mettre l'accent sur la santé, notamment par le développement d'une industrie pharmaceutique de médicaments génériques et ériger la Côte d'Ivoire en un hub sous régional de services hospitaliers ; ainsi que l'éducation et la formation pour permettre aux entreprises de disposer d'une main d'œuvre de qualité. Il entend également appuyer les activités de recherche. Le potentiel agricole de la Côte d'Ivoire sera consolidé à travers notamment l'amélioration des rendements des exploitations. Le secteur bénéficiera de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) qui vise notamment le renforcement de la sécurité alimentaire et le développement de chaînes de valeur. Dans ce contexte, le Gouvernement entend assurer la pérennité de la filière café-cacao à travers la poursuite de la mise en œuvre de la réforme de la filière, dont la finalisation du recensement des producteurs. Les réformes sont en cours d'extension à d'autres filières notamment le coton et l'anacarde. L'agriculture vivrière enregistrerait de bonnes performances à travers l'accroissement de la production de riz (qui vise l'autosuffisance à l'horizon 2016) et de manioc. En outre, le Gouvernement compte organiser, du 29 janvier au 1^{er} février 2014, un forum dénommé « Investir en Côte d'Ivoire : ICI 2014 ». Ce forum, qui devrait accueillir près de 3.000 participants, constituera une plateforme d'échanges entre les investisseurs nationaux et internationaux pour accompagner la politique du Gouvernement.

44. Le Gouvernement entend maintenir la conformité de la Côte d'Ivoire à l'Initiative de la Transparence des Industries Extractives (ITIE) À cet effet, le code pétrolier a été amendé et un nouveau code des hydrocarbures a été adopté pour assurer une meilleure transparence dans la gestion des ressources et la préservation de l'environnement. De plus, le Gouvernement compte adopter un nouveau code minier. Ce nouveau code minier vise à faire de la Côte d'Ivoire une destination privilégiée. Il s'articule autour des principaux axes suivants :

- l'intégration des meilleures pratiques internationales en matière de bonne gouvernance (ITIE, Processus de Kimberley, Principes de l'Equateur) ;
- la transparence dans l'octroi des titres miniers ;
- la réduction et la maîtrise des délais de traitement des dossiers ;
- l'organisation de l'exploitation minière artisanale et de l'orpaillage ;
- la cohabitation entre grandes mines et petites mines ; et
- la rationalisation des superficies attribuées pour intensifier la recherche.

45. Le Gouvernement adoptera une nouvelle politique industrielle en 2014 afin de rendre les entreprises plus compétitives, créatrices de richesse et d'emplois. Le diagnostic du secteur industriel effectué en 2012 a mis en lumière les actions à réaliser pour parachever la

définition de la stratégie de développement industriel. Dans ce cadre, le Gouvernement a dégagé les grandes orientations se basant sur les trois axes suivants : (i) la forte contribution du secteur privé, (ii) l'utilisation des avantages comparatifs et (iii) l'appui ciblé de l'Etat en matière d'accompagnement (qualité, normes, restructuration, accès au crédit et création de zones industrielles, avantages fiscaux ciblés). L'objectif principal sera de porter la part du secteur industriel dans le PIB d'environ 30% en 2012 à 40% en 2020. Pour ce faire, il s'appuiera notamment sur l'accroissement du taux de transformation des produits agricoles (noix de cajou, coton, riz), et la diversification du tissu industriel à travers la promotion d'industries légères.

J. Gestion des finances publiques et gouvernance

46. Le Gouvernement poursuivra la réforme de la gestion des finances publiques. À cet effet, il élaborera un plan type de passation des marchés à diffuser auprès des administrateurs de crédit au début de l'exécution budgétaire 2014, un plan d'engagement des dépenses courant janvier 2014, et poursuivra la déconcentration de la gestion des finances publiques par la connexion de cinq (05) nouvelles localités au SIGFIP en 2014. Il adoptera en Conseil des Ministres, au plus tard fin mars 2014, les quatre projets de décrets relatifs à la transposition des directives de l'UEMOA sur les finances publiques après le vote des lois organiques portant Code de Transparence et Loi de Finances. Le Gouvernement évaluera la chaîne de la dépense et adoptera des mesures correctrices visant à renforcer le contrôle du service fait, dans l'optique d'éliminer les procédures de mandatement dérogatoires (mandats souches et mandats provisions), et à limiter le recours aux avances de trésorerie. L'objectif est de continuer de rationaliser la chaîne de la dépense, et se conformer aux principes d'orthodoxie budgétaire.

47. Le Gouvernement continuera à respecter le code des marchés publics et à privilégier les procédures concurrentielles. Aussi, des textes d'application dudit code seront adoptés en 2014. Conformément au plan de réforme de la gestion des finances publiques (PEMFAR), le Gouvernement a défini neuf axes stratégiques, notamment le renforcement de la transparence dans la gestion des finances publiques, le renforcement de la discipline budgétaire, l'amélioration de la traçabilité et du contrôle de l'exécution budgétaire, et le renforcement du cadre opérationnel des marchés publics. Ces dispositions devraient permettre de renforcer la transparence, l'efficacité de la lutte contre la corruption et la fraude ainsi que d'offrir des voies de recours efficaces aux acteurs de la commande publique. Concernant les procédures des marchés publics, le recours au marché de gré à gré continuera d'être rationalisé. Les changements notables apportés au cadre légal des marchés publics notamment la séparation des fonctions de contrôle et de régulation et l'extension du champ d'application du code par l'assujettissement des institutions audit code contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessus mentionnés.

48. La mise en œuvre du Plan National de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption (PNBGLC) sera accélérée. Les mesures et actions spécifiques suivantes seront prises :

- la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, instituée par ordonnance N° 2013-661 du 20 septembre 2013 et la Cour spéciale de prévention et de lutte contre la corruption seront mises en place au deuxième semestre 2014 ;

- les campagnes de sensibilisation et de communication sur la corruption entamée en mai 2013 seront poursuivies ; et
- l'Observatoire de la lutte contre la corruption sera mis en place après la prise des textes réglementaires pour son fonctionnement en 2014.

FINANCEMENT ET SUIVI DU PROGRAMME

49. Le Gouvernement estime que le besoin de financement du programme 2014 sera couvert. Au titre du recours aux marchés monétaire et financier sous régional, il est prévu une mobilisation de 867 milliards de FCFA constitués de bons et obligations du Trésor, contre 806,7 milliards de FCFA attendus en 2013. Concernant les financements extérieurs, y compris les appuis budgétaires qui s'élèveraient à 247,8 milliards de FCFA, les principaux bailleurs sont la BM, le FMI, la BAD, l'UE, l'AFD, la BID, et l'Eximbank Chine. Le Gouvernement poursuivra les discussions avec les créanciers restants pour l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTe.

50. Le Programme continuera de faire l'objet de suivi semestriel par le Conseil d'Administration du FMI sur la base de critères de performance et de repères indicatifs (tableau 1). Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint. Les revues semestrielles seront basées sur les données à fin juin et fin décembre. La cinquième (sixième) revue du programme basée sur les critères de performance à fin décembre 2013 (fin juin 2014) devrait être achevée au plus tard en avril/mai 2014 (octobre/novembre 2014). À cet effet, le Gouvernement s'engage notamment à :

- s'abstenir d'accumuler de nouveaux arriérés intérieurs et de toute forme d'avances sur les recettes et de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels autres que ceux spécifiés dans le PAT ;
- n'émettre que des titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier local et sur celui de l'UEMOA et à se concerter avec les services du FMI, pour tout nouveau financement ;
- ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples, conclure tous les accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des statuts du FMI, imposer ou intensifier toutes restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements ;
- adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite de leurs politiques, en consultation avec le FMI.

STATISTIQUES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

51. Les statistiques économiques sont un pilier des efforts du Gouvernement pour devenir un pays émergent, et l'amélioration de l'outil statistique reste une priorité. Dans la perspective de dynamiser son accès aux marchés internationaux de capitaux, la Côte d'Ivoire entend migrer vers la norme spéciale de diffusion de données. À ce titre, le projet de loi portant organisation, réglementation et coordination du Système Statistique National a été adopté en

Conseil des Ministres en décembre 2012 et voté par l'Assemblée Nationale le 10 juin 2013. Le Gouvernement veillera à sa mise en œuvre. Par ailleurs, le Schéma Directeur de la statistique 2012–15, cohérent avec le Plan National de Développement (PND) a été validé en mars 2012 et mis en œuvre. Ses axes stratégiques portent sur :

- l'appui à la réalisation d'enquêtes nationales et sectorielles,
- le renforcement de l'éventail et du suivi des indicateurs de conjoncture,
- la tenue des ateliers relatifs à la mise en place de la base des données du Système Intégré de Gestions des Informations,
- l'élaboration des comptes nationaux trimestriels,
- le changement de l'année de base des comptes nationaux,
- la rénovation de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), et
- l'élaboration de l'annuaire des services statistiques ministériels.

Tous ces efforts combinés avec le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2013/2014 contribueront à la production régulière de données économiques et financières de qualité.

52. Le Gouvernement appuiera le renforcement des capacités. L'inauguration à Abidjan par le Directeur Général du FMI du centre d'assistance technique AFRITAC de l'Ouest après une décennie de délocalisation, est une preuve de la volonté des autorités ivoiriennes de privilégier le renforcement des capacités nationales. Les besoins d'assistance technique dans les 12 prochains mois concernent entre autres (i) l'évaluation de la chaîne de la dépense, (ii) la mise en place d'un modèle de prévision des recettes douanières, (iii) le renforcement de l'administration de l'impôt, en particulier la TVA et (iv) l'élaboration de balances de paiement prévisionnelles.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : Objectifs indicatifs et repères indicatifs, FEC 2013-14 ^{1/}
(Milliards de francs CFA)

	2013												2014			
	Mars		Juin			Sept.	Dec.	Mars	Juin	Sept.	Dec.					
	RI	Réal.	OP	Réal	Statut	RI	OP	RI	OP	RI	RI					
A. Objectifs de performance																
Plancher sur le solde de base primaire ^{3/}			-55.5	114.9	Rempli	-112.1	-44.0	7.3	-66.4	-52.7	-9.9					
Plancher sur le solde budgétaire global (dons inclus) ^{4/}	-24.5	82.5	Rempli					
Plafond sur le financement intérieur net (UEMOA inclu) ^{5/}	22.0	20.9	Rempli	210.1	111.7	Rempli	346.9	300.6	43.6	220.4	289.5	339.7				
Plafond sur les nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles (millions de \$) ^{5/6/7/}	100.0	0.0	Rempli	800.0	500.0	Rempli	800.0	800.0	900.0	900.0	900.0	900.0				
Plafond sur l'accumulation des nouveaux arriérés extérieurs	0.0	0.0	Rempli	0.0	0.0	Rempli	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Plafond sur l'accumulation des nouveaux arriérés intérieurs	0.0	0.0	Rempli	0.0	0.0	Rempli	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
B. Repères indicatifs																
Plancher sur le solde budgétaire global (dons inclus) ^{4/}			-183.5	-63.6	Rempli	-391.3	-453.4	-76.1	-263.6	-336.3	-364.5					
Plancher sur le solde de base primaire ^{3/}	24.2	96.6	Rempli					
Plafond sur les dépenses financées par avances du Trésor	20.0	17.0	Rempli	59.0	52.8	Rempli	93.7	114.3	19.8	50.1	79.9	115.2				
Plancher sur les dépenses "pro-pauvres"	248.2	249.2	Rempli	588.8	590.5	Rempli	916.0	1309.1	259.4	676.7	1022.3	1517.7				
Plancher sur la réduction nette des exigibles (=réduction)	-5.0	-95.8	Rempli	-10.0	-88.5	Rempli	-25.0	-50.0	-5.0	-10.0	-25.0	-50.0				
Plancher sur les recettes budgétaires de l'Etat	615.6	640.9	Rempli	1,338.7	1,360.4	Rempli	2,031.9	2,764.5	621.8	1,374.4	2,148.0	3,051.0				
Pour mémoire:																
Créances nettes du secteur bancaire sur l'Etat	-17.4	-15.6		83.6	33.5		123.4	108.8	11.3	-1.0	37.8	77.7				
Dons program	0.0	6.8		49.2	56.0		49.2	105.2	0.0	73.8	73.8	156.6				
Prêts program	0.0	1.0		0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Dons projet	25.0	47.1		51.5	76.9		77.2	122.3	44.3	132.8	166.0	221.3				
Prêts projet	30.3	5.2		82.5	140.3		197.9	313.4	61.3	183.9	229.9	306.5				

Sources: Autorités ivoiriennes, et estimations des services du FML.

Note: Les termes référés dans ce tableau sont définis dans le TMU.

^{1/} Variation cumulée depuis le 31 Décembre 2012 pour les repères 2013, et depuis décembre 2013 pour ceux de 2014.

^{2/} A l'exception du plafond sur les nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles.

^{3/} Le solde de base primaire devient un objectif de performance à partir de fin-juin 2013.

^{4/} Le solde budgétaire global constitue un repère indicatif à partir de fin-juin 2013.

^{5/} En cas d'une nouvelle émission de Eurobond, le plafond de 2014 sera ajusté à la hausse d'un montant équivalant à 500 millions de dollars E.U. et le plafond sur le financement intérieur net sera réduit du même montant.

Les recettes provenant d'une telle émission seront utilisées dans la gestion des avoirs et engagements.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Repères structurels, 2013–14, FEC

Quatrième revue du programme			
Mesures	Rationalité macroéconomique	Calendrier	Statut
Politique fiscale / administration fiscales			
<ul style="list-style-type: none"> Présenter une stratégie de réforme de la TVA en annexe du projet de loi de finances pour 2014 et inclure les premières mesures de rationalisation des exonérations dans l'annexe fiscale du même projet de loi. Ceci se basera sur le recensement de l'ensemble des exonérations de TVA y compris celles qui ne sont pas en ligne avec les directives de l'UEMOA (RS en retard de fin février 2013) 	Accroître les recettes provenant de la TVA	RS Fin septembre 2013	Respecté : une stratégie de réforme de la TVA a été préparée ; le projet de loi de finances pour 2014 inclut l'élimination de deux exonérations de TVA
Gestion des dépenses publiques			
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en Conseil des Ministres une stratégie à moyen terme de contrôle de la masse salariale 	Maîtriser l'effectif de la fonction publique et la masse salariale	RS fin octobre 2013 (reprogrammé de fin février 2013)	Non Respecté : l'adoption est maintenant prévue pour fin décembre 2013
<ul style="list-style-type: none"> Ne pas injecter de ressources publiques nouvelles dans les cinq banques publiques en difficulté en dehors du plan de restructuration approuvé par les Autorités. 	Améliorer la gouvernance et la gestion du secteur financier	RS continu	Respecté
<ul style="list-style-type: none"> Préparer le CDMT global à inclure dans l'élaboration du budget 2014 et dans les annexes au projet de loi de finances 	Améliorer la planification stratégique du budget	RS fin septembre 2013	Respecté : le CDMT global a été préparé et sera adopté en Conseil des ministres en novembre 2013 et annexé au projet de loi de finances soumis à l'Assemblée Nationale
<ul style="list-style-type: none"> Finaliser et adopter en Conseil des Ministres les projets de transposition des deux lois organiques (lois de finances et code de transparence) de l'UEMOA sur les finances publiques 	Améliorer la gestion des finances publiques	RS fin juillet 2013 (reprogrammé de fin juin 2013)	Respecté
<ul style="list-style-type: none"> Préparer et adopter en Conseil des Ministres la stratégie à moyen terme de gestion de la dette 	Améliorer la gestion de la dette publique	RS fin septembre 2013 (reprogrammé de fin juin 2013)	Non respecté : l'adoption de la stratégie est prévue avant fin novembre 2013

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Repères structurels, 2013–14, FEC (suite)

Quatrième revue du programme			
Mesures	Rationalité macroéconomique	Calendrier	Statut
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en Conseil des Ministres un cadre juridique et institutionnel régissant les projets PPP 	Renforcer la capacité de gestion des projets PPP et risques associés	RS fin juin 2013	Respecté
<ul style="list-style-type: none"> Réforme du secteur énergie 			
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en Conseil des Ministres le code d'électricité. 	Améliorer la gouvernance dans le secteur de l'électricité	RS fin septembre 2013	Respecté : le nouveau code de l'électricité a été adopté en Conseil des Ministres, mais n'a pas encore été transmis à l'Assemblée Nationale
<ul style="list-style-type: none"> Finaliser les modalités de traitement des créances de la SIR sur l'Etat 	Améliorer la transparence dans le secteur des hydrocarbures	RS fin juin 2013	Respecté
Réforme du secteur financier			
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en Conseil des Ministres un plan d'actions assorti d'un chronogramme pour la restructuration des banques publiques en se basant sur les recommandations des études de valorisation 	Améliorer la gouvernance et l'intermédiation du secteur financier	RS fin octobre 2013 (reprogrammé de fin février)	Non Respecté : le plan d'actions devrait être adopté d'ici fin décembre 2013
Amélioration du climat des affaires			
<ul style="list-style-type: none"> Limiter les crédits de TVA sur l'exercice courant qui restent à rembourser au plus à 10 milliards de FCFA 	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	RS continu	Respecté
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en conseil des ministres la loi sur la concurrence 	Lutter contre les pratiques anticoncurrentielles	RS fin mai 2013 (reprogrammé de fin mars 2013)	Respecté
<ul style="list-style-type: none"> Définir les grands principes de la stratégie d'apurement de la dette intérieure 	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	AP au plus tard le 15 mai 2013	Respecté
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en Conseil des Ministres un plan d'apurement des arriérés intérieurs au vu des résultats des audits en cours 	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	RS fin septembre 2013 (consolidation de 2 RS précédents)	Non Respecté : le plan d'apurement devrait être adopté d'ici fin novembre 2013

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Repères structurels, 2013–14, FEC (suite)

Cinquième et sixième revues du programme		
Mesures	Rationalité macroéconomique	Calendrier
Politique fiscale /administration fiscales		
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la Direction des grandes entreprises en augmentant son champ de compétence (seuil d'intervention et champ de couverture à l'ensemble du territoire) et mettre en place un dispositif de gestion des entreprises de taille moyenne 	Mobiliser les revenus	RS fin décembre 2013
<ul style="list-style-type: none"> Adopter par décret un guide de procédure des enquêtes douanières, visant à formaliser les contrôles au niveau des entreprises. 	Accroître la transparence et lutter contre la fraude	RS fin décembre 2013
Gestion des dépenses publiques		
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en Conseil des Ministres une stratégie à moyen terme de contrôle de la masse salariale 	Maîtriser l'effectif de la fonction publique et la masse salariale	RS fin décembre 2013
<ul style="list-style-type: none"> Ne pas injecter de ressources publiques nouvelles dans les cinq banques publiques en difficulté en dehors du plan de restructuration approuvé par les Autorités. 	Améliorer la gouvernance et la gestion du secteur financier	RS continu
<ul style="list-style-type: none"> Finaliser et adopter en Conseil des Ministres les quatre projets de décrets relatifs à la transposition des directives de l'UEMOA sur les finances publiques 	Améliorer la gestion des finances publiques	RS fin mars 2014
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un dispositif de gestion de la dette intégrant notamment une structuration front office, middle office et back office. 	Améliorer la gestion de la dette publique	RS fin décembre 2013
<ul style="list-style-type: none"> Préparer un plan d'engagement et un plan de passation des marchés consolidés pour 2014. 	Faciliter l'exécution des dépenses et la gestion de la trésorerie	RS fin janvier 2014
<ul style="list-style-type: none"> Recenser les comptes de l'ensemble des entités publiques détenus dans les banques commerciales et à la Banque centrale, et déterminer leur solde 	Améliorer la gestion des finances publiques	RS fin mars 2014 (nouveau)
<ul style="list-style-type: none"> Adoption par le Ministre des Finances de la stratégie de mise en œuvre d'un Compte Unique du Trésor, choix du modèle d'implémentation et adoption du chronogramme de mise en œuvre 	Améliorer la gestion des finances publiques	RS fin juin 2014 (nouveau)
<ul style="list-style-type: none"> Adopter une instruction encadrant le recours aux mandats provisions. Cette instruction (i) créera un comité d'autorisation des mandats provisions, (ii) définira les modalités assurant une réduction du recours aux mandats provisions à fin 2013 et (iii) prévoira la suppression des mandats provisions à fin décembre 2014. 	Améliorer la gestion des finances publiques	RS fin novembre 2013 (nouveau)
<ul style="list-style-type: none"> Evaluer avec l'assistance technique du FMI la chaîne de la dépense et les procédures de clôture de l'exercice budgétaire 	Améliorer la gestion des finances publiques	RS fin juin 2014 (nouveau)

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Repères structurels, 2013–14, FEC (fin)

Cinquième et sixième revues du programme		
Mesures	Rationalité macroéconomique	Calendrier
Réforme du secteur énergie		
<ul style="list-style-type: none"> Transmettre le code de l'électricité à l'Assemblée Nationale. 	Améliorer la gouvernance dans le secteur de l'électricité	RS fin décembre 2013 (nouveau)
Réforme du secteur financier		
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en Conseil des Ministres un plan d'actions assorti d'un chronogramme pour la restructuration des banques publiques en se basant sur les recommandations des études de valorisation 	Améliorer la gouvernance et l'intermédiation du secteur financier	RS fin décembre 2013 (reprogrammé de fin septembre 2013)
<ul style="list-style-type: none"> Préparer une stratégie de réforme et de développement du secteur financier. 	Améliorer la gouvernance et l'intermédiation du secteur financier	RS fin décembre 2013
Amélioration du climat des affaires		
<ul style="list-style-type: none"> Limiter les crédits de TVA sur l'exercice courant qui restent à rembourser au plus à 10 milliards de FCFA 	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	RS continu
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en Conseil des Ministres un plan d'apurement des arriérés intérieurs au vu des résultats des audits en cours 	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	RS fin novembre 2013 (reprogrammé de fin septembre 2013)

Pièce jointe II. Côte d'Ivoire : Protocole d'Accord Technique Accord sous la Facilité Élargie de Crédit 2011–14

Le 20 novembre 2013

1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs et structurels établis par les autorités ivoiriennes et les services du Fonds Monétaire International (FMI) pour assurer le suivi du programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit du FMI (FEC). Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration Centrale de la Côte d'Ivoire, y compris la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (CGRAE), et les activités du Trésor pour les sociétés publiques en liquidation ; cette définition n'inclut pas les collectivités locales, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome.

INDICATEURS D'ÉVALUATION QUANTITATIFS

2. Dans le cadre de suivi du programme, des critères de performance (CP) et des repères indicatifs (RI) sont fixés pour le 31 décembre 2013 et le 30 juin 2014 ; ces mêmes variables sont des repères indicatifs pour le 31 mars 2014.

Les CP comprennent:

- (a) un plancher pour le solde primaire de base;
- (b) un plafond pour le financement intérieur net (y compris l'émission de titres en francs de la Communauté Financière Africaine CFA) ;
- (c) un plafond pour les nouvelles dettes extérieures à des conditions non concessionnelles ;
- (d) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs ; et
- (e) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs.

Les RI comprennent :

- (a) un plancher pour le solde budgétaire global (dons compris) ;
- (b) un plafond pour les dépenses exécutées par procédure d'avances de trésorerie;
- (c) un plancher pour les dépenses « pro-pauvres » ;
- (d) un plancher pour la réduction nette du stock des « exigibles »; et
- (e) un plancher pour les recettes budgétaires de l'État.

3. Les CP, les RI et les ajusteurs sont calculés en variation cumulée à partir du 31 décembre 2013 pour les objectifs de 2014 (Tableau 2 du Mémoire de Politiques Économiques et Financières-MPEF).

A. Recettes budgétaires de l'État (RI)

4. Les recettes totales sont définies comme la somme des recettes perçues par la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et la Direction Générale des Douanes (DGD), la CNPS et la CGRAE, et des autres recettes non fiscales définies dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

B. Dépenses pro-pauvres (RI)

5. Les dépenses pro-pauvres sont dérivées de la liste détaillée des « dépenses pro-pauvres » dans le système SIGFIP (voir Tableau 1).

C. Avances de trésorerie (RI)

6. Les avances de trésorerie sont définies dans le programme comme les dépenses payées par le Trésor en dehors des procédures normales et simplifiées d'exécution et de contrôle, et n'ayant notamment pas fait l'objet d'engagement et de mandatement préalables. Elles excluent les « régies d'avances » prévues par le décret n° 2002-345, ainsi que les procédures dérogatoires pour les dépenses financées sur ressources extérieures, les salaires, les subventions et transferts, et le service de la dette définies par le décret n° 1998-716. Le montant cumulatif des dépenses par avance de trésorerie telles que définies par le programme ne dépassera pas les plafonds trimestriels cumulatifs qui ont été fixés à 10 pourcent des dotations budgétaires trimestrielles (hors dépenses financées sur ressources extérieures, hors salaires, hors subventions et transferts, hors service de la dette). La liste nominative et restrictive des dépenses éligibles aux avances de trésorerie est définie par Arrêté ministériel no 178/MEF/CAB-01/26 du 13 mars 2009.

D. Solde primaire de base (CP)

7. Le solde primaire de base correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (hors dons) et les dépenses totales et prêts nets hors intérêts, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses):

Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales, hors dons) – {Dépenses totales + Prêts nets - Intérêts - Dépenses en capital financées sur ressources extérieures (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses)}.

8. Au cas où le montant de l'aide budgétaire (dons et prêts-programmes) est supérieure (inférieure) au montant programmé, le plancher sur le solde primaire de base sera ajusté à la baisse (à la hausse).

E. Solde budgétaire global (y compris dons) (RI)

9. Le solde budgétaire global correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (y compris les dons autres que les dons-programmes d'appui budgétaire (AB) de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement) et les dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement):

{Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales) + (Dons – dons AB Banque Mondiale – dons AB BAD)} – {Dépenses + Prêts nets (base ordonnancement)}.

10. Au cas où le montant des prêts-projets est supérieur (inférieur) au montant programmé, le plancher sur le solde budgétaire global sera ajusté à la baisse (à la hausse).

F. Financement intérieur net (CP)

11. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme (i) des créances nettes du système bancaire sur l'Etat (y compris les dépôts C2D); (ii) du financement non bancaire net (y compris le produit de privatisation et des ventes d'actifs et des comptes des correspondants du Trésor et hors variation nette des exigibles); et (iii) de tout financement libellé et devant être remboursé en Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA). Le plafond du programme inclut une marge de 10 milliards de FCFA au-delà du flux net projeté pour chaque trimestre.

Financement intérieur net = Variation des créances nettes du système bancaire sur l'Etat(TOFE) + financement intérieur non bancaire net (hors variation nette des exigibles) + Emprunts libellés et remboursés en Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA) + marge de financement de 10 milliards.

Ce plafond ne s'applique ni aux nouveaux accords de restructuration de dettes intérieures et de titrisation des arriérés intérieurs ni aux nouveaux emprunts-projets de la BIDC. Pour tout nouvel emprunt au-delà d'un montant total cumulé de 35 milliards de FCFA durant l'année 2013, et d'un montant total cumulé de 35 milliards de FCFA durant l'année 2014, l'État s'engage à ne procéder que par émission de titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier de l'UEMOA enregistré auprès du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), en concertation avec les services du FMI. Ce plafond sera ajusté à la baisse d'un montant équivalent à la part d'émission éventuelle d'un emprunt Eurobond (pour un montant maximum équivalent à 500 millions de dollars US) ayant servi au règlement d'un surplus de réduction des dettes intérieures au delà du niveau prévu dans le programme.

G. Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (CP)

12. La définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/140), ultérieurement amendée par décision du Conseil d'administration n° 14416-(09/91) du 31 août 2009. La dette s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment : i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées par le créancier au profit du débiteur sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de

rachats ou accords officiels d'échange); ii) crédits fournisseurs, c'est à dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et iii) accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de cette propriété, le titre étant conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

13. La dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être remboursée en une autre monnaie que le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA).

14. Le critère de performance quantitatif relatif à la dette extérieure s'applique à la dette non concessionnelle, quelle qu'en soit l'échéance, contractée ou garantie par l'État. Il s'applique non seulement à la dette telle que définie ci-dessus, mais aussi aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune somme n'a été perçue. Ce critère de performance ne s'applique pas :

- aux dettes commerciales normales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an ;
- aux accords de rééchelonnement ;
- aux dettes de la Banque d'Investissement et du Développement de la CEDEAO (BIDC) jusqu'à l'équivalent de 20 milliards de FCFA, sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013; et jusqu'à l'équivalent de 20 milliards de FCFA, sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.
- aux tirages sur les ressources du FMI ;

15. Une dette est réputée être à des conditions concessionnelles si elle comporte un élément de don d'au moins 35 pourcent, la Valeur Actualisée Nette (VAN) de la dette étant calculée avec un taux d'escompte de 5 pour cent.

16. L'État s'engage à ne contracter ou garantir aucune dette extérieure non concessionnelle dans les conditions définies aux paragraphes 12–15, à l'exception des dettes sous forme de rééchelonnement des échéances et des nouvelles dettes contractées ou garanties par le Gouvernement comme spécifié aux paragraphes 14 et 17. À cette fin, le Gouvernement s'engage à consulter préalablement les services du Fonds sur les termes et la concessionnalité des propositions de tout nouvel accord de prêt.

Un plafond cumulé pour 2013-14 de 800 millions de USD jusqu'au 31 décembre 2013, et de 900 millions de USD jusqu'au 31 décembre 2014, est appliqué aux prêts extérieurs non concessionnels autres que ceux spécifiés au paragraphe 14 (critère de performance). Ce plafond sera valable pour les projets financés par emprunts dans les secteurs énergie,

infrastructure et transport. Le Gouvernement informera préalablement les services du FMI avant de contracter tout emprunt de ce type et fournira les informations sur les termes de cet emprunt et un résumé des projets à financer et leur rentabilité, y compris une évaluation indépendante. Le Gouvernement communiquera sur l'utilisation des ressources et la mise en œuvre des projets (dans le Mémoire ou aux services du FMI). Le plafond sera ajusté à la hausse d'un montant équivalent au montant de l'émission éventuelle d'un emprunt Eurobond pour un montant maximum équivalent à 500 millions de dollars des Etats-Unis destiné à la gestion des actifs et passifs, notamment par voie de remboursement des dettes (emprunts obligataires et bons du Trésor), de dettes titrisées et/ou d'arriérés intérieurs. La date considérée comme la date d'émission de l'Eurobond sera celle du dernier jour de la période d'achat des obligations comme spécifié dans les termes de l'échange.

H. Arriérés de paiement extérieurs (CP)

17. Les arriérés extérieurs correspondent au non paiement de montants d'intérêt ou de principal à leur date d'exigibilité (en tenant compte des éventuelles périodes de grâce convenues par voie contractuelle). Ce CP concerne les arriérés accumulés au titre de la dette extérieure contractée par l'État et de la dette extérieure garantie par l'État lorsque la garantie est invoquée par les créanciers, conformément aux définitions du paragraphe 15. Il n'y aura pas d'accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs. Ce CP fait l'objet d'un suivi continu.

I. Les exigibles, y compris les arriérés de paiement intérieurs (RI et CP)

18. Les « exigibles » (ou « restes à payer ») comprennent les arriérés intérieurs et la dette flottante et correspondent aux obligations impayées de l'État. Ils sont définis comme les dépenses prises en charge par le comptable public, mais qui ne sont pas encore payées. Au sens du programme, ces obligations comprennent (i) les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées non financières ; et (ii) le service de la dette financière intérieure (hors BCEAO).

19. Au sens du programme, les arriérés intérieurs comprennent les arriérés vis-à-vis des fournisseurs et ceux sur le service de la dette financière intérieure (hors BCEAO). Les arriérés vis-à-vis des fournisseurs sont définis comme étant les obligations impayées de l'État auprès des entreprises publiques et privées non financières dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours ; les arriérés sur le service de la dette financière intérieure sont les obligations de service de la dette dont le délai de paiement dépasse un délai de 30 jours suivant la date d'échéance.

20. La dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai réglementaire (90 jours pour la dette aux entreprises non financières et 30 jours pour le service de la dette financière).

21. Les « restes à payer » sont éclatés par payeur et type ainsi que par ancienneté et durée (<90 jours, 90–365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des entreprises non financières, et <30 jours, 30-365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des institutions financières).

22. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à : (i) réduire le stock des « exigibles » pour au moins 50 milliards de FCFA en 2013 (dont 10 milliards au titre du remboursement en cash des arriérés) et pour au moins 50 milliards en 2014. Pour 2014, la réduction sera ajustée à la hausse pour un montant égal à la partie de l'émission d'Eurobond (pour un montant maximum de 500 millions de dollars des Etats-Unis) utilisée pour le remboursement des dettes

obligatoire ou titrisée, et/ou d'arriérés intérieurs ; — et (ii) à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements intérieurs au cours des exercices budgétaires 2013 et 2014.

POUR MÉMOIRE

A. Créances nettes du système bancaire sur l'État

23. Les créances nettes du système bancaire sur l'État représentent la différence entre les dettes de l'État et ses créances vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales (y compris les dépôts C2D). Le champ des créances nettes du système bancaire sur l'État est défini par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et correspond à celui de la Position Nette du Gouvernement, y compris les dépôts C2D (PNG).

B. Financement extérieur (définitions)

24. Dans le cadre du programme, les définitions suivantes s'appliquent : (i) les dons-projets désignent les sommes d'argent ou des biens non remboursables destinés au financement d'un projet spécifique ; (ii) les dons-programmes sont les sommes d'argent ou des biens non remboursables non destinés au financement d'un projet spécifique ; (iii) les prêts-projets sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assortis d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds dans le cadre du financement d'un projet spécifique ; et (iv) les prêts-programmes sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assorties d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds non destinés au financement d'un projet spécifique.

C. Suivi du programme et données à communiquer

25. Le suivi des CP, RI et repères structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation trimestriel, qui sera établi par les autorités dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque trimestre.

26. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au tableau 2 dans un délai maximum de 45 jours après la fin du mois ou du trimestre, sauf pour les informations suivantes qui seront fournies dans un délai maximum de 45 jours après la fin du mois ou du trimestre. Les tableaux F.3.1, F.3.2 et F.3.3 sont actualisés pour tenir compte du champ plus élargi des arriérés.

27. Le Gouvernement communiquera les données définitives fournies par la BCEAO dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque mois. Les informations transmises comprendront la liste complète et détaillée de la situation des engagements et des avoirs du secteur public avec (i) la BCEAO, (ii) la Banque Nationale d'Investissement (BNI) et (iii) le système bancaire (y compris la BNI).

28. Les Autorités s'engagent à consulter les Services du Fonds sur toute proposition de nouvelle dette extérieure. Les autorités informeront les services du FMI dès la signature de toute nouvelle dette extérieure contractée ou à laquelle l'État donnera son aval, ainsi que des conditions de cette dette. Les données concernant les nouvelles dettes extérieures ainsi que l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

29. Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif de la mise en œuvre des politiques économiques.

Tableau 1 : Évolution des dépenses pro-pauvres, 2009–14
(Milliards de francs CFA)

	2009	2010	2011	2012		2013	2014
	Réal.	Réal.	Réal.	Ordon.	Réal.	Coll. ^{1/}	P. bud
01 Agriculture et développement rural	49.2	39.1	35.2	41.4	68.2	72.1	81.9
01.0 Administration générale	8.5	9.2	7.1	7.7	10.0	16.3	28.0
01.1 Programme de développement et de promotion de l'agriculture	10.6	10.8	10.8	12.0	18.7	15.1	17.8
01.2 Formation et encadrement	8.4	8.3	10.3	8.4	13.5	15.7	16.9
01.3 Aménagement hydro-agricole	1.5	4.0	3.0	3.4	26.0	16.6	19.3
01.4 Autres investissements en milieu rural (FRAR, FIMR)	20.2	6.8	4.1	10.0	0.0	8.4	0.0
02 Ressources Halieutiques et Production Animale	6.7	5.9	4.0	4.7	7.2	5.9	8.0
02.0 Administration générale / formation et encadrement	3.5	3.9	2.7	2.7	4.0	3.8	4.5
02.1 Appui à l'élevage et à la production laitière	2.3	1.8	1.2	1.5	2.9	0.9	1.7
02.2 Pêche et aquaculture	1.0	0.2	0.1	0.5	0.4	1.2	1.9
03 Education	533.1	590.1	529.2	628.6	651.2	754.6	836.3
03.0 Administration générale	19.6	24.9	24.7	23.6	19.8	19.5	20.6
03.1 Education préscolaire et enseignement primaire	336.7	366.7	301.1	398.2	379.2	454.4	316.6
03.2 Alphabétisation	0.2	0.2	0.5	0.6	0.5	0.5	0.4
03.3 Secondaire général, technique et professionnel	83.0	83.8	74.2	80.3	74.8	83.7	296.8
03.4 Enseignement supérieur et recherche scientifique	93.7	114.5	117.0	113.0	140.0	153.0	155.4
03.5 Programme Présidentiel d'Urgence / Volet Education	0.0	0.0	11.7	12.8	36.9	43.5	46.5
04 Santé	118.4	113.6	120.2	138.0	169.2	205.1	263.3
04.00 Administration générale santé	45.8	47.8	49.2	55.4	63.9	89.5	119.0
04.01 Système de santé primaire	30.7	30.0	25.2	34.8	47.5	53.9	38.7
04.02 Soins de santé préventive (programme élargie de vaccination)	1.9	1.4	0.4	0.8	2.3	2.6	2.9
04.03 Programme de lutte contre les pathologies et les endémies	1.7	1.5	1.1	1.4	4.0	1.2	24.8
04.04 Santé infantile, maternelle et nutrition	0.8	0.4	0.4	0.6	1.4	0.6	18.1
04.05 VIH/SIDA	10.8	5.9	6.9	8.0	6.4	5.4	5.6
04.06 CHU et Institutions médico-spécialisés	26.6	26.6	25.7	25.1	31.8	33.9	34.2
04.07 Programme Présidentiel d'Urgence / Volet Santé	0.0	0.0	11.3	12.0	12.0	18.0	20.0
05 Eau et Assainissement	20.4	19.8	36.3	39.9	49.5	73.5	82.1
05.1 Accès à l'eau potable et assainissement	4.9	6.0	10.2	10.7	10.8	25.4	37.0
05.2 Protection de l'environnement et lutte contre la pollution	15.5	13.8	13.1	13.0	22.4	23.6	18.1
05.4 Programme Présidentiel d'Urgence / Volet Salubrité et Assainissement	0.0	0.0	13.1	16.2	8.0	11.5	13.5
05.5 Programme Présidentiel d'Urgence / Volet Eau Potable	0.0	0.0	0.0	0.0	8.2	13.0	13.5
06 Energie	16.5	9.7	8.9	17.0	18.8	26.7	30.1
06.1 Accès à l'électricité	16.5	9.7	8.9	9.0	10.8	13.7	16.6
06.2 Programme Présidentiel d'Urgence / Volet Electricité	0.0	0.0	0.0	8.0	8.0	13.0	13.5
07 Routes et ouvrages d'art	39.1	45.4	33.5	47.1	51.4	101.7	112.7
07.1 Entretien pistes rurales	0.5	2.4	2.1	5.1	2.3	11.4	6.0
07.2 Constructions d'ouvrages d'art	3.0	2.5	1.1	7.5	4.0	22.2	23.3
07.3 Autres travaux routiers	35.6	40.6	22.2	23.5	34.1	52.2	65.5
07.4 Programme Présidentiel d'Urgence / Volet Entretien et Aménagement	0.0	0.0	8.0	11.0	11.0	16.0	18.0
08 Affaires Sociales	13.6	15.0	24.7	14.1	20.0	18.1	22.4
08.0 Administration générale	8.6	9.8	8.9	9.0	15.1	13.4	16.1
08.1 Formations destinées aux femmes	0.6	0.7	0.5	0.7	0.7	0.5	0.9
08.2 Orphelinats, pouponnières et centres sociaux	1.5	2.0	1.9	2.5	2.2	2.1	3.1
08.3 Formation au personnel d'appui	1.7	1.9	1.6	1.3	1.6	1.8	2.0
08.4 Prise en charge des indigents, des victimes de guerre et de catastrophes	1.2	0.5	11.8	0.7	0.5	0.4	0.4
09 Décentralisation (hors éducation, santé et agriculture)	35.1	32.0	29.0	32.1	31.7	31.8	60.0
09.1 Décentralisation	35.1	32.0	29.0	32.1	31.7	31.8	60.0
10 Reconstructions et réhabilitations	1.4	2.6	5.6	1.2	0.3	13.0	10.4
10.1 Reconstruction et réhabilitation	1.4	2.6	4.6	1.2	0.3	0.1	0.0
10.2 Programme Présidentiel d'Urgence	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	12.9	10.4
11 Autres domaines de lutte contre la pauvreté	9.6	11.9	16.2	15.9	13.0	6.7	10.5
11.1 Promotion et insertion des jeunes	8.4	8.9	13.7	13.4	7.6	5.1	8.1
11.2 Appui et suivi DSRP	0.3	0.2	0.4	0.4	0.5	0.0	0.6
11.3 Développement du tourisme et de l'artisanat	0.9	2.8	2.0	2.1	4.9	1.6	1.8
TOTAL	843.0	885.2	843.4	0.0	1080.3	1309.1	1517.7

Source: autorités ivoiriennes.

^{1/} Loi budgétaire supplémentaire.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Transmissions de documents

Détail des tableaux devant être communiqués aux services du FMI mensuellement, trimestriellement ou annuellement. Des exemples de chacun de ces tableaux ont été fournis pour illustration. Les documents attendus mensuellement sont marqués d'un « M », ceux attendus trimestriellement sont marqués d'un « T » et ceux attendus une fois par an sont marqués d'un « AN ». Cette liste n'est pas nécessairement exhaustive.

Secteur Réel (R)

Général:

- Tableau R.1: Indicateurs de Conjoncture (M)
- Tableau R.2.1: Cadrage Macro-économique (AN)
- Tableau R.2.2 : Comptes ressources-emplois, francs courants (AN)
- Tableau R.2.3 : PIB en francs (n-1) : variation annuelle en volume (AN)
- Tableau R.2.4 : Déflateurs du PIB année (n-1) (AN)
- Tableau R.2.5 : Cadrage Macro-économique, hypothèses sous-jacentes (AN)
- Tableau R.3 : Indice des Prix (M)

Énergie :

- Tableau R.4.1 : Synthèse production pétrole brut et Gaz (M)
- Tableau R.4.2 : Production pétrole brut et Gaz – CI11 (M)
- Tableau R.4.3 : Production pétrole brut et Gaz – CI26 (M)
- Tableau R.4.4 : Production pétrole brut et Gaz – CI27 (M)
- Tableau R.4.5 : Production pétrole brut et Gaz – CI40 (M)
- Tableau R.4.6 : Pétrole brut et Gaz – Volume, prix et flux financiers (M)
- Tableau R.4.7 : Activités de la SIR (M)
- Tableau R.4.8 : SIR : transferts vers entrepôts et exportations (M)
- Tableau R.4.9 : Activité des marketeurs (M)
- Tableau R.4.10 : Mise à la consommation par type de taxation (M)
- Tableau R.4.11 : Flux financiers en trésorerie SOGEPE – mensuel (M)
- Tableau R.4.12 : Flux financiers en exploitation SOGEPE – trimestriel (T)
- Tableau R.4.13 : Pétrole Brut : rapport d'enlèvements (T)
- Tableau R.4.14 : Produits Pétroliers : Structure des prix maximums de cession (M).

Café / cacao :

- Tableau R.5.1 : Prélèvements et redevances parafiscales, et utilisation – fonctionnement (T)
- Tableau R.5.2 : Prélèvements et redevances parafiscales, et utilisation – investissement (T)
- Tableau R.5.3 : Investissements réalisés sur les fonds gérés par le Comité Café / Cacao (T)
- Tableau R.5.4 : Comptes bancaires (T)

Secteur Balance des Paiements (B)

- Tableau B.1.1 : Tableau synthétique du commerce extérieur (AN)
- Tableau B.1.2 : Importations (source DGD - mensuel) (M)
- Tableau B.1.3 : Exportations (source DGD - mensuel) (M)
- Tableau B.2.1 : Balance des paiements détaillés (y.c compte de capital)-Francs CFA (AN)
- Tableau B.2.1.a : Exportations – quantités. (T)
- Tableau B.2.1.b : Exportations – prix unitaires. (T)
- Tableau B.2.2.a : Importations – quantités. (T)
- Tableau B.2.2.b : Importations – prix unitaires. (T)
- Tableau B.3 : Balance des Paiements : présentation synthétique (AN)

Secteur Monétaire (M)

- Tableau M.1 : Situation des Banques (M)
- Tableau M.2 : Situation résumée de la BCEAO (M)
- Tableau M.3 : Position Nette du Gouvernement (M)
- Tableau M.4 : Évolution des avoirs extérieurs nets (AEN) (M)
- Tableau M.5 : Situation Monétaire Intégrée (M)
- Tableau M.6 : Engagements de l'État auprès des Banques (M)

Secteur Fiscal (F)

- Tableau F.1 : Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) (M)
- Tableau F.2 : Estimation des recettes fiscales de l'État (M)

Arriérés domestiques :

- Tableau F.3.1 : Arriérés Intérieurs (M)
- Tableau F.3.2 : Situation consolidée des restes à payer du Trésor (M)
- Tableau F.3.3 : Situation des restes à payer du Trésor - objectifs / réalisations (M)
- Tableau F.3.4 : Compensations et titrisations (M)

Dettes intérieure et extérieure :

- Tableau F.4.1 : Situation de la dette intérieure (M)
- Tableau F.4.2 : Situation globale de la dette intérieure (M)
- Tableau F.4.3 : Valeurs mobilières (M)
- Tableau F.4.4 : Explication des variations du service de la dette intérieure (M)
- Tableau F.5.1 : Situation de la dette extérieure (M)
- Tableau F.5.2 : Situation détaillée de la dette extérieure (M)
- Tableau F.5.3 : Analyse des écarts sur service prévisionnel de la dette extérieure (M)
- Tableau F.5.4 : Prévisions pour le service de la dette (T)

Avances du Trésor :

Tableau F.7.1 : Avances consenties par le Trésor (M)

Tableau F.7.2 : Reclassement des avances consenties par le Trésor (M)

Investissement :

Tableau F.8 : Dépenses d'Investissement (M)

Dépenses sociales / pro-pauvres :

Tableau F.9.1 : Dépenses Éducation et Santé – autres (M)

Tableau F.9.2 : Dépenses Éducation et Santé – Personnel / Fonctionnement / Transferts / Investissements (M)

Tableau F.9.3 : Subventions et Transferts : Dépenses sociales ciblées. (M)

Tableau F.9.4 : Situation d'exécution des dépenses sociales (M)

Tableau F.9.5 : Situation d'exécution des dépenses pro-pauvres. (M)

Tableau F.9.6 : Situation d'exécution budgétaire (SIGFIP) détail/titre (T)

Autres dépenses et recettes :

Tableau F.10 : Autres dépenses de fonctionnement (M)

Tableau F.11 : Cotisations et Prestations sociales CNPS et CGRAE (M)

Tableau F.12 : Tableau récapitulatif des dépenses. (M)

Tableau F.13 : Tableau récapitulatif des recettes non fiscales et des dons. (M)

Crédits de TVA :

Tableau F.14.1 : Etat statistique de synthèse des remboursements des crédits de TVA (mensuel) (M)

Financement :

Tableau F.15.1 : Situation des émissions / remboursements emprunts publics (M)

Tableau F.15.2 : Situation des crédits relais et autres avances de Trésorerie (M)

Masse salariale :

Tableau F.16.1 : Projection masse salariale (T)

Tableau F.16.2 : Evolution masse salariale (T)

Tableau F.16.3 : Cadrage masse salariale (AN)

Tableau F.16.4 : Prévision recrutements nouveaux (AN)

Comptes spéciaux :

Tableau F.17.1 : Situation du PCC / CEDEAO (AN)

Tableau F.17.2 : Situation du PCS / UEMOA (AN)

Tableau F.18 : Produit de privatisations et de cessions d'actifs. (AN)

Plan de Trésorerie :

Tableau F.20.1 : Plan annuel de trésorerie, ressources/dépenses (AN)

Tableau F20.2 : Exécution du plan de trésorerie (M)

Tableau F20.3 : Balance Générale des Comptes du Trésor (T)

Appendice II. Côte d'Ivoire : Évaluation de la Stabilité Extérieure

Les risques pesant sur le secteur extérieur sont modérés pour le moyen terme. À 2012, rien n'indique qu'il y a désalignement du taux de change. Des réformes structurelles s'imposent pour accroître la compétitivité hors prix.

A. Évolution de la balance des paiements

1. En 2012, le solde des transactions courantes de la Côte d'Ivoire a affiché un déficit, lequel devrait se creuser quelque peu dans le moyen terme. Il était excédentaire entre 2002 et 2011, sous l'effet d'une forte dynamique des exportations ainsi que d'une croissance économique anémique et d'une faible demande d'importations. D'après les projections, le déficit extérieur courant passera de 3,4 % du PIB en 2013 à environ 5,1 % du PIB en 2018. Les exportations de biens et services devraient augmenter de 9,6 % en moyenne durant la période 2013–18 et les importations, d'environ 12 %. Ce sont les flux d'IDE (3 % du PIB en moyenne à moyen terme) et les prêts (2,7 % du PIB en moyenne à moyen terme) qui contribueraient au financement de ce déficit.

2. La situation d'endettement de la Côte d'Ivoire s'est améliorée, mais le pays reste exposé à un risque de surendettement modéré. La Côte d'Ivoire a bénéficié d'un allègement sensible de sa dette après avoir atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTTE en juin 2012; en particulier, l'encours de la dette extérieure est tombé de 55 % du PIB à fin 2011 à 30 % à fin 2012. Depuis fin 2012, le pays n'a plus d'arriérés extérieurs à régler. Cependant, le service de sa dette devrait augmenter, en particulier durant la période 2020-25, en raison des gros engagements d'emprunt destinés au financement de projets d'infrastructure et d'énergie, du profil des créances françaises au titre de l'APD, converties en contrats de désendettement et de développement (C2D) et de l'émission d'une euro-obligation en prévision pour 2014. Comme il ressort des résultats de l'analyse de viabilité de la dette extérieure (voir le Supplément 1), la dynamique de la dette ivoirienne est viable, mais les tests de résistance donnent à penser que le pays est vulnérable aux chocs macroéconomiques.

B. Évaluation du taux de change réel

3. Le taux de change effectif réel s'est déprécié d'environ 4 % en 2012, sous l'effet de la dépréciation de l'euro (auquel le franc CFA est rattaché) par rapport aux monnaies des principaux partenaires commerciaux de la Côte d'Ivoire, ainsi que d'un recul de l'inflation dans le pays.

4. Les évaluations modélisées ne font pas apparaître un désalignement du taux de change pour 2012. Elles ont été effectuées à l'aide des trois méthodes complémentaires du Groupe consultatif sur les taux de change (CGER) : *i*) équilibre macroéconomique; *ii*) viabilité extérieure; et *iii*) taux de change réel d'équilibre (TCRE).

La méthode de l'équilibre macroéconomique

5. La méthode de l'équilibre macroéconomique consiste à estimer l'ajustement du taux de change requis pour éliminer l'écart à moyen terme entre le solde courant d'équilibre («la norme de solde courant») et le solde courant sous-jacent prévu pour le moyen terme. Le solde courant d'équilibre est obtenu par application des coefficients d'une régression de panel sans restriction pour l'Afrique aux projections à moyen terme du niveau des fondamentaux économiques¹ (Aydin, 2010). Le solde courant sous-jacent est une moyenne des projections du solde des transactions courantes sur cinq ans du rapport sur les Perspectives de l'économie mondiale. L'ajustement du taux de change est calculé sur la base de l'élasticité des échanges estimée par Tokarick (2010).

6. Avec un déficit courant d'équilibre d'environ 5 % et un déficit courant sous-jacent de 5,1 %, la dépréciation du taux de change nécessaire pour combler l'écart entre eux n'est que de 0,1 %. La faiblesse de cet écart amène à conclure qu'il n'y a essentiellement pas de désalignement du taux de change en 2012.

La méthode de la viabilité extérieure

7. La méthode de la viabilité extérieure consiste à comparer le solde courant sous-jacent au solde qui stabiliserait les avoirs extérieurs nets à leur niveau de 2009, année de référence.

8. L'ajustement du taux de change réel estimé à l'aide de la méthode de la viabilité extérieure est de 1,2 % (appréciation de 1,2 %). Ici encore, la faiblesse de l'écart par rapport à l'équilibre donne à penser qu'il n'y a pas désalignement du taux de change d'équilibre en 2012.

La méthode du taux de change réel d'équilibre

9. Le taux de change réel d'équilibre est estimé sur la base des fondamentaux économiques à moyen terme (par exemple, termes de l'échange, ouverture, écart de productivité, investissement, consommation publique). Le degré de désalignement du taux de change réel est égal à la différence entre la valeur effective du TCER et sa valeur d'équilibre.

10. La différence entre la valeur effective du TCER et sa valeur d'équilibre est de 0,12 %, ce qui indique qu'il n'y a pas désalignement du taux de change réel.

11. Dans l'ensemble, les résultats des trois méthodes du CGER amènent à conclure qu'il n'y a pas désalignement du taux de change réel (voir le tableau ci-dessous). Ces résultats sont analogues à ceux de l'évaluation du taux de change réel effectuée pour les consultations de 2013 au titre de l'article IV pour la région UEMOA. Ils sont par ailleurs confirmés par les solides performances des exportations jusqu'à cette date de 2013, dont la croissance a été tirée par l'industrie agro-alimentaire et les secteurs du cacao et des noix de cachou.

¹ Les fondamentaux économiques sont : le solde budgétaire relatif, le ratio de dépendance vieillesse, l'expansion démographique, le solde pétrolier en pourcentage du PIB, la croissance du PIB relatif par habitant et la croissance de la production.

Graphique 1. Côte d'Ivoire : Valeur effective du taux de change d'équilibre par comparaison à sa valeur estimée (1980–2012)

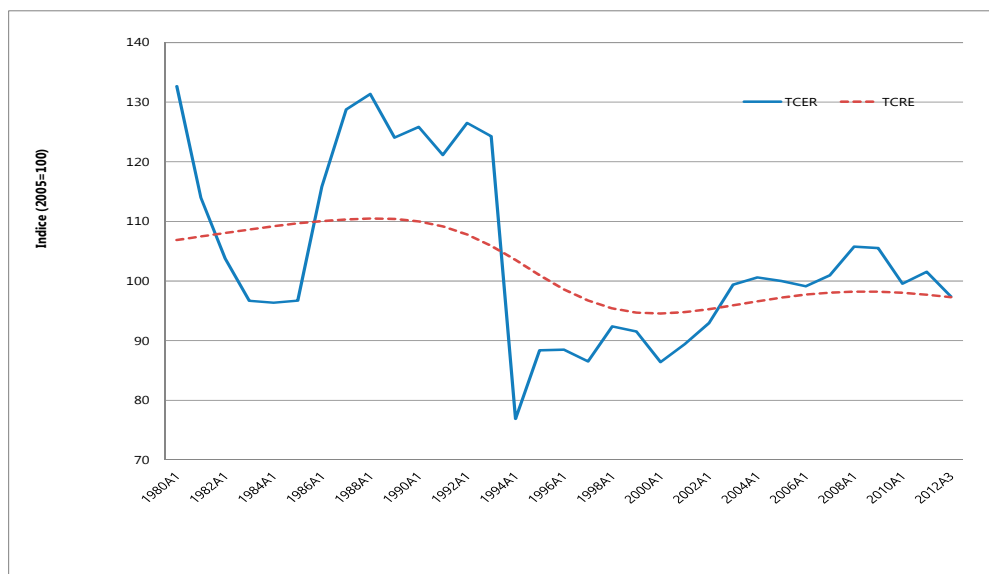


Tableau 1. Côte d'Ivoire : Résultats des méthodologies du CGER

	<u>Norme de solde courant</u>	<u>Solde courant sous-jacent</u>	<u>Désalignement du TCR ^{1/}</u>
	<i>En pourcentage du PIB</i>		<i>En pourcentage</i>
Équilibre macroéconomique	-5,04	-5,10	0,10
Viabilité extérieure	-3,79	-4,50	1,19
Taux de change réel d'équilibre	0,12

Source : estimations des services du FMI

^{1/} Un nombre négatif indique une sous-évaluation.

C. Compétitivité structurelle

12. Bien qu'elle se soit quelque peu améliorée depuis la fin de dix années de crise politique, la compétitivité structurelle de la Côte d'Ivoire reste faible, entravée par des facteurs structurels, en particulier par un climat des affaires peu propice. Les rapports d'enquêtes sur les indicateurs hors prix montrent que le pays se situe au-dessous de la moyenne pour l'AfSS dans la plupart des récents classements. Cependant, sauf dans l'enquête sur la pratique des affaires de 2014, la majorité des indicateurs sont fondés sur les données de 2011 ou 2012 et ne tiennent pas encore compte de l'effet des réformes en cours et dont l'objet est d'améliorer le climat des affaires.

Indice mondial de la compétitivité

13. La Côte d'Ivoire se classe 126^{ème} sur les 148 pays représentés dans l'indice mondial de la compétitivité pour 2013–14 (CGI) publié par le Forum économique mondial — soit cinq rangs plus haut que son classement de 2012–13 (131^{ème} place) (tableau 1). Elle se situe en outre au-dessous de la moyenne pour l'Afrique subsaharienne (AfSS) au regard de la plupart des indicateurs du sous-indice Exigences de base, notamment des institutions, infrastructure, environnement macroéconomique, santé et éducation primaire, mais se classe mieux pour l'infrastructure. Cependant, elle se situe également au-dessus de la moyenne pour ce qui est du sous-indice Facteurs d'amélioration de l'efficacité; en ce qui concerne le sous-indice Innovation et niveau d'élaboration des facteurs, elle est au même rang que le reste de l'AfSS. Dans l'ensemble, la Côte d'Ivoire a reçu une note de 3,5 sur 7, légèrement inférieure à la moyenne de 3,6 pour l'AfSS (graphique 1).

Indicateurs de la pratique des affaires

14. Sous l'effet des réformes que la Côte d'Ivoire a engagées pour améliorer le climat des affaires, son classement dans le rapport de 2014 sur la pratique des affaires s'est amélioré : classée 173^{ème} l'année précédente, elle arrive maintenant au 167^{ème} rang. La Côte d'Ivoire est « parmi les économies qui ont fait le plus de progrès en 2012/13 »². Elle se classe au 4^{ème} rang parmi les pays de l'UEMOA, derrière le Burkina Faso, le Mali et le Togo et se rapproche de la moyenne pour l'UEMOA (voir le tableau 2). Elle a amélioré son classement par rapport à 2013 dans les domaines suivants : création d'entreprise, exécution des contrats, transfert de propriété et commerce transfrontalier; cependant, son classement s'est détérioré au regard du règlement de l'insolvabilité et, dans une moindre mesure, du paiement des impôts, de la protection des investisseurs et de l'obtention de prêts. Les trois domaines dans lesquels elle a obtenu les plus mauvaises notes sont le paiement des impôts, le commerce transfrontalier et l'octroi de permis de construire.

² « Avec l'Ukraine, le Rwanda, la Fédération de Russie, les Philippines, le Kosovo, Djibouti, le Burundi, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Guatemala ».

Indice mondial de facilitation des échanges (Global Enabling Trade Index)

15. La Côte d'Ivoire se classe 126^{ème} sur les 132 pays pris en compte dans l'indice de facilitation des échanges de 2012 établi par le Forum économique mondial (annexe, tableau 3), avec une note globale de 3,0 sur le total possible de 7,0. La Côte d'Ivoire se situe à un rang particulièrement bas pour ce qui est de l'accès aux marchés (qui inclut le niveau de protection commerciale sur le marché intérieur ainsi que le niveau de protection auquel il est confronté sur les marchés cibles étrangers), de la transparence de l'administration aux frontières et de l'environnement réglementaire. Parmi les principaux facteurs considérés par les entreprises comme faisant obstacle aux exportations et importations figurent le financement des échanges, la lourdeur des formalités et les barrières aussi bien tarifaires que non tarifaires (graphiques 1 & 2).

Indicateurs de gouvernance

16. Divers indicateurs sont révélateurs de la faiblesse de la gouvernance en Côte d'Ivoire (graphique 4). Dans le rapport de Transparency International, la Côte d'Ivoire est classée 154^{ème} sur 183 au regard de l'indice de perception de la corruption. D'après l'indice de liberté économique de 2012, la Côte d'Ivoire, classée 126^{ème} sur 184 pays évalués, entre dans la catégorie des «économies les moins libres». Dans l'indice de gouvernance africaine de Mo Ibrahim, la note de la Côte d'Ivoire sur la gouvernance (40,9 sur 100), bien que légèrement meilleure que dans le précédent rapport, reste au-dessous de la moyenne pour l'AfSS (51,6 sur 100) et pour l'Afrique de l'Ouest (52,5 sur 100).

Tableau 1. Côte d'Ivoire : Indice mondial de la compétitivité, 2013–14

	Côte d'Ivoire		Afrique subsaharienne
	Classement	Points (1-7)	(Moyenne) Point (1-7)
CGI 2013-14 (sur 148)	126	3,5	3,6
CGI 2012-13 (sur 144)	131	3,4	3,7
CGI 2011-12 (sur 142)	129	3,4	3,6
CGI 2010-11 (sur 139)	129	3,3	3,5
Exigences de base (60%)	131	3,5	3,5
Institutions	104	3,4	3,4
Infrastructure	107	3,1	2,7
Environnement macroéconomique	106	4,2	4,4
Santé et éducation primaire	142	3,3	3,6
Facteurs d'amélioration de l'efficacité (35,0%)	112	3,5	3,3
Éducation supérieure et formation	121	3,0	2,8
Efficacité du marché des biens	113	3,9	3,9
Efficacité du marché du travail	68	4,3	4,2
Perfectionnement du marché financier	94	3,8	3,5
Aptitude à intégrer la technologie	110	3,0	2,8
Taille du marché	96	3,2	3,0
Innovation et niveau d'élaboration des facteurs (5,0%)	116	3,2	3,2
Perfectionnement du tissu économique	123	3,4	3,4
Innovation	101	3,0	3,0

Source : Forum économique mondial, *Rapport sur la compétitivité mondiale*, 2013–14.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : La pratique des affaires dans les pays de l'UEMOA

	2010	2011	2012	2013	2014
Côte d'Ivoire 1/	168	170	177	177	167
Bénin	172	173	176	175	174
Burkina Faso	147	151	149	153	154
Guinée-Bissau	181	181	178	179	180
Mali	156	148	145	151	155
Niger	174	172	175	176	176
Sénégal	157	157	162	166	178
Togo	165	158	161	156	157
UEMOA	165	164	165	167	168

Source : indicateurs de la pratique des affaires de la Banque mondiale.

^{1/} D'après le rapport sur la pratique des affaires de 2014, la Côte d'Ivoire s'est classée 173ème en 2013.

Tableau 3. Côte d'Ivoire : Classement dans l'indice de facilitation des échanges, 2012 ^{1/}

	Côte d'Ivoire	Bénin	Burkina Faso	Mali	Sénégal
Indice composite : classement (sur 132)	126	115	122	121	92
Accès aux marchés	123	121	111	114	116
Administration aux frontières	121	104	124	120	75
Efficacité de l'administration douanière	109	113	102	117	88
Efficacité des formalités d'importation-exportation	117	94	126	113	61
Transparence de l'administration aux frontières	124	103	98	119	74
Infrastructure de transport et de communication	110	103	129	125	100
Disponibilité et qualité de l'infrastructure de transport	113	115	131	123	104
Disponibilité et qualité des services de transport	100	63	119	120	87
Disponibilité et utilisation des TIC	107	109	127	121	98
Climat des affaires	122	79	84	94	56
Environnement réglementaire	120	88	108	106	94
Sécurité physique	113	76	77	89	38

Source : Forum économique mondial : The Global Enabling Trade Report 2012.

^{1/} Plus le nombre est bas, plus le classement est meilleur.

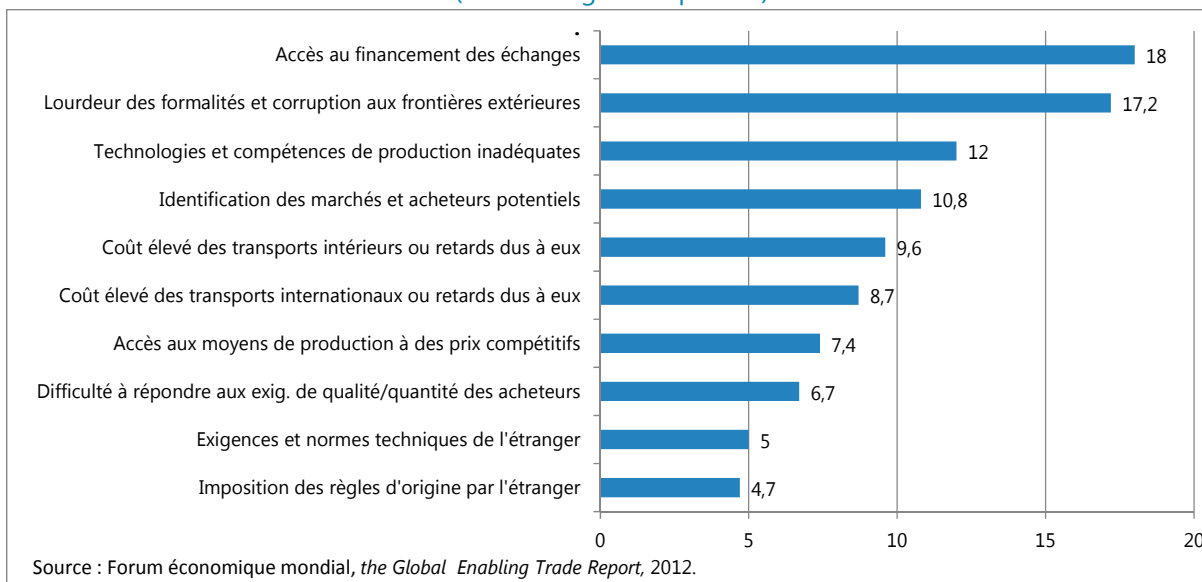
Tableau 4. Côte d'Ivoire : Principaux indicateurs de gouvernance

	1996	2000	2010	2011	2012
Voix et responsabilité (-2,5 à 2,5, au plus haut)	-0,65	-1,10	-1,12	-1,13	-0,79
Stabilité politique (-2,5 to 2,5, au plus haut)	0,01	-1,33	-1,57	-1,41	-1,26
Efficacité des pouvoirs publics (-2,5 à 2,5, au plus haut)	-0,06	-0,88	-1,33	-1,19	-1,11
Qualité de la réglementation (-2,5 à 2,5, au plus haut)	-0,48	-0,54	-0,91	-0,86	-0,77
État de droit (-2,5 à 2,5, au plus haut)	-0,82	1,19	-1,22	-1,26	-1,11
Maîtrise de la corruption (-2,5 à 2,5, au plus haut)	0,20	0,69	-1,16	-1,00	-0,91

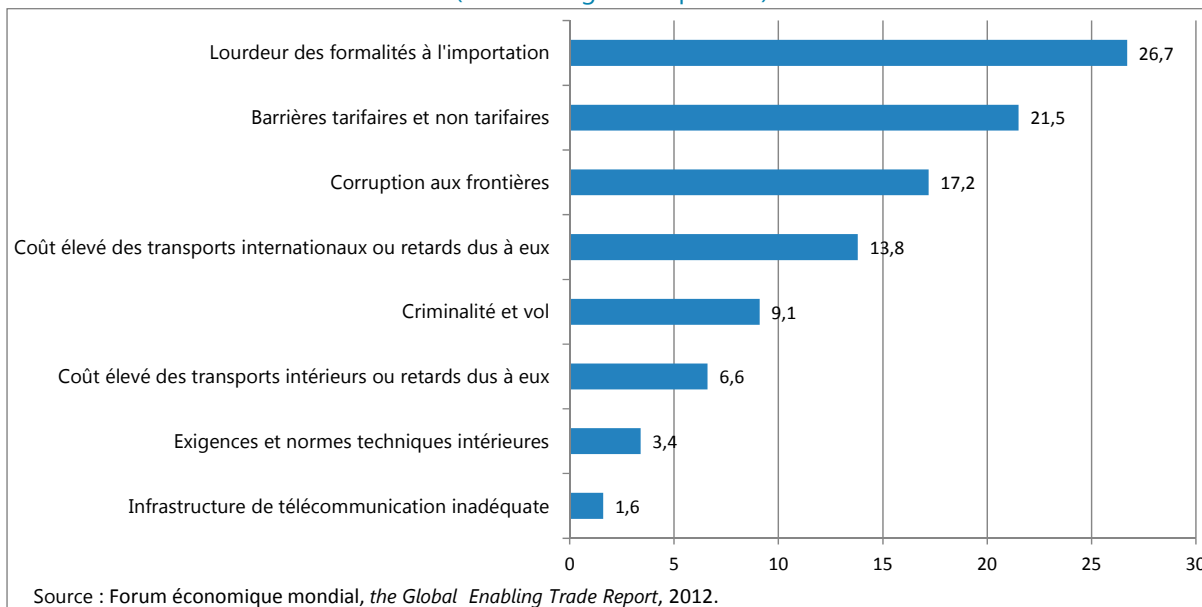
Source : Institut de la Banque mondiale.

- D'après l'indice de gouvernance africaine d'Ibrahim pour 2013, la Côte d'Ivoire est classée 15ème sur 16 pays d'Afrique de l'Ouest et 44ème sur un total de 52 pays.
- Dans le rapport 2011 de Transparency International, la Côte d'Ivoire est classée 154ème sur 183 au regard de l'indice de perception de la corruption.
- D'après l'indice de liberté économique de 2012, la Côte d'Ivoire entre dans la catégorie des "économies les moins libres" (126ème sur un total de 184 pays).

Graphique 2. Côte d'Ivoire: Principaux obstacles à l'exportation
(Pourcentage de réponses)

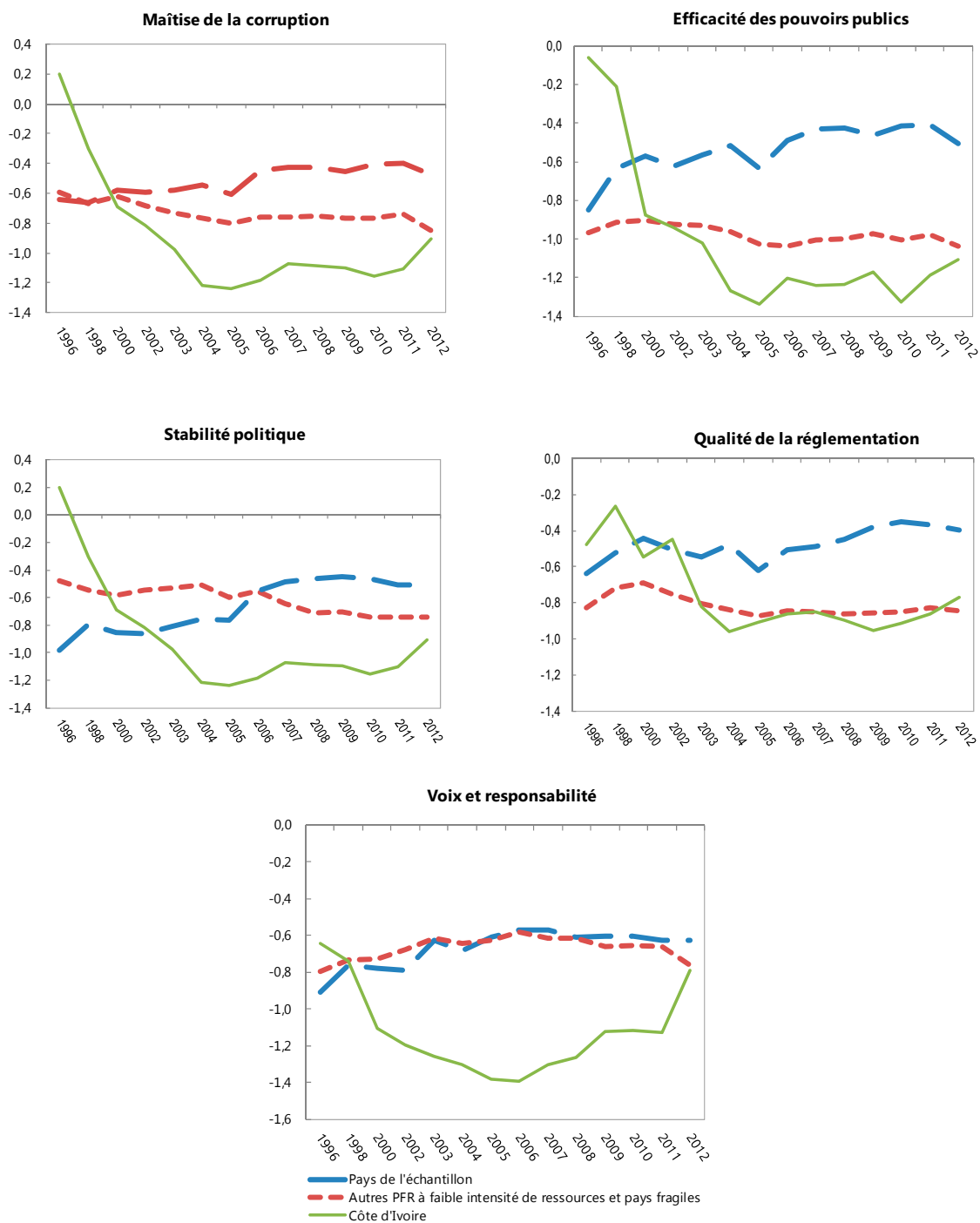


Graphique 3. Côte d'Ivoire : Principaux obstacles à l'importation
(Pourcentage de réponses)



Graphique 4. Côte d'Ivoire — Afrique subsaharienne : Indicateurs de la gouvernance dans le monde

(Plus les valeurs sont élevées, plus la gouvernance est bonne)



Source : Institut de la Banque mondiale.

Appendice III. Côte d'Ivoire : Profil du Secteur Financier

La présente analyse du secteur financier de la Côte d'Ivoire est centrée sur des points particuliers au pays, tels que ceux ayant trait au secteur financier régional qui ont été examinés dans l'étude pilote de 2013 sur le secteur financier de l'UEMOA¹.

Le système financier de la Côte d'Ivoire est dominé par les banques commerciales, qui détiennent plus des trois quarts des actifs du secteur financier, aux côtés des compagnies d'assurance, des caisses de retraite et des institutions de microfinance. L'accès aux services financiers est faible : seuls 11 % de la population ont des comptes dans des institutions financières, dont plus de la moitié dans des banques commerciales et le reste dans des institutions de microfinance. La Bourse régionale des valeurs mobilières — dont le siège est à Abidjan — joue un rôle critique dans le financement des États souverains.

On observe une forte concentration du secteur bancaire, où les grosses banques — en majorité étrangères — occupent une position solide; les banques intérieures, dont cinq banques publiques, ont des indicateurs prudeniels plus faibles. La forte concentration des actifs dans les plus grandes compagnies se retrouve dans les secteurs des assurances (le plus grand marché des assurances de la région) et de la microfinance.. Les fonds de pension couvrent une petite fraction de la population et leur situation financière a été renforcée à la suite des réformes mises en œuvre en 2012.

Le système financier est peu profond (le crédit au secteur privé ne représente qu'environ 18½ % du PIB et prend surtout la forme de prêts à court terme). Il est nécessaire de renforcer l'intermédiation financière pour que les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté du PND des autorités puissent être atteints. Un exercice d'étalonnage consistant à comparer les performances du secteur bancaire de la Côte d'Ivoire à celles du secteur bancaire de ses pairs subsahariens confirme la nécessité d'approfondir l'intermédiation financière et d'accroître l'efficacité du secteur.

¹ Rapport du FMI n° 13/92.

Les autorités ont affirmé leur attachement à la mise en œuvre de réformes visant à améliorer l'accès aux services financiers et à stimuler la croissance, en particulier par l'octroi de crédits à moyen et long terme aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'au logement et au secteur agricole. Dans ce but, elles finalisent actuellement leur stratégie de développement du secteur financier avec l'aide de la Banque mondiale.

A. Vue d'ensemble du système financier

1. Le système financier ivoirien est dominé par les banques commerciales, qui détiennent environ 80 % des actifs du secteur financier, aux côtés des compagnies d'assurance, des caisses de retraite et des institutions de microfinance. L'accès aux services financiers est faible; en effet, seuls quelque 6,7 % de la population sont titulaires de comptes bancaires et 4 % ont des comptes dans des institutions de microfinance (ces derniers comptes sont détenus principalement par des ménages à faible revenu). La Bourse a pour principal rôle d'assurer le financement des États souverains. Le marché interbancaire est très étroit et le marché secondaire des titres publics n'est pas encore développé.

2. Le système bancaire est très segmenté. Il existe 25 banques, dont 18 sont des filiales de groupes internationaux ou régionaux, ainsi que quelques banques intérieures publiques et privées.

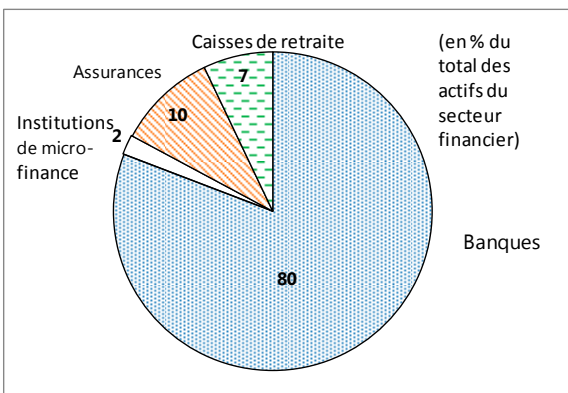
- Le système bancaire est dominé par les banques étrangères, dont les trois plus grandes (propriété de la France et du Togo) détiennent près de 40 % des actifs bancaires. Les autres banques étrangères, dont plusieurs banques nigérianes ou marocaines, sont plus petites. Dans l'ensemble, les banques étrangères détiennent environ 57 % des actifs du système bancaire. La plupart des banques étrangères ont des bilans sains et des indicateurs prudentiels solides. Il y a par ailleurs quelques banques régionales, qui détiennent environ 19 % des actifs.
- Les banques intérieures comprennent cinq banques publiques, dont une est assez grande, avec environ 8½ % des actifs du système bancaire, et les quatre autres sont petites (au total moins de 6 % des actifs). En outre, l'État détient une participation minoritaire dans deux autres banques intérieures (environ 10 % des actifs). Plusieurs banques intérieures sont sous-capitalisées, ne se conforment pas aux exigences régionales de fonds propres (certaines d'entre elles ont des fonds propres négatifs) et ont des indicateurs prudentiels de faible niveau.

- Au total, les banques commerciales ont environ 1.679.000 titulaires de comptes, concentrés surtout à Abidjan et dont les dépôts représentent à peu près 26 % du PIB. Le marché interbancaire est très étroit.

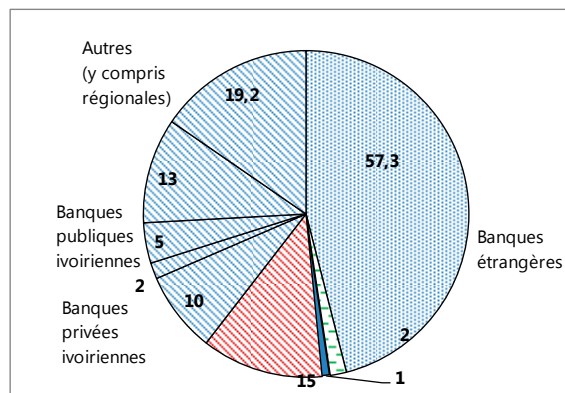
3. Les services financiers sont fournis également par les institutions de microfinance, qui sont au nombre de 73 (environ 2 % des actifs du système financier). Ce secteur est encore plus segmenté que le système bancaire, avec concentration dans la principale institution de près de 90 % des comptes et 73 % des dépôts. La Commission bancaire supervise 5 institutions de microfinance (la plus grande se compose de 7 filiales indépendantes), dont les actifs ou dépôts dépassent 2 milliards de francs CFA. Plusieurs institutions de microfinance sont sous-capitalisées et ont des indicateurs prudentiels de faible niveau.

Graphique 1. Côte d'Ivoire: Indicateurs du secteur financier

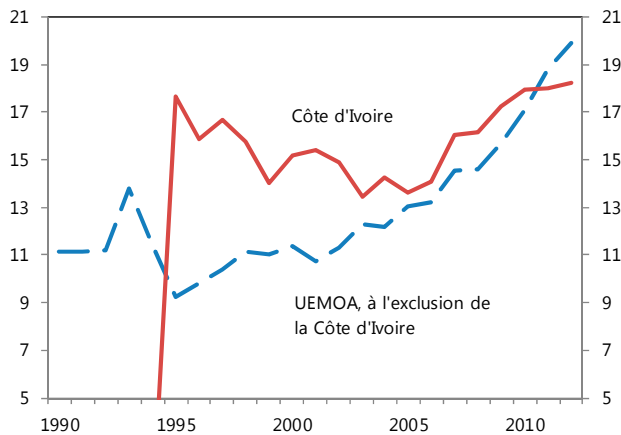
Le système financier est dominé par les banques...



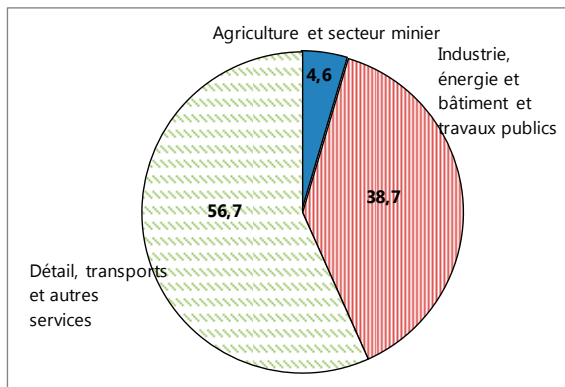
...et les banques étrangères détiennent une grande part des actifs bancaires.



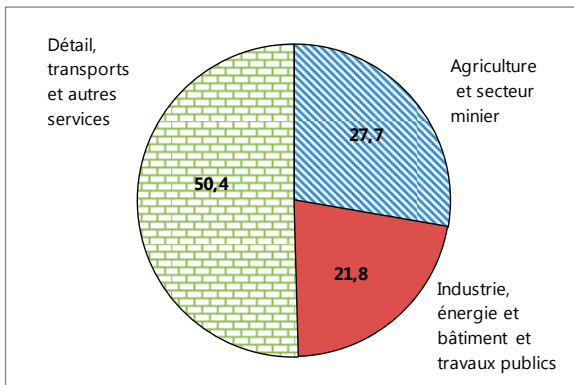
Le crédit au secteur privé se redresse, mais reste faible en pourcentage du PIB.



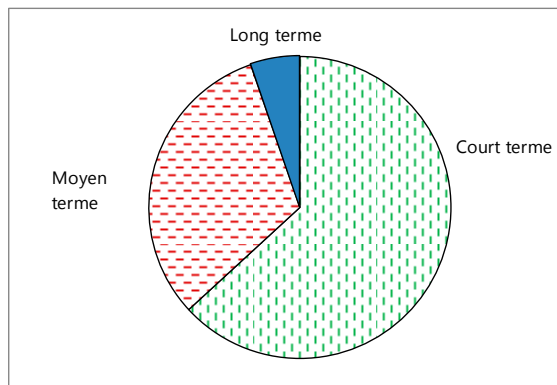
La plupart des prêts vont au secteur des services...



...bien que l'agriculture et le secteur minier représentent plus du quart de l'économie...



...et le crédit à long terme est très limité.



Sources : autorités ivoiriennes, BCEAO et services du FMI.

4. Les compagnies d'assurances et caisses de retraite sont les principales composantes des autres institutions financières.

- Le secteur des assurances de la Côte d'Ivoire (10 % des actifs du système financier) est le principal marché des assurances de la région. Il comprend 29 compagnies, dont 18 sociétés d'assurance non-vie, par exemple d'assurance dommages, et le reste vendent des polices d'assurance. Ce secteur fait apparaître une forte concentration, les deux principales compagnies détenant 26 % du marché (60 % pour les sept plus grandes). À fin 2012, les actifs des compagnies d'assurance étaient de l'ordre de 526 milliards de francs CFA. Les indicateurs relatifs à l'ensemble du secteur des assurances révèlent que celui-ci est liquide et rentable, quoique les indicateurs des petites compagnies soient plus faibles.
- Les principales caisses de retraite, la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) pour les travailleurs du secteur privé et la Caisse générale de retraite des agents de l'État (CGRAE), qui gère les retraites des fonctionnaires et dont les actifs se chiffrent à 350 milliards de francs CFA (environ 7 % des actifs du système financier) couvrent moins de 5 % de la population. Des réformes ont été engagées en 2012 pour renforcer le régime de retraite, parmi lesquelles un relèvement des cotisations et de l'âge de la retraite.

5. **La Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) a son siège à Abidjan.** Bénéficiant d'une capitalisation d'environ 38½ % du PIB à fin 2012, elle compte 37 sociétés, dont 31 sont ivoiriennes. La BRVM joue un rôle important dans le financement des États souverains; cependant, il n'y a quasiment pas de marché secondaire pour ce financement. En septembre 2013, la BRVM a institué les cotations en continu pour suivre le mode opérationnel des grandes places boursières mondiales.

B. Solidité et vulnérabilités du secteur bancaire

6. **Bien qu'ils se soient détériorés durant la crise de 2010–11, les indicateurs prudentiels pour l'ensemble du système bancaire sont à peu près alignés sur ceux de la région; certaines banques sont toutefois sous-capitalisées².**

² Les institutions financières, y compris les banques commerciales et les grandes institutions de microfinance, sont supervisées, au niveau national et régional, par la Commission bancaire, la BCEAO et, pour certaines questions, dont celles ayant trait à la résolution bancaire, également par le Ministère des finances (Sénégal, Rapport du FMI n° 12/337, encadré 3).

- Les ratios de fonds propres du système bancaire global dépassent le seuil réglementaire de 8 % et le système bancaire, dans son ensemble, se remet de la crise post-électorale. En revanche, les ratios de fonds propres sont plus faibles pour certaines banques : environ un quart des banques prises individuellement ont un ratio de fonds propres de moins de 8 % et ne se conforment pas aux exigences régionales de fonds propres. Ces banques, parmi lesquelles certaines banques publiques qui ont à leur bilan une grande proportion de titres d'État — dont certains avaient été restructurés à fin 2012 et d'autres ne sont pas porteurs d'intérêts—, sont pour la plupart relativement petites et ne donnent pas lieu à des risques systémiques.
- Le portefeuille de prêts est aligné sur les niveaux observés dans l'UEMOA, y compris le ratio prêts improductifs/total des prêts, quoique le provisionnement en Côte d'Ivoire soit quelque peu plus important.
- Par contre, les frais de personnel sont très élevés en Côte d'Ivoire et dépassent de beaucoup la moyenne régionale.
- Les indicateurs de rentabilité se sont détériorés durant la crise, mais ils ont commencé à se redresser en 2012 et les indicateurs de liquidité correspondent dans l'ensemble aux moyennes régionales.

Tableau du texte 1. Côte d'Ivoire : Indicateurs de solidité financière pour le secteur bancaire, 2008–13

	2008	2009	2010	2011	2012	2013 ^{1/}
(En pourcentage et en fin de période, sauf indication contraire)						
Adéquation des fonds propres						
Ratio fonds propres pondérés en fonction des risques/actifs	9,3	10,2	12,5	9,7	8,8	9,4
Pourcentage de banques ayant un ratio supérieur ou égal à 10	60,0	63,2	52,4	54,6	62,5	60,0
Pourcentage de banques ayant un ratio inférieur à 10 et supérieur à 8	10,0	5,3	19,1	13,6	8,3	16,0
Pourcentage de banques ayant un ratio inférieur au minimum de 8 %	30,0	31,6	28,6	31,8	29,2	24,0
Pourcentage de banques en conformité avec les exigences régionales de fonds propres	50,0	52,6	61,9	63,6	70,8	72,0
Qualité des actifs						
Total des prêts/total des actifs	72,7	69,8	66,9	56,7	57,8	57,3
Prêts improductifs/total des prêts	19,5	17,0	16,4	16,3	16,1	16,6
Prêts improductifs moins provisionnement/total des prêts	5,2	4,1	4,1	5,3	3,4	3,7
Provisions/prêts improductifs	77,3	75,9	74,9	67,3	78,9	
Gestion						
Frais de personnel/recettes nettes	71,4	82,2	88,4	87,3	79,0	<i>n.a.</i>
Résultats et rentabilité						
Rentabilité des actifs	-0,5	2,0	-0,80	-3,0	1,10	<i>n.a.</i>
Rentabilité des fonds propres	-6,8	22,3	-9,4	-4,5	13,4	<i>n.a.</i>
Liquidité						
Actifs liquides/total des actifs	42,0	42,1	42,6	50,3	47,1	47,9
Prêts/dépôts	95,8	92,8	87,2	71,3	75,7	72,7
Actifs liquides/total des dépôts	55,4	55,9	55,6	63,2	61,6	60,7

Source : BCEAO.

^{1/} Juin 2013.

C. Contribution du secteur bancaire à la croissance

7. Le secteur financier ivoirien est peu profond et devra faire l'objet de profondes réformes pour fournir le niveau de crédit et d'accès aux services financiers qui est nécessaire à la réalisation des objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté fixés par les autorités.

Le ratio crédit au secteur privé/PIB, un indicateur de la profondeur du système financier, était de 18,2 % en 2012, niveau inférieur à la moyenne pour l'Afrique subsaharienne³, et l'accès aux services financiers est limité à une faible proportion de la population.

- Le crédit est accordé principalement aux grandes entreprises et la répartition sectorielle du crédit ne reflète pas la structure de l'économie (voir le graphique 1).
- Le crédit à moyen et long terme, qui est nécessaire aux investissements dans l'immobilier et dans les projets d'investissement, ne représente qu'une faible part du crédit global : à juin

³ Čihák, Demirgüç-Kunt, Feyen and Ross Levine (2013), "Financial Development in 205 Economies, 1960 to 2010", Working Paper 18946, NBER, avril.

2013, environ 60 % du crédit étaient composés de prêts à court terme, à peu près 30 %, de prêts à moyen terme et seulement 5 % environ, de prêts à long terme.

8. Les principaux obstacles à une plus grande intermédiation financière sont notamment :

- Difficultés d'enregistrement des biens fonciers et immobiliers, qui empêchent les propriétaires de ces biens de les utiliser à titre de sûretés pour obtenir des prêts et les banques de reprendre possession desdits biens en cas de défaut de paiement;
- Un système judiciaire qui ne permet pas une résolution rapide des différends commerciaux ou en matière de crédit, ce qui met un frein au crédit bancaire;
- Le manque d'informations sur la solvabilité des emprunteurs et l'absence d'un bureau de crédit auquel les banques auraient largement recours pour prendre leurs décisions de prêt limite le crédit, en particulier aux petites entreprises.⁴

9. Pour accroître l'accès aux services financiers et assurer la contribution du secteur à la croissance, les autorités procèdent actuellement à l'élaboration d'une vaste stratégie de développement du système financier avec l'aide de la Banque mondiale. Elles ont commencé à mettre en œuvre des réformes visant à éliminer ces obstacles. Parmi les réformes déjà mises en place ou en cours d'élaboration figurent les suivantes :

- Élaboration d'un plan d'action pour amorcer la restructuration des banques publiques d'ici à fin 2013;
- Réformes de la législation sur la propriété foncière pour officialiser celle-ci et réduire les délais et coûts d'enregistrement d'un bien; résultats de ces réformes :
- Établissement de tribunaux commerciaux, dont le premier est déjà opérationnel à Abidjan;
- Ferme soutien aux plans de la BCEAO qui ont pour objet de mettre en place des opérateurs primaires et un bureau de crédit.

⁴ La BCEAO dispose de facilités permettant dans une certaine mesure des vérifications de crédit (Centrale des risques, Centrale des bilans and Centrale des incidents de paiement), mais elles n'ont pas de base de données exhaustive et ne sont pas largement utilisées.

D. Étalonage du secteur financier de la Côte d'Ivoire : la comparaison avec les pays pairs lui est-elle favorable ou non ?

10. Est présenté ici un exercice d'étalonnage qui consiste à comparer les performances du secteur financier de la Côte d'Ivoire à celles du secteur financier des pays pairs. L'exercice est fondé sur les données tirées de la base de données FinStats de la Banque mondiale pour 2013. Le Cameroun, le Ghana, le Mozambique et le Sénégal sont parmi les pays que FinStats inclut dans le groupe des pays pairs de la Côte d'Ivoire. Pour cet étalonnage, le Kenya y a été ajouté, car ce pays a fait, ces dernières années, des progrès sensibles dans l'élargissement de l'accès aux services financiers à un vaste segment de la population. Les variables utilisées ont été sélectionnées sur la base des indicateurs essentiels identifiés par Čihák et al. dans l'éventail des variables disponibles pour la Côte d'Ivoire dans FinStats.⁵

11. Il ressort des récents exercices d'étalonnage du secteur financier ivoirien que les déficiences du contrôle bancaire, l'absence de tribunaux commerciaux et le manque d'informations sur le crédit expliquent que le ratio crédit au secteur privé/PIB est moins élevé qu'au Mozambique, pays autrement comparable à maints égards.⁶

12. Les principaux résultats de l'exercice d'étalonnage pour la Côte d'Ivoire sont les suivants :

- La **profondeur** du secteur financier (mesurée par les ratios crédit au secteur privé/PIB et dépôts/PIB) se situe à peu près au niveau médian attendu pour les pays comparables, mais elle est moins grande qu'au Kenya, au Sénégal et au Mozambique;
- L'**efficience** du secteur financier (mesurée par la concentration des actifs dans trois banques et les indicateurs frais généraux/total des actifs) est à peu près au même niveau que celle observée dans les pays pairs, mais le ratio coût/revenu est quelque peu plus élevé que dans plusieurs des pays comparables;
- La Côte d'Ivoire se distingue par son statut de pays d'accueil de la **Bourse régionale des valeurs mobilières**, dont la capitalisation, en pourcentage du PIB, est plus élevée qu'au Ghana, mais le faible taux de rotation laisse penser qu'il est possible d'engendrer un plus haut niveau d'activité, ce qui à son tour renforcerait la contribution de la Bourse à la croissance.

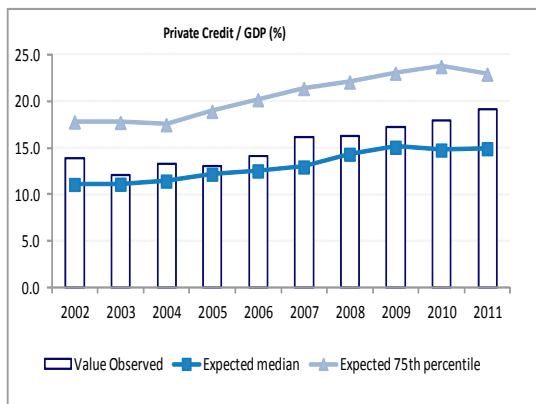
⁵Il s'agit de données à fin 2011. Il n'y a pas beaucoup d'indicateurs disponibles pour la Côte d'Ivoire.

⁶Ahokpossi, Ismail, Karmakar, and Koulet-Vickot, 2013, "Financial Depth in the WAEMU: Benchmarking Against Frontier SSA Countries", IMF Working Paper No. 13/161. Voir également le supplément sur la profondeur du système financier et la stabilité macroéconomique au sein de l'UEMOA (Rapport du FMI n° 13/92). Un exercice analogue a été fait pour le Sénégal (Rapport du FMI n°12/337).

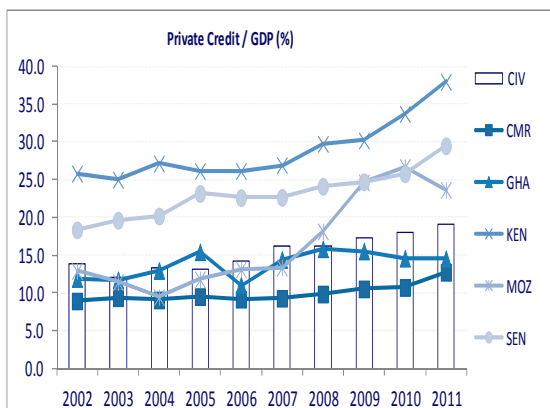
Graphique 2. Étalonage du secteur financier de la Côte d'Ivoire : la comparaison avec les pays pairs lui est-elle favorable ou non ?

PROFONDEUR DU SECTEUR FINANCIER

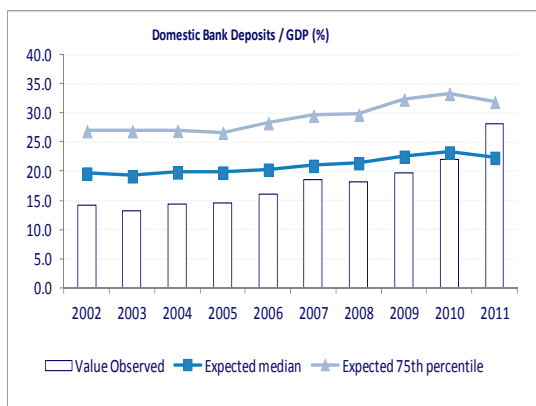
Le crédit au secteur privé se situe à peu près au niveau médian attendu, mais au-dessous du 75ème percentile 1/...



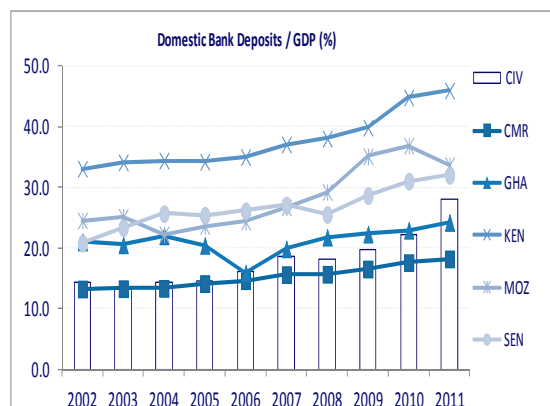
... et il est moins élevé qu'au Kenya, au Sénégal et au Mozambique.



Les dépôts se situent eux aussi plus ou moins au niveau médian...



...mais sont plus faibles que dans la plupart des pays pairs.



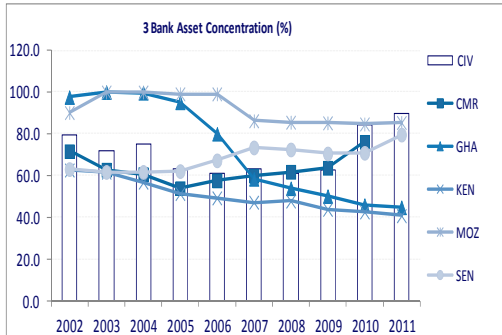
Source: FinStats 2013.

1/ Le niveau médian pour la Côte d'Ivoire est fondé sur quelques indicateurs des caractéristiques du pays, dont le PIB par habitant, la taille et la densité de sa population et des facteurs démographiques tels que les ratios de dépendance vieillesse. La distance entre la valeur observée et le 75ème percentile attendu donne une estimation de l'ampleur des améliorations à apporter pour que la Côte d'Ivoire se hisse au niveau des pays les plus performants parmi ses pairs.

Graphique 3. Étalonage du secteur financier de la Côte d'Ivoire

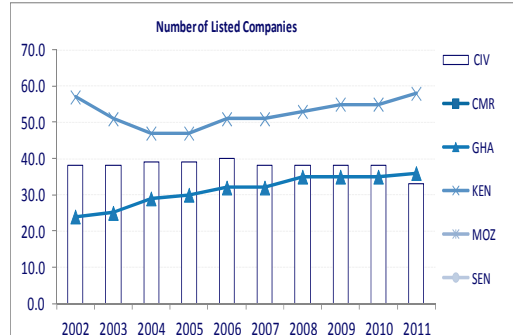
EFFICIENCE

La concentration du système bancaire (pour les 3 plus grandes banques) est analogue à celle observée au Sénégal...

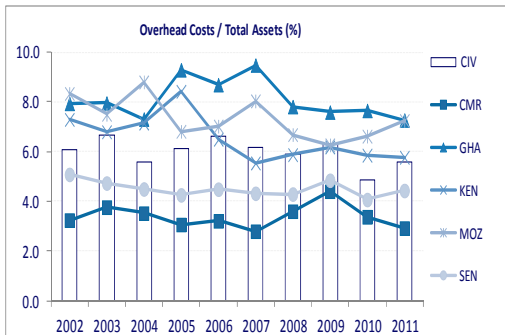


BOURSE DES VALEURS MOBILIÈRES

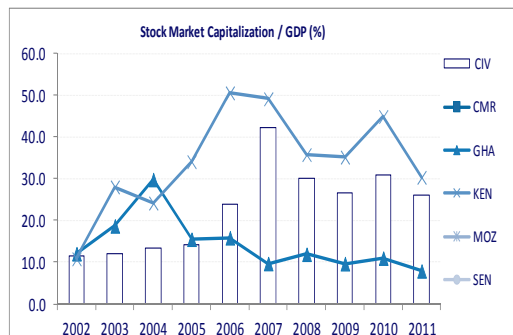
La Côte d'Ivoire abrite la Bourse régionale des valeurs mobilières, à laquelle sont cotées 37 sociétés...



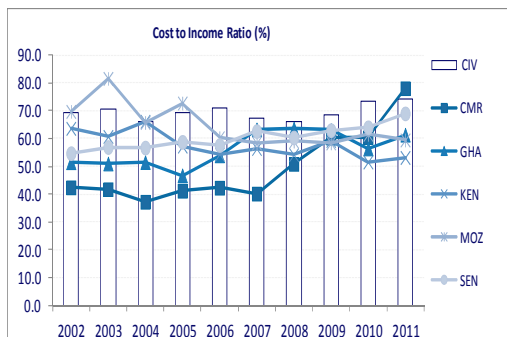
...et les indicateurs d'efficacité sont dans l'ensemble alignés sur ceux des pays pairs, notamment au regard des frais généraux...



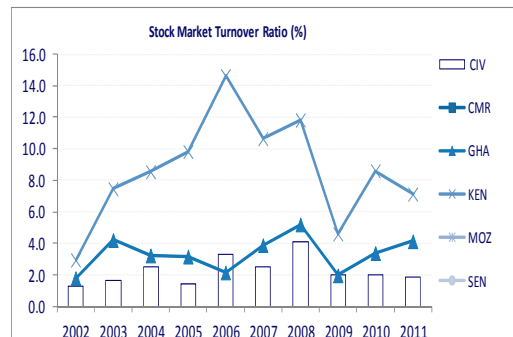
...et dont le niveau de capitalisation est relativement élevé en % du PIB...



...quoique le ratio coût/revenu soit à un niveau plus haut que dans la plupart des pays pairs.



...mais la faiblesse du taux de rotation à la Bourse laisse penser qu'il y a possibilité d'accroître son activité de manière à assurer sa contribution à l'accélération de la croissance.



Source : FinStats 2013.



CÔTE D'IVOIRE

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES CONSULTATIONS DE 2013 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET LA QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — ANNEXE D'INFORMATION

21 novembre 2013

Préparé par

Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2012–13	7
OPÉRATIONS ET STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT EN CÔTE D'IVOIRE	9
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	13

RELATIONS AVEC LE FMI

(au 31 octobre 2013)

Statut : date d'admission : 11 mars 1963.

Article VIII

Comptes des ressources générales :	Millions de DTS	% quote-part
Quote-part	325,20	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux de change)	324,23	99,70
Position de réserve au FMI	0,97	0,30

Département des DTS :	Millions de DTS	% allocation
Allocation cumulative nette	310,90	100,00
Avoirs	272,80	87,74

Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	% quote-part
Prêts au titre de la FCR	81,30	25,00
Accords au titre de la FEC	479,76	147,53

Derniers accords financiers en date :

<u>Type</u>	<u>Date de l'accord</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions DTS)</u>
FEC	4 nov. 2011	3 nov.2014	390,24	260,16
FEC ^{1/}	27 mars 2009	23 juin 2011	373,98	230,89
FEC ^{1/}	29 mars 2002	28 mars 2005	292,68	58,54

Projections des obligations financières envers le FMI (sans aide PPTE)^{2/} (millions de DTS; basées sur niveau actuel d'utilisation des ressources et d'avoirs en DTS) :

	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Principal		4,64	39,02	46,18	85,20
Commissions/Intérêts	0,01	0,04	1,38	1,27	1,11
Total	0,01	4,68	40,41	47,45	86,31

Mise en œuvre de l'Initiative PPTE :

I. Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE	<u>Cadre</u>	<u>Cadre</u>	<u>Total</u>
Date du point de décision	mars 1998	avril 2009	
Aide promise par l'ensemble des créanciers (millions de dollars) ^{3/}	345,00	3.109,58	
dont : aide du FMI (millions de dollars)	22,50	38,66	
(équivalent en millions de DTS)	16,70	25,85	
Date du point d'achèvement	--	juin 2012	

II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	<u>Cadre</u>	<u>Cadre</u>	<u>Total</u>
Montant décaissé au pays membre	...	25,85	25,85
Aide intérimaire	...	15,13	15,13
Solde au point d'achèvement	...	10,72	10,72
Décaissement additionnel intérêts courus ^{4/}	...	0,57	0,57
Total décaissements	...	26,42	26,42

¹ Anciennement FRPC.

² Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

³ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. C'est pourquoi les deux montants ne s'additionnent pas.

⁴ Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période intérimaire.

Mise en œuvre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : sans objet.

Mise en œuvre de l'allègement de la dette après une catastrophe (ADAC) : sans objet

Point de décision — point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'Initiative PPTTE et décident du montant de l'aide à engager.

Aide intérimaire — montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement — point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

Évaluation des sauvegardes :

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est une banque centrale commune aux pays de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA). L'évaluation des sauvegardes de 2013 est pour l'essentiel achevée. Il ressort de cette évaluation que le dispositif de contrôle de la BCEAO reste solide et que, grâce à la mise en œuvre de la réforme institutionnelle de 2010 de l'UMOA, la BCEAO a renforcé son dispositif de gouvernance. Elle a notamment mis en place un comité d'audit pour superviser le processus d'information financière et d'audit, accru sa transparence en publiant plus rapidement ses états financiers audités et s'est engagée à appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS) d'ici la fin de 2014. L'évaluation a en outre signalé

certaines limitations liées au processus d'audit externe et a recommandé de prendre des mesures pour veiller au bon fonctionnement du mécanisme, en sélectionnant un deuxième cabinet d'audit expérimenté pouvant prendre part à des audits conjoints.

Régime de change :

La Côte d'Ivoire est membre de l'UEMOA; le système de change, commun à tous les membres de l'Union, est libre de toute restriction aux paiements et aux transferts au titre de transactions internationales courantes. La monnaie commune, le FCFA, est rattachée à l'euro au taux de 1 euro = 655,957 FCFA.

Consultations au titre de l'article IV :

Les consultations avec la Côte d'Ivoire au titre de l'article IV se déroulent selon le cycle de 24 mois applicables aux pays menant un programme. Le Conseil d'administration a achevé les dernières consultations au titre de l'article IV avec la Côte d'Ivoire en novembre 2011. Les prochaines consultations au titre de l'article IV sont prévues pour septembre/octobre 2015.

Assistance technique :

	Domaine	Sujet
2011		
	Plusieurs sujets (juillet)	Renforcer les capacités de toutes les parties prenantes qui interviennent dans l'établissement et la production du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE); lancer la collecte de données sources aux fins des SFP et élaborer une stratégie pour mettre en œuvre la directive commune relative aux SFP de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) (Directive no 10/2009/CM/UEMOA, portant TOFE).
	Gestion de la dette (juillet)	Conseils sur le traitement de la dette intérieure, notamment les titres d'État.
	Administration des douanes (août)	Suivi.
	Suivi du PESF (août)	Avis sur la reprise de la formulation de la stratégie de développement du secteur financier, la gestion de la dette publique et la résolution des problèmes du secteur bancaire.
	Gestion des finances publiques (octobre)	Mission de diagnostic
	Statistiques de finances publiques (octobre/novembre)	Suivi du TOFE
	Gestion des finances publiques	Informatisation

	Domaine	Sujet
	Suivi du PESF (novembre)	Conseils sur la reprise de l'élaboration de la stratégie de développement du secteur financier, la gestion de la dette publique et la résolution des problèmes du secteur bancaire.
	Comptabilité nationale (décembre)	Examen de la possibilité d'élaborer des comptes nationaux trimestriels
2012	Statistiques de finances publiques (janvier/février, novembre/décembre)	Suivi du TOFE
	Administration des impôts (janvier, septembre)	Atelier
	Douanes (février)	Atelier
	Administration des impôts (février; décembre)	Modernisation de l'administration des impôts en Côte d'Ivoire
	Gestion de la masse salariale publique (décembre)	
	Douanes (mars/avril)	Suivi
	Plusieurs sujets (avril)	Comité d'orientation de l'AFRITAC
	Tarifification des carburants (juin)	Atelier
	Comptes nationaux (juillet, oct./nov.)	Création comptes nationaux trimestriels
	Gestion de la dette (mai, septembre)	Stratégie de la dette à moyen terme (SDMT)
	Politique fiscale (juillet/août)	Revue et diagnostic
2013	Gestion des dépenses publiques	Stratégie de budgétisation
	Gestion de la dette publique (janvier/octobre)	Atelier sur l'analyse de viabilité de la dette
	Administration douanière/fiscale (janvier)	Atelier
	Statistiques du secteur réel (janvier/mars/novembre)	Comptes nationaux trimestriels
	Stratégie et feuille de route pour budget programme (janvier)	Atelier
	Gestion de trésorerie (février)	Compte unique du Trésor
	Gestion de la dette (février)	Réorganisation de la Direction de la dette
	Statistiques de finances publiques (mars)	Migration vers le MSFP 2001
	Administration douanière (mars/septembre/décembre)	Modernisation de l'administration douanière
	Gestion de la masse salariale publique (avril)	Atelier régional (AFRITAC)

	Domaine	Sujet
	Gestion des finances publiques (avril)	Atelier
	Chaîne de la dépense (avril)	Atelier
	Stratégie de gestion de la masse salariale (mai)	Stratégie de budgétisation
	Cadre de dépenses à moyen terme (juin)	Stratégie de budgétisation
	Comptabilité (juillet)	Comptabilité droits et obligations
	Politique fiscale (août)	Réforme de la TVA
	Administration fiscale (septembre)	Modernisation de l'administration fiscale
	Secteur bancaire (août)	Restructuration des banques publiques

Représentant résident :

Un Représentant résident du FMI a été affecté à Abidjan pour la première fois en 1984. Il y a eu des interruptions en 2005–06 et en 2010–11 pour des raisons de sécurité, mais un Représentant résident est en poste de façon continue depuis mai 2011.

PROGRAMME CONJOINT DE TRAVAIL BANQUE MONDIALE-FMI, 2012–13

(Novembre 2013)

Titre	Produits	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
A. Information réciproque sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale durant les 12 mois à venir	Operations		
	Crédit d'appui à la réduction de la pauvreté	Décembre 2012 à mai 2013	Novembre 2013 (pour entrée en vigueur et décaissement)
	Projet d'appui au secteur agricole		Novembre 2013 (signature et entrée en vigueur)
	Mission supervision développement gouvernance et institutions		Novembre 2014
	Financement additionnel don développement gouvernance et institutions		T3 2014
	Préparation financement additionnel pour Projet assistance post-conflit	Novembre-Décembre 2013	Décembre 2013
	Consultations genre Côte d'Ivoire		juin 2013
	Projet redynamisation PME et gouvernance (financement additionnel – sous réserve disponibilité ressources IDA)-	4-14 novembre 2013	T1 2014 (prorogation d'un an en cours de traitement)
	Projet renforcement capacités parlementaires		En cours
	Travail économique et sectoriel		
	SPF : Identification		Juillet 2014
	Revue de l'urbanisation en Côte d'Ivoire		Décembre 2014
	Appui au renforcement de l'environnement de la réforme de GFP		Juin 2014
	Document de synthèse statistique sur la Côte d'Ivoire		T1 2014
	Note d'orientation sur la compétitivité	Novembre-Décembre 2013	Juin 2014
	Assistance technique/autre travail analytique		
	Programme industries compétitives et innovation (activité en cours de mobilisation)	Mission en juin 2013; 4-14 novembre	Exercice 2014-15
Zones industrielles		T4 2013	

	Appui à l'élaboration du code minier	Octobre – Novembre 2013	Novembre 2013
	Appui mise en œuvre ITIE		en cours
	Renforcement des capacités pour journalistes économiques		en cours
	Remise en marche et applications TIC		T4 2013
	Impact de la crise sur DH CI		Décembre 2013
	Suivi économie et pauvreté		en cours
	PSIA des nouvelles structures tarifaires possibles de l'électricité		T1 2014
	Avis et commentaires sur stratégie cacao et suivi de la mise en œuvre		en cours
	Suivi PESF (stratégie secteur financier)	Atelier de validation en novembre 2013	Janvier 2014
	Appui à l'amélioration de la GFD des collectivités locales	Novembre 2013	Mars 2014
	Document pays de synthèse statistique	Novembre 2013	T1, 2014
	Stratégie de financement de la santé		Juin 2014
Programme de travail du FMI durant les 12 mois à venir	Programme		
	2 ^{ème} revue FEC	septembre 2012	Novembre 2012
	3 ^{ème} revue FEC	mars 2013	Juin 2013
	Visite services (préparation budget 2014)	juin 2013	Juin 2013
	Article IV et 4 ^{ème} revue FEC	Septembre 2013	Nov./Déc.2013
	Assistance technique		
	Gestion des dépenses publiques	Janvier 2013	Janvier 2013
	Douanes	Janvier 2013	Janvier 2013
	Gestion de trésorerie	Février 2013	Février 2013
	Comptes nationaux	Janvier 2013	Janvier 2013
	Statistiques de finances publiques (mars)	Mars 2013	Mars 2013
B. Demandes de contributions au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	Mises à jour périodiques des répercussions budgétaires des réformes de la fonction publique, de la filière café/cacao, du secteur de l'électricité et du secteur financier, ainsi que du schéma directeur des infrastructures.		en cours
Demande de la Banque mondiale au FMI	Mises à jour régulières des projections macroéconomiques et budgétaires		en cours

OPÉRATIONS ET STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BAFD) EN CÔTE D'IVOIRE

Portefeuille du Groupe de la Banque

Sur un total de 70 opérations approuvées depuis le début de l'intervention de la BAD en Côte d'Ivoire en 1971 jusqu'à ce jour, 41 opérations ont été totalement réalisées et 14 annulées, 7 sont en cours et 2 viennent d'être approuvées. Le total de ces opérations représente un engagement net de 1.369 millions d'UC (1033 milliards de FCFA). Les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement l'ont essentiellement été sous forme de prêts et ont été affectées, par ordre d'importance, aux activités multisectorielles (24 %), au secteur social (20,68 %), au développement rural et au secteur agricole (20,40 %), aux transports (17,32 %), à l'énergie et aux télécommunications (13,67 %), à l'eau et à l'assainissement (3,8 %) et à la finance (0,2 %). Les opérations ont été financées essentiellement par les ressources du guichet BAD (plus de 70 %) qui ont été orientées en majeure partie (92,36 %) vers le secteur public. Il convient de noter que les financements pour le secteur privé visent les secteurs de l'électricité, des télécommunications, des transports et de l'industrie. Outre les financements bilatéraux, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'autres ressources du FAD pour financer des études et/ou des projets dans les domaines des infrastructures et de l'agriculture, en vue de renforcer l'intégration sous-régionale en Afrique de l'ouest.

Compte tenu de la longue période d'inactivité du portefeuille (six ans) due à la suspension des décaissements en faveur de ce pays, en 2009 la Banque a : i) rationalisé le portefeuille en annulant l'encours de huit opérations anciennes et ii) en juin 2011, restructuré deux autres opérations (PADER-Moyen-Comoé et PVRH). Le portefeuille va s'améliorer compte tenu des perspectives de reprise de l'activité économique depuis la fin de la crise postélectorale, notamment le rétablissement des services gouvernementaux.

Depuis la fin de la crise postélectorale, la banque a approuvé, conformément aux piliers de la fiche descriptive de 2012, cinq opérations d'environ 242,2 millions d'UC (182,8 milliards de FCFA) au total. Ces opérations sont : (i) le Programme d'urgence de restauration des services sociaux et administratifs de base (PURSSAB) ; (ii) le projet de soutien aux infrastructures rurales dans la région d'Indénié-Djuan (PAIA-D); (iii) le projet de construction du pont à péage Henri Konan Bédié; (iv) le projet d'expansion de la centrale d'Azito (secteur privé) et (v) le projet d'expansion de la centrale de Ciprel (secteur privé). Avec ces approbations, le portefeuille actif de la Banque compte neuf opérations pour un engagement total d'environ 194 millions d'UC (146,5 milliards de FCFA).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la situation actuelle du portefeuille actif de la BAD en Côte d'Ivoire.

Situation du portefeuille à octobre 2013, en millions d'UC
(1 UC = 1 DTS)

Opérations	Montant (millions d'UC)	Objet/observations
Projets en cours (guichet public)		
1. Projet d'appui institutionnel multisectoriel à la sortie de crise (PAIMSC)	20	Ce don est affecté à : i) la remise en état des infrastructures scolaires et sanitaires, et au ii) renforcement des capacités institutionnelles et de prise en charge des femmes victimes de violence. Le taux de décaissement de ce projet est de 98 %. Le projet a été clos et le solde sera annulé.
2 Appui ciblé au renforcement des capacités	2	Approuvé en décembre 2009 au titre de la Facilité pour les États fragiles, ce projet a pour objectifs de : i) renforcer le cadre de coordination des interventions gouvernementales; ii) accompagner la mise en œuvre du DSRP; iii) améliorer l'efficacité de la gestion des finances publiques ; iv) renforcer la bonne gouvernance.
3. Projet de gestion intégrée du bassin du Gourou (assainissement du carrefour de l'Indénié et de la lagune)	23	Le Conseil d'administration du FAD a approuvé le 24 novembre 2010, un don de 23 millions d'UC pour financer ce projet. Ce don a été mis en place en juin 2011.
4. Programme d'urgence pour rétablir les services sociaux et administratifs de base (PURSSAB) et appui ciblé pour renforcer les capacités de l'administration	5,5	Approuvé le 3 juin 2011, ce programme a pour principal objectif de contribuer, dans le budget de l'État, à rétablir les services sociaux et administratifs de base, la cohésion sociale et la réconciliation comme formulé dans la demande du gouvernement. Le programme vise à répondre aux besoins urgents du pays en rétablissant les services de base de santé, d'éducation et de bien-être, les réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement, les services d'administration publique, de même que les mécanismes de dialogue, de cohésion sociale et de réconciliation..

Situation du portefeuille à octobre 2013, en millions d'UC

(1 UC = 1 DTS) (suite et fin)

Opérations	Montant (millions d'UC)	Objet/observations
5. Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la région d'Indénié-Djuablin (PAIA-ID)	21,6	Le projet contribuera à améliorer la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté dans les zones rurales. En particulier, il vise à accroître durablement la production et la productivité des principales cultures ainsi qu'à améliorer les conditions de commercialisation..
Secteur privé		
6. Projet de construction du pont à péage Henri Konan BÉDIÉ	50	Le pont Henri Konan BÉDIÉ est un partenariat public-privé (PPP) basé sur une concession de construction–exploitation–transfert (BOT) de 30 ans. Il s'agit de construire un pont à péage sur la lagune Ébrié reliant les rives sud et nord d'Abidjan.
7. Projet d'expansion de la centrale électrique d'Azito	26	Expansion de la centrale électrique d'Azito, en convertissant les installations existante monocycle de 2 turbines à gaz de 144 MW en une centrale à cycle combiné, en augmentant ainsi la capacité à environ 430 MW.
8. Projet d'expansion de la centrale de Ciprel	44	Expansion de la centrale de Ciprel pour mettre en place une installation à cycle combiné, en deux phases : la phase A prévoyant la mise en place d'une turbine à gaz d'une puissance de 111 MW et la phase 2 le déploiement d'une installation à cycle combiné produisant 111 MW de plus. Ce projet augmentera de 222 MW la capacité de la centrale.
9. Microcrédit Côte d'Ivoire (prise de participation et assistance technique)	1,5	Projet de microfinance comprenant deux volets. Le volet prise de participation a été signé en juin 2013 et le volet assistance technique sera signé en novembre 2013.

Stratégie de reprise des activités de la BAfD en Côte d'Ivoire

Pour aider la Côte d'Ivoire à répondre à ses besoins considérables, la BAfD est déterminée à procéder rapidement à une reprise opérationnelle. Conformément à la Facilité de la BAfD pour les États fragiles, une fiche descriptive définit le cadre de reprise rapide du travail de la BAfD en Côte d'Ivoire pour la période 2011–12. Un document de stratégie pays (DSP) complet a été élaboré en coordination avec le gouvernement et présenté au Conseil d'administration de la BAfD qui l'examinera en décembre 2013. L'objectif de ce nouveau DSP pour la période 2013–17 est d'aider la Côte d'Ivoire dans les efforts déployés en vue d'une croissance forte et solidaire. Il se fondera sur deux piliers : i) renforcement de la gouvernance et de la responsabilisation; et ii) développement des infrastructures à l'appui du redressement économique.

Programme de travail indicatif pour 2013 et 2014

Description	Montant (millions d'UC)	Année
- Projet d'appui à la formation et à l'intégration professionnelle	17	2013
- Projet d'interconnexion entre la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée (multinational)	33	2013
- Appui à la cohésion sociale	30	2014
- Projet routier régional Côte d'Ivoire, Mali et Guinée (multinational)	90	2014
- Appui à la réintégration économique et sociale	15	2014

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

(Novembre 2013)

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance	
Généralités : Les données communiquées présentent des lacunes, mais sont dans l'ensemble adéquates aux fins de la surveillance. Il existe des insuffisances dans les domaines des comptes nationaux, de la balance des paiements et des finances publiques, ainsi que dans le rapprochement des données budgétaires et monétaires. En général, la Côte d'Ivoire a fourni au FMI les indicateurs statistiques requis en temps voulu (voir tableau joint). En février 2013, la Côte d'Ivoire a approuvé la Charte africaine de la statistique adoptée en février 2009 à Addis-Abeba, de manière à assurer la fiabilité des données aux fins de la gouvernance interne et à positionner le pays dans le commerce international et régional. La nouvelle loi régissant la statistique nationale a été adoptée en juillet 2013. Un recensement est prévu pour la fin 2013.	
Comptes nationaux : Les autorités ont produit des données exhaustives sur les comptes nationaux à partir de 1996 sur la base du Système de comptabilité nationale 1993, avec 1996 comme année de référence. L'année de référence étant lointaine, AFRITAC Ouest a fourni une assistance technique pour établir une nouvelle année de référence et mettre à jour les déflateurs implicites. Les comptes pour 2010 et 2011 ont été achevés. Un travail a été engagé sur les comptes nationaux trimestriels avec le concours du FMI par le biais de l'AFRITAC Ouest, les premières données trimestrielles devant être disponibles au début 2014.	
Statistiques de prix : Tous les pays membres de l'UEMOA ont adopté un indice des prix à la consommation (IPC) harmonisé. Une nouvelle année de référence (2008) a été adoptée en 2010.	
Statistiques du marché du travail : Ce type de statistiques n'est pas produit régulièrement.	
Statistiques de finances publiques : Les autorités communiquent des données annuelles sur le budget de l'administration centrale aux fins de leur publication dans l' <i>Annuaire de statistiques des finances publiques</i> . Aucune donnée budgétaire mensuelle ou trimestrielle n'est communiquée pour publication, mais ces données sont mises à la disposition du Département Afrique du FMI, quoique sans les métadonnées. Les autorités se sont engagées à remédier aux insuffisances dans la couverture des unités des administrations publiques et des entreprises publiques, et s'efforcent d'améliorer le rapprochement des données budgétaires et monétaires. En outre, les autorités sollicitent l'aide d'AFRITAC pour améliorer l'établissement des statistiques de finances publiques. Le rapport sur les opérations financières exécutées par l'État durant la période de crise (janvier-avril 2011) n'est toujours pas disponible.	
Statistiques monétaires et financières : Les données monétaires pour la Côte d'Ivoire sont établies par l'agence nationale de la BCEAO et publiées officiellement par le siège de la BCEAO. Certaines insuffisances des statistiques monétaires sont communes aux huit pays membres de l'UEMOA; d'autres ont trait au système de financement bancaire et non bancaire des opérations de l'administration centrale et du reste du secteur public en Côte d'Ivoire. Des progrès ont été accomplis récemment dans les délais de communication des données sur les institutions de dépôts et les taux d'intérêt.	
Statistiques du secteur extérieur : L'agence nationale de la BCEAO à Abidjan est responsable de production et de la diffusion des statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale. Le siège de la BCEAO définit la méthodologie et calcule les réserves de change gérées pour les pays membres de l'UEMOA. S'agissant du commerce de marchandises, le système informatisé des douanes permet de suivre de manière satisfaisante les données, mais la couverture des services et des transferts est déficiente. Pour ce qui est des comptes financiers, les avoirs extérieurs du secteur non bancaire privé ne sont pas bien traités, tandis que la communication des données sur les flux de capitaux privés, notamment les investissements directs étrangers en Côte d'Ivoire, est insatisfaisante. Il n'y a pas non plus suffisamment d'informations sur les stocks de la dette privée et les flux du service de la dette.	
II. Normes et qualité des données	
La Côte d'Ivoire participe au système général de diffusion des données (SGDD) depuis mai 2000 et affiche ses métadonnées sur le tableau d'affichage des normes de diffusion des données.	Aucun ROND données n'est disponible.
III. Communication des données au Département des statistiques	
La Côte d'Ivoire communique régulièrement des données au Département des statistiques aux fins de leur diffusion dans les publications statistiques du FMI.	

CÔTE D'IVOIRE: Tableau des principaux indicateurs requis pour la surveillance
(Novembre 2013)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données⁶	Fréquence de la communication⁶	Fréquence de la publication⁶
Taux de change	Courant	Courant	M	M	M
Avoirs et passifs de réserve internationaux des autorités monétaires ¹	08/13	10/15	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	08/13	10/15	M	M	M
Monnaie au sens large	08/13	10/15	M	M	M
Bilan de la banque centrale	08/13	10/15	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	08/13	10/15	M	M	M
Taux d'intérêt ²	08/13	10/15	I	M	M
Indice des prix à la consommation	08/13	11/15	M	M	M
Recettes, dépenses, soldes et compositions du financement ³ – Administrations publiques ⁴	08/13	10/15	M	M	M
Stocks de la dette contractée et garantie par l'administration centrale ⁵	12/2012	03/2013	M	M	M
Solde du compte courant extérieur	12/2012	03/2013	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	12/2012	03/2013	A	A	A
PIB/PNB	2012	03/2013	A	A	A
Dette extérieure brute	12/2012	03/2013	M	M	M

¹Inclut les actifs de réserve engagés ou autrement grevés ainsi que les positions dérivées nettes.

²À la fois basés sur le marché et officiellement déterminés, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux sur les bons du trésor, les effets et obligations.

³Financement étranger, bancaire intérieur et non bancaire intérieur.

⁴Les administrations publiques comprennent l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds hors budget et fonds de sécurité sociale) et les administrations d'État et locales.

⁵Y compris la composition en monnaies et en échéances.

⁶Quotidien (Q), hebdomadaire (H), mensuel (M), trimestriel (T), annuel (A), irrégulier (I) et non disponible (ND).



CÔTE D'IVOIRE

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES CONSULTATIONS DE 2013 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET LA QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT ÉLARGIE— ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

21 Novembre 2013

Approuvé par
**Abebe Aemro Selassie et
Peter Allum (FMI)
Marcelo Giugale et
Jeffrey D. Lewis (IDA)**

Préparé par le Fonds monétaire international et
l'Association internationale de développement

- *Le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire continue d'être modéré. L'AVD inclut une euro-obligation équivalant à 500 millions de dollars des États-Unis en 2014 qui ne figurait pas dans la dernière AVD.*
- *Tous les indicateurs de la dette sont inférieurs aux seuils qui dépendent de la politique dans le scénario de référence. Pour autant, les tests de résistance et un scénario à faible croissance mettent en évidence la vulnérabilité aux chocs macroéconomiques sur les exportations et la croissance de même que sur les résultats budgétaires.*
- *L'émission d'une euro-obligation en 2014 se traduirait par une légère détérioration des indicateurs de la dette publique extérieure, mais elle pourrait en même temps contribuer à réduire les risques de financement associés à la dette intérieure et à allonger l'échéance moyenne de la dette dans son ensemble.*
- *Un scénario à faible croissance dans lequel le taux de croissance du PIB se situe en moyenne à 1,4 % de moins que dans le scénario de référence accroîtrait la dette publique de 2013 de 1,5 et de 18,5 points de pourcentage à 29,2 et 46,2 % du PIB d'ici à 2018 et 2033, respectivement.*
- *Une position extérieure soutenable peut être maintenue moyennant de solides politiques macroéconomiques, la sélection de bons projets et une gestion prudente de la dette. Le scénario à faible croissance met en exergue l'importance d'un nouveau renforcement du climat des affaires et des investissements dans de bons projets afin d'attirer les investissements du secteur privé et d'encourager l'activité.*
- *Le profil des indicateurs de la dette suggère que l'accumulation d'une dette non concessionnelle (commerciale) devrait s'accompagner d'une gestion prudente de la dette; il convient aussi de veiller à éviter le regroupement des échéances afin d'empêcher des pics, même s'ils sont temporaires, de paiements au titre du service de la dette. Les récentes mesures destinées à renforcer la gestion de la dette, l'adoption d'une stratégie de la dette à moyen terme et la réorganisation de la Direction de la dette devraient à cet égard se révéler utiles.*

INTRODUCTION

1. La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) actualise l'AVD des pays à faible revenu du FMI du 23 mai 2013 qui a été mise en annexe au rapport des services sur la troisième revue de l'accord au titre de la FEC ; la dernière AVD conjointe de la Banque mondiale et du FMI a été examinée par le Conseil en novembre 2012 lors de la seconde revue de l'accord au titre de la FEC¹.

Le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire est toujours évalué à un niveau modéré. L'émission d'une euro-obligation en 2014 équivalant à 500 millions de dollars se traduirait par une légère détérioration des indicateurs de la dette publique extérieure, mais permettrait de réduire les risques de financement intérieur et d'allonger l'échéance moyenne de la dette. Une AVD supplémentaire montre que si les taux de croissance étaient inférieurs aux projections de la référence, les indicateurs de vulnérabilité de la dette extérieure se dégraderaient nettement.

CONTEXTE ET HYPOTHÈSES

2. L'encours de la dette extérieure publique et garantie par l'État s'élevait à 7,73 milliards de dollars à la fin de 2012. Par rapport aux AVD précédentes pour la Côte d'Ivoire, la dette extérieure est définie sur la base d'un critère devise et non pas sur la base d'un critère de résidence ; cette définition est également adoptée dans les AVD des autres pays de l'UMOA². L'encours de la dette a baissé de 54,6 % du PIB à la fin de 2011 à 30,5 % du PIB à la fin de 2012 (Tableau 2), principalement parce que la Côte d'Ivoire a atteint en juin 2012 le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPT) et sous l'effet de l'impact de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPT et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). A la fin de 2012, les créanciers officiels bilatéraux représentaient environ la moitié de la dette extérieure publique et garantie par l'État et sur ce montant, 78 % correspond à des créances d'aide publique au développement de la France converties en contrats de désendettement et de développement; les créanciers commerciaux représentaient 34 % et les créanciers multilatéraux le reste (Tableau 1). A la fin de 2012, la Côte d'Ivoire a normalisé ses relations avec tous ses créanciers extérieurs lorsque les créanciers commerciaux ont accepté un plan de remboursement pour les arriérés restants.

3. La dette intérieure s'élevait à 18,4 % du PIB à la fin de 2012. L'encours de la dette intérieure a suivi une tendance à la hausse ces dernières années, de 11,2 % du PIB en 2007 à 18,6 % à la fin de 2011, dont 5,3 % du PIB (environ 607 milliards de FCFA) représente le montant de l'encours des bons du Trésor dont la BCEAO a prorogé l'échéance pendant la crise qui a suivi les élections. En novembre 2011 et en mars 2012, le gouvernement et les détenteurs de bons du Trésor ont accepté de restructurer ce stock en bons du Trésor à 2 ans et en obligations à 3 et 5 ans.

4. Les hypothèses macroéconomiques de référence qui sous-tendent la présente AVD sont résumées dans l'Encadré 1 et dans le Tableau du texte 1. Dans les projections de référence des services,

¹ L'AVD a été préparée conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale, en collaboration avec les autorités de Côte d'Ivoire. On trouvera l'AVD de 2012 dans le rapport du FMI n° 12/332, Supp. 2, du 12 décembre 2012 et l'AVD précédente de 2013 dans le rapport du FMI n°13/171, App. II, du 23 juin 2013.

² Aux fins de l'AVD, on entend par dette extérieure une dette contractée ou dont le service est assuré dans une monnaie autre que le franc de la Communauté financière africaine (FCFA). Définie sur la base de la résidence, la dette extérieure à la fin de 2012 serait équivalente à 7,81 milliards de dollars.

la croissance serait tirée par une progression diversifiée des investissements privés dans l'agriculture, l'exploitation minière et le logement de même que dans le traitement des produits alimentaires et les services, appuyés par des investissements publics dans l'infrastructure et une amélioration du climat des affaires. L'expansion de l'offre contribuerait à maintenir les bons résultats des exportations suite aux mesures prises pour étayer la production et la transformation agricoles et à l'augmentation de la production minière (en particulier de l'or).

Tableau du texte 1. Côte d'Ivoire : Hypothèses macroéconomiques de l'AVD des PFR : Comparaison avec la troisième revue au titre de la FEC

(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	3e revue AVD PFR FEC					Actualisation AVD PFR				
	2013	2014	2015	2018	2019-33	2013	2014	2015	2018	2019-33
PIB nominal (milliards de dollars) ¹	28.4	31.2	34.3	44.2	120.3	28.5	32.1	35.9	48.6	99.4
PIB réel (variation en pourcentage)	8.0	8.0	8.1	7.0	5.1	8.7	8.2	8.1	7.0	5.2
Budgétaire (administration centrale)										
Recettes et dons	21.3	22.2	22.9	23.1	23.2	21.3	22.0	21.5	22.1	24.1
<i>dont</i> : dons	1.6	1.7	1.6	1.2	0.8	1.7	2.4	2.2	1.8	1.0
Dépenses primaires	23.1	24.0	24.7	24.4	25.0	22.6	23.0	23.1	23.9	25.7
<i>dont</i> : dépenses d'investissement	7.9	8.2	9.0	8.6	9.0	7.2	7.7	8.0	8.7	8.9
Déficit budgétaire primaire	1.8	1.8	1.8	1.3	2.1	1.3	1.0	1.6	1.7	1.6
Dettes intérieures	13.3	12.5	12.0	11.5	10.7	14.8	12.7	12.8	12.1	8.6
Balance des paiements										
Exportations de biens et de services	50.5	49.7	47.9	47.4	54.3	51.2	50.7	50.2	53.3	66.8
Importations de biens et de services	48.3	47.5	46.7	46.4	56.3	48.0	49.6	50.0	56.1	71.4
Compte courant, transferts officiels incl.	-2.9	-2.6	-3.6	-4.2	-6.1	-1.8	-3.1	-3.9	-6.7	-7.0
Nouveaux emprunts extérieurs ²	2.2	3.8	3.5	2.6	3.0	1.8	3.5	2.7	3.0	2.8
<i>dont</i> : nouveaux emprunts commerciaux	0.6	0.7	0.7	1.6	1.9	0.0	1.6	0.0	1.3	1.5
Éléments dons des nouveaux emprunts ext. (%)	14.5	18.6	13.8	1.9	-18.5	49.7	7.9	38.7	27.5	17.0
Investissements directs étrangers nets	3.0	3.0	3.0	2.9	2.0	3.0	3.0	3.0	2.9	2.2

Sources : autorités ivoiriennes et estimation des services du FMI.

¹ Les variations de la troisième revue FEC AVD PFR reflètent principalement les hypothèses révisées du taux de change FCFA/dollar.

² Inclut les emprunts extérieurs garantis par l'État.

Encadré 1. Côte d'Ivoire: Principales hypothèses macroéconomiques de référence

Le cadre macroéconomique de référence suppose une situation socio-politique stable, de hauts niveaux d'investissement public et un effort soutenu de réformes structurelles, qui se traduiraient par une progression des investissements privés.

- D'après les projections, le PIB réel devrait progresser de 8,7 % en 2013 et de 8 % par an en moyenne à moyen terme, avant de se modérer à environ 5 % à long terme. L'augmentation des investissements publics (principalement dans l'infrastructure) et les réformes destinées à améliorer le climat des affaires attireraient les investissements privés et tireraient la croissance.
- L'inflation devrait rester modérée.
- La position budgétaire resterait solide, avec un déficit budgétaire primaire d'environ 1,5 % du PIB pour la période. D'après les projections, le total des recettes et des dons devraient progresser dans le temps de 21,3 % du PIB en 2013 à 24,1 % du PIB en 2019-33, alors que les réformes structurelles portent leurs fruits. Les dépenses primaires (hors intérêts) devraient, d'après les projections, passer de 22,6 % du PIB en 2013 à 25,7 % du PIB à long terme.

Encadré 1. Côte d'Ivoire: Principales hypothèses macroéconomiques de référence (suite)

- Le déficit extérieur courant se creuserait dans le temps, pour atteindre 7% du PIB en moyenne en 2019-33 au lieu de 1,8 % du PIB en 2013. Il serait en partie financé par des entrées plus élevées d'IDE (3 % du PIB à moyen terme et 2,2 % du PIB à long terme. Les exportations de biens et de services devraient augmenter en moyenne de 11–12% par an et les importations de plus de 13 %.
- D'après les projections, les nouveaux emprunts extérieurs devraient s'établir en moyenne à 2,6 % du PIB à moyen terme et à 2,8 % du PIB à long terme. Les dons devraient baisser de 1,7 % du PIB en 2013 à 0,5 % du PIB d'ici à la fin de la période de projection, à mesure que le revenu par habitant progresse. Le besoin résiduel de financement extérieur devrait être couvert par les emprunts concessionnels (auprès de créanciers multilatéraux et bilatéraux) et par des emprunts commerciaux. Outre l'euro-obligation équivalant à 500 millions de dollars que les autorités entendent émettre en 2014, 3 importants prêts concessionnels équivalant à 2,1 milliards de dollars destinés à financer des projets d'infrastructure (expansion de l'accès à l'eau potable et élargissement du port d'Abidjan) et d'énergie (modernisation et expansion du réseau d'électricité) sont inclus en tant que nouveaux emprunts (décaissements) en 2013–17 (un total équivalant à 5,6% du PIB annuel moyen, décaissé essentiellement en 2015 (1,8 % du PIB), en 2016 (1,6 % du PIB) et en 2017 (0,9 % du PIB)). Pour 2015-18, les créanciers multilatéraux et bilatéraux officiels sont la principale autre source de nouveaux emprunts, mais par la suite cette source s'amenuise progressivement à 25 % d'ici à 2033, tandis que les emprunts auprès de créanciers commerciaux augmentent régulièrement pour atteindre 75 % du total des nouveaux emprunts en 2029–33.

5. Les principaux changements dans les hypothèses macroéconomiques de référence s'agissant de l'AVD de la troisième revue des pays à faible revenu au titre de la FEC sont les suivants :

- Les projections de recettes ont été légèrement révisées à la baisse à moyen terme pour tenir compte du coût plus élevé que prévu des exonérations fiscales et de droits de douane dans le cadre du code d'investissement de 2012.
- Les projections de dépenses ont été révisées à la baisse pour tenir compte : (i) d'un taux d'exécution inférieur aux attentes des projets de C2D et (ii) des objectifs des autorités en vue de réduire la masse salariale en part des recettes fiscales à moyen terme (en vue de respecter le critère de convergence de l'UEMOA) et de réduire les subventions à l'électricité.
- Les emprunts extérieurs ont été révisés en moyenne à la baisse sur la base des engagements pour les nouveaux des emprunts extérieurs actuellement en cours de négociation. En outre, les emprunts incluent l'émission d'une euro-obligation équivalant à 500 millions de dollars en 2014.
- La composition des emprunts extérieurs été modifiée pour refléter : (i) l'émission d'une euro-obligation en 2014, qui devrait être libellée en dollars avec une échéance in fine à

10 ans³; (ii) l'alignement sur la Stratégie de dette à moyen terme des autorités qui inclut des emprunts commerciaux qui, en 2013–16, seront inférieurs aux estimations d'origine, même après avoir pris en compte l'euro-obligation de 2014 et (iii) un accès accru, d'après les projections, au financement auprès de créanciers bilatéraux officiels non traditionnels, ce qui déboucherait à long terme sur une réduction de la part des nouveaux emprunts commerciaux.

- Les exportations ont été révisées à la hausse pour prendre en compte les mesures destinées à appuyer la production et la transformation agricoles de même que les meilleures perspectives minières. Les importations ont été révisées à la hausse sur la base des hypothèses révisées d'élasticité des importations. C'est la raison pour laquelle le déficit extérieur courant devrait à présent, d'après les projections, être supérieur aux prévisions.

6. Un autre changement par rapport à la dernière AVD est le fait que le taux d'escompte utilisé pour calculer les valeurs actuelles est supérieur (5 % au lieu de 3 %). Cela reflète la décision des Conseils du FMI et de la Banque mondiale du 11 octobre 2013 d'utiliser un taux d'escompte unifié de 5 % pour calculer la valeur actuelle de la dette extérieure et évaluer la conditionnalité.

7. Une autre AVD a été réalisée pour illustrer l'impact sur les indicateurs de la dette d'une trajectoire de croissance inférieure (Tableau du texte 2). Cette AVD prend pour hypothèse une croissance inférieure à la référence sous l'effet d'une efficacité réduite des investissements publics qui a aussi débouché sur une réaction mitigée du secteur privé au niveau des investissements. Qui plus est, on suppose qu'il n'y aura pas de réaction de politique économique aux chocs de croissance. Le scénario de faible croissance montre que dans ce scénario, la vulnérabilité de la dette s'intensifierait nettement : si le taux de croissance du PIB par an devait en moyenne être inférieur de 1,7 % en 2014-2018 et de 1,3 % au cours de la période au-delà de la période de référence, la dette publique extérieure augmenterait à partir de 2013 de 1,5 et de 18,5 points de pourcentage à 29,2 et 46,2 % du PIB d'ici à 2018 et 2033, respectivement. En revanche, dans le scénario de référence, la dette publique extérieure en part du PIB baisserait progressivement au cours de la période de projection.

³ Les autorités étudient les options pour l'émission d'une euro-obligation libellée dans un certain nombre de monnaies différentes.

Tableau du texte 2. Principaux indicateurs économiques, 2013–33

	Référence					Scénario à faible croissance				
	2013	2014	2015	2018	2019-33	2013	2014	2015	2018	2019-33
Secteur réel										
PIB nominal (milliards de dollars)	28.5	32.1	35.9	48.6	99.4	28.5	31.8	35.0	44.6	89.8
PIB réel (variation en %)	8.7	8.2	8.1	7.0	5.2	8.7	7.5	6.5	5.2	3.9
Budgétaire (administration centrale)										
Recettes et dons	21.3	22.0	21.5	22.1	24.1	21.3	21.6	21.3	21.0	20.4
Dépenses primaires	22.6	23.0	23.1	23.9	25.7	22.6	23.0	23.3	24.8	25.1
Déficit budgétaire primaire	1.3	1.0	1.6	1.7	1.6	1.3	1.4	2.0	3.8	4.7
Dette intérieure	14.8	12.7	12.8	12.1	8.6	14.8	13.0	13.4	14.8	12.4
Balance des paiements										
Exportations de biens et de services	51.2	50.7	50.2	53.3	66.8	51.2	52.1	50.3	46.5	53.7
Importations de biens et de services	48.0	49.6	50.0	56.1	71.4	49.5	52.3	49.1	44.9	52.0
Compte courant, transferts officiels incl.	-1.8	-3.1	-3.9	-6.7	-7.0	-3.4	-4.4	-3.0	-3.1	-3.0
Nouveaux emprunts extérieurs ¹	1.8	3.5	2.7	3.0	2.8	1.8	3.6	3.1	5.2	6.1
dont: nouveaux emprunts commerciaux	0.0	1.6	0.0	1.3	1.5	0.0	1.6	0.0	1.4	1.6
Éléments des nouveaux emprunts ext. (%)	49.7	7.9	38.7	27.5	17.0	49.7	7.9	40.3	38.0	33.4
Investissements directs étrangers nets	3.0	3.0	3.0	2.9	2.2	3.0	2.9	2.7	2.1	1.7

Sources: autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI.

¹ Inclut les emprunts extérieurs garantis par l'État.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

8. Les résultats de l'AVD extérieure confirme que la dynamique de la dette de la Côte d'Ivoire est soutenable (graphiques 1 et 2 ; tableaux 2 et 3)⁴. Comparé aux deux dernières AVD, le principal changement des résultats tient compte de l'hypothèse de l'émission d'une euro-obligation en 2014. Toutefois ce changement ne modifie pas le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire, qui se maintient à un niveau modéré. Les tests de résistance concluent, comme dans la dernière AVD, que la Côte d'Ivoire est vulnérable aux chocs économiques, en particulier aux chocs négatifs sur la croissance, les exportations, les IDE nets et les résultats budgétaires⁵, ce qui est très clairement illustré par le scénario moyen historique et les tests de résistance aux chocs des exportations et des divers facteurs. Comparés à la dernière AVD, les indicateurs de référence de l'encours de la dette montrent une légère amélioration, tandis que les indicateurs du service de la dette présentent une détérioration jusqu'en 2025. Cela reflète l'impact net (i) d'une amélioration imputable à un taux d'escompte plus élevé de même qu'à l'hypothèse d'une baisse globale des emprunts extérieurs et d'une part inférieure des emprunts commerciaux à long terme et (ii) d'une détérioration en 2020–25 à cause du début des paiements d'amortissement relatifs à d'importants

⁴ Dans le cadre de l'AVD des PFR, la Côte d'Ivoire est mal classée avec une notation moyenne de l'Évaluation politique et institutionnelle des pays (CPIA) pour 2010–12 de 2,72.

⁵ Pour les différents scénarios et tests de résistance, la moyenne historique du taux de croissance a été ajustée à la hausse, car la période 2000–11 était une période d'instabilité politique prolongée assortie d'épisodes de conflit destructeur ; le taux de croissance était anormalement faible, en moyenne 1,8 % par an.

emprunts extérieurs en 2013–17 qui sont largement imputables au financement de projets d'infrastructures et d'énergie de grande envergure de même qu'au remboursement in fine de l'euro-obligation de 2014 en 2024. Tandis que les indicateurs de paiement au titre du service de la dette augmentent considérablement pour atteindre un pic en 2024, les passifs des créances des C2D offrent éventuellement à la Côte d'Ivoire une certaine souplesse pour gérer le service de sa dette pendant cette période⁶. La part du total du service de la dette extérieure assurée dans le cadre du C2D est substantielle — un peu plus de 16 % du total projeté du service de la dette extérieure en 2020–25. Pour autant, le profil du service de la dette du C2D peut être revu périodiquement par les autorités et l'Agence française de développement (AFD) pour tenir compte de la capacité de la Côte d'Ivoire à payer et pour projeter la capacité de mise en œuvre.

9. Les perspectives légèrement moins bonnes pour les indicateurs du service de la dette extérieure dans le scénario de référence et pour de nombreux indicateurs de la dette dans les tests de résistance par rapport à la dernière AVD peuvent être attribuées en grande partie à l'émission attendue de l'euro-obligation en 2014. Pour les indicateurs du service de la dette, la détérioration est concentrée au milieu des années 2020. Les autorités ont l'intention d'émettre l'euro-obligation afin d'allonger l'échéance moyenne de la dette et de réduire les risques potentiels de refinancement de la dette intérieure — l'euro-obligation sur 10 ans se substituerait au financement à court terme (2–5 ans) en monnaie nationale. Pour compenser le risque de taux de change sur l'euro-obligation, les autorités entendent se protéger contre ce risque sur le remboursement in fine. Les autorités ont aussi cherché à proroger l'échéance moyenne de la dette intérieure en contractant une dette en FCFA à plus long terme auprès de créanciers bilatéraux.

10. Dans le cadre du scénario de l'AVD à faible croissance, les tests de référence et les tests de résistance présentent tous deux des indicateurs de dette nettement moins bons (graphique 3). Dans le scénario de référence à faible croissance, la combinaison d'une baisse de croissance et des recettes budgétaires, en l'absence d'un ajustement compensatoire de la politique pour contenir les résultats du déficit budgétaire, se traduit par des niveaux plus élevés de la dette extérieure. L'impact est aggravé par des IDE que l'on estime inférieurs, du fait de la baisse des investissements privés et des paiements plus élevés au titre du service de la dette, et cela correspond à un déficit accru du financement budgétaire. Notamment, le ratio du service de la dette aux recettes budgétaire dans le scénario de référence à faible croissance dépasse ce seuil, quoique temporairement. Qui plus est, cet indicateur d'endettement et le ratio de la VA de la dette au PIB restent proches de leurs seuils respectifs pendant la plus grande partie de la période de projection. Dans les tests de résistance, les indicateurs de la dette sont à nouveau les plus vulnérables aux chocs négatifs sur la croissance, les exportations, les IDE nets et les résultats budgétaires: les niveaux des indicateurs sont plus élevés lorsque les seuils déterminés par la politique et observés sont systématiquement dépassés. De fait, la vulnérabilité de la dynamique de la dette aux chocs négatifs sur la croissance apparaît encore plus clairement dans le scénario moyen historique dans lequel la réduction du

⁶ Dans le cadre du C2D, on estime qu'un nouveau profil sur 15 ans (2012–27) est établi pour les créances existantes au titre du service de la dette APD ; lorsqu'elles sont versées à la France, un montant équivalent revient en Côte d'Ivoire par le biais de subventions correspondantes pour les dépenses de développement. Le total des paiements en 2014–27 devrait s'élever, d'après les projections, à 3,86 milliards de dollars.

taux de croissance par rapport à l'AVD de référence avec croissance faible est de 2,3 % par an en 2014–18, comparé à un déficit de 1,7 % par an dans l'AVD de référence à faible croissance ; dans le test de résistance avec plusieurs chocs, le déficit est de 3,9 % par an. Pour résumer, sans ajustement de la politique, non seulement des perspectives de croissance plus décevantes aggravent la dynamique de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire, mais exacerbent aussi sa vulnérabilité aux chocs négatifs sur la croissance.

ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

11. Si la dette publique intérieure est incluse dans l'analyse, la situation d'endettement de la Côte d'Ivoire se détériore légèrement. Les ratios de la dette publique seraient meilleurs à long terme grâce à l'amélioration projetée des perspectives macroéconomiques. Dans le scénario de référence, la VA du total de la dette publique baisserait progressivement de 42,4 % du PIB en 2013 à 23 % du PIB à la fin de la période de projection. Comme dans l'analyse de la dette extérieure, les indicateurs du service de la dette augmenteraient à moyen terme avant de baisser à long terme. Dans l'AVD à faible croissance, la VA de référence du total de la dette publique au PIB serait supérieure d'environ 3,4 % du PIB en moyenne en 2014–18 et de 15,1 % en 2019–33, tandis que le ratio du total du service de la dette aux recettes serait supérieur de 1,8 % des recettes et de 5,7 %, respectivement.

CONCLUSIONS

12. Le niveau de surendettement de la Côte d'Ivoire reste modéré. Cette évaluation est similaire à la conclusion de la dernière AVD en 2013. Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette restent inférieurs à leurs seuils respectifs qui dépendent de la politique. Pour autant, les différents scénarios et les tests de résistance de la référence révèlent la vulnérabilité des perspectives de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire aux chocs macroéconomiques négatifs, en particulier sur les exportations et sur la croissance, de même que sur les résultats budgétaires. Parallèlement, même si l'euro-obligation de 2014 fait monter les ratios de la dette extérieure, elle pourrait contribuer à réduire les vulnérabilités associées à la dette à court terme et le regroupement périodique des échéances qui découlent des arriérés restructurés de la crise qui a suivi les élections. Le scénario à faible croissance illustre que si les taux de croissance de référence projetés n'étaient pas réalisés, les vulnérabilités de la dette de la Côte d'Ivoire augmenteraient nettement, causant potentiellement une déstabilisation de la dynamique de la dette.

13. Une position extérieure soutenable peut être maintenue moyennant de solides politiques macroéconomiques et une gestion prudente de la dette. Le scénario à faible croissance met notamment en exergue la nécessité de renforcer le climat des affaires pour attirer davantage d'investissements et des activités complémentaires du secteur privé, de même que la nécessité d'assurer que les investissements publics sont réalisés dans des projets sains et de veiller à la capacité de mise en œuvre. Les mesures qui sont prises pour renforcer la gestion de la dette, notamment l'adoption d'une Stratégie de la dette à moyen terme et une réorganisation de la direction de la dette, sont bienvenues⁷.

⁷ La réorganisation de la Direction de la dette fait intervenir la mise en place d'une structure de back-, middle- et front-offices.

Même si la Côte d'Ivoire devrait progressivement passer à des emprunts non concessionnels le alors qu'elle passe au statut de marché émergent, elle devrait procéder avec autant de prudence que possible afin d'étayer la viabilité à moyen et long terme en tenant compte notamment de la sensibilité de ce type de dette aux variations défavorables des taux d'intérêt. La Côte d'Ivoire devrait tenter d'éviter le regroupement significatif des paiements du service de la dette, tels que projetés actuellement au milieu des années 2020, en recherchant des conditions (échéances) pour les nouveaux prêts qui n'exacerbent pas cette situation.

14. Les autorités de Côte d'Ivoire sont globalement d'accord avec l'AVD et ses conclusions provisoires. Toutefois, elles considèrent que les hypothèses macroéconomiques de référence présentées dans ce rapport sont plutôt faibles. En particulier, les autorités auraient apprécié l'inclusion d'un autre scénario reposant sur une croissance économique plus élevée tirée par des investissements privés et publics accrus correspondant davantage à leur objectif de transformer la Côte d'Ivoire en un pays émergent d'ici à 2020 et de réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Les autorités estiment qu'elles mettent en œuvre les mesures qui conviennent afin d'améliorer le climat des affaires, la mobilisation des ressources intérieures et extérieures, l'élargissement de l'assiette fiscale, l'accroissement des recettes budgétaires et donc la progression de la capacité d'absorption des investissements, tout en adoptant une attitude prudente vis-à-vis des dépenses. Elles sont convaincues que leurs politiques se traduiront par des recettes publiques et des dépenses d'investissement plus importantes, mais assureront aussi un environnement macroéconomiques solide et la viabilité de la dette.

Les autorités remercient les services du FMI des suggestions et des recommandations de politique économique formulées dans le présent exercice d'AVD. Elles sont résolues à mener une politique soutenable de gestion de la dette publique, à maintenir un environnement macroéconomique solide et à poursuivre la mise en œuvre de politiques structurelles ambitieuses.

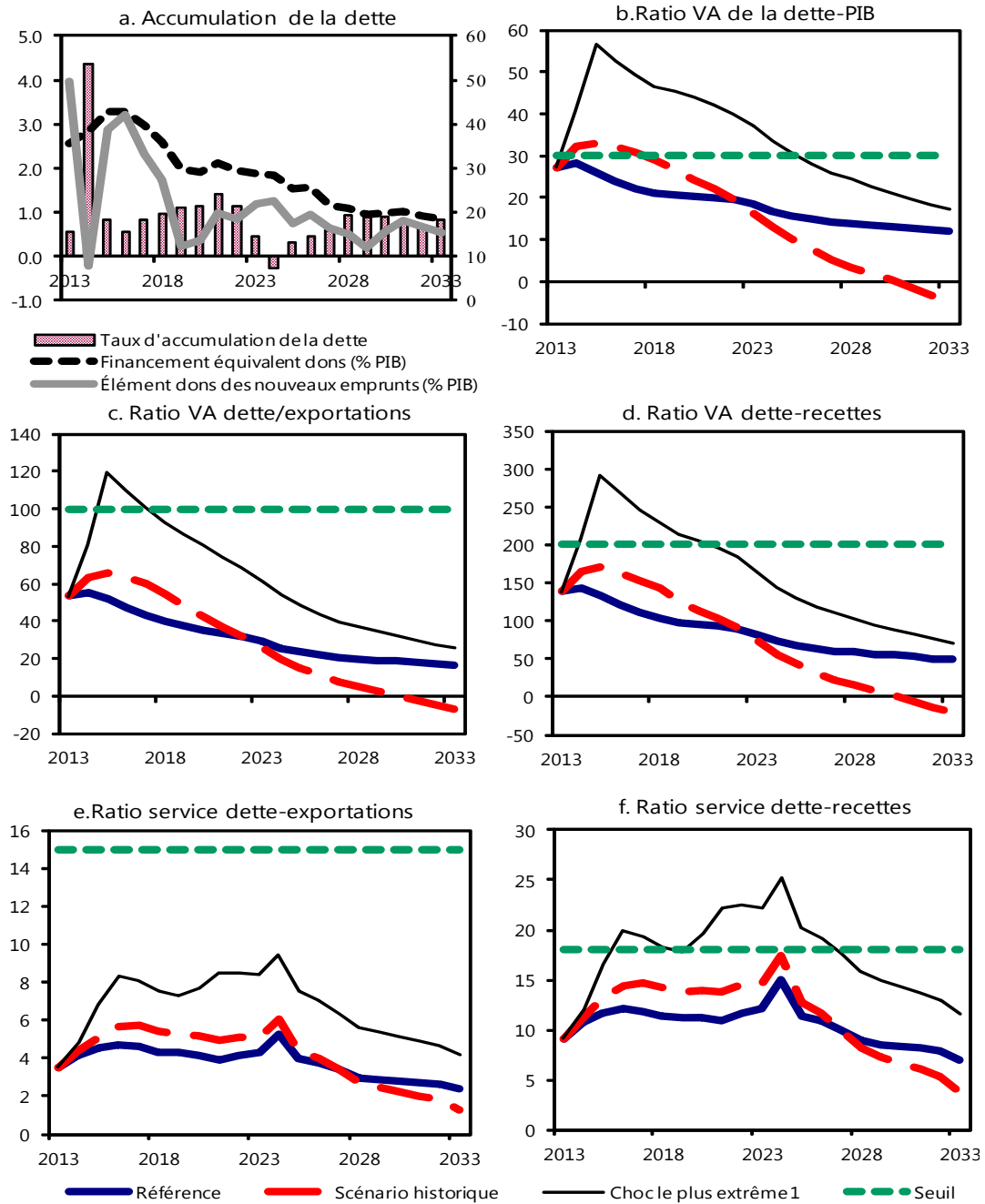
Tableau 1. Côte d'Ivoire: Structure de la dette extérieure

(As of end-2012, nominal)

	Million US dollars	Percent of total	Percent of GDP
Total	7,730	100.0	30.5
Multilateral creditors	1,265	16.4	5.0
IMF	774	10.0	3.1
World Bank	119	1.5	0.5
AfDB group	44	0.6	0.2
Other multilaterals	328	4.2	1.3
Official bilateral creditors	3,845	49.7	15.2
Paris Club	3,693	47.8	14.6
Non-Paris Club	153	2.0	0.6
Commercial creditors	2,619	33.9	10.3
Eurobond	2,604	33.7	10.3
Other commercials	15	0.2	0.1

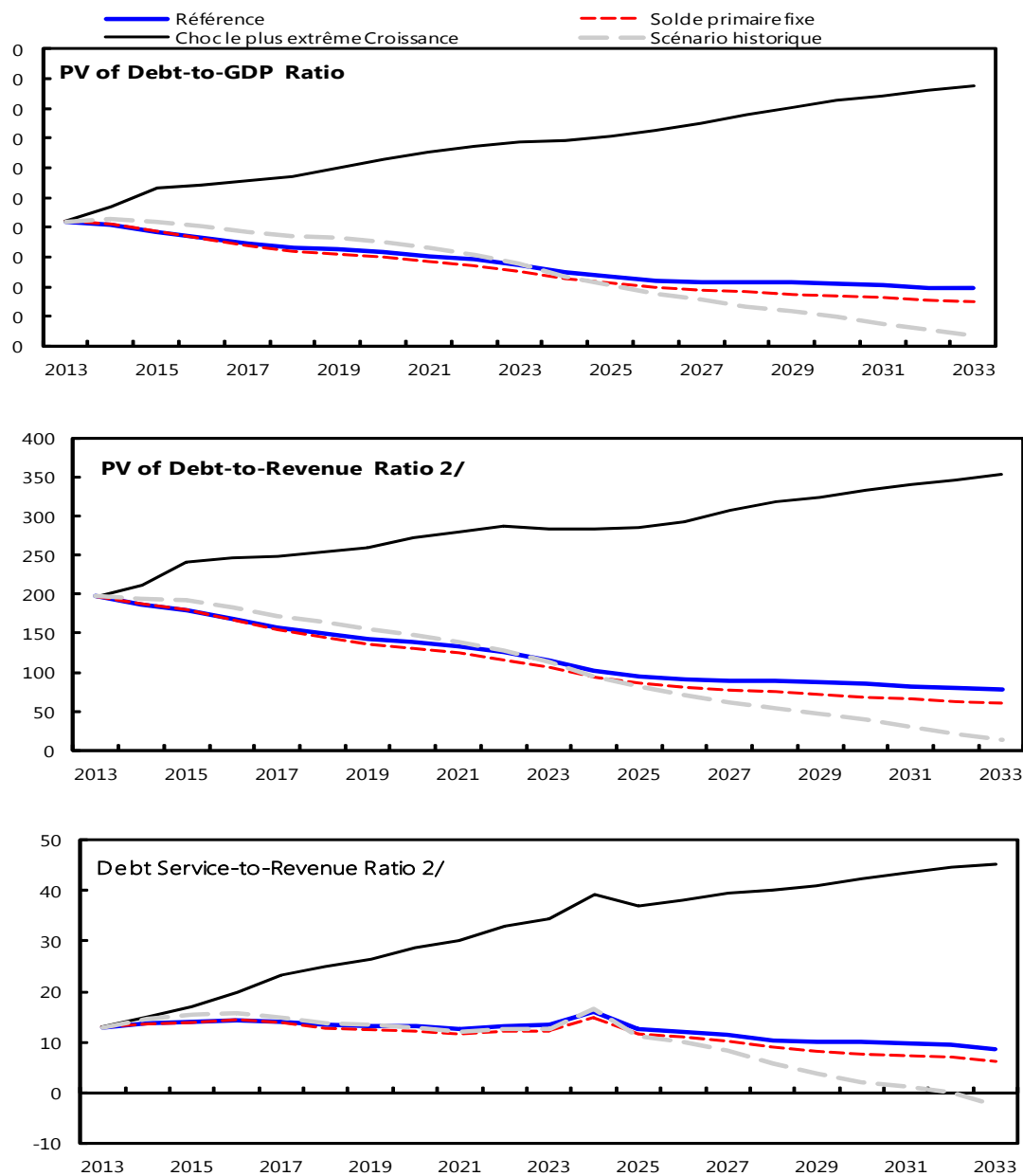
Sources : Ivoirien authorities; and IMF staff estimates.

Graphique 1. Côte d'Ivoire: Indicateurs de la dette publique et garantie par l'État dans différents scénarios, 2013–33¹



Sources: autorités du pays et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2023. Dans le graphique b., il correspond à un choc combiné, dans c. à un choc sur les exportations; dans d. à un choc combiné et dans le graphique f. à un choc combiné.

Graphique 2 : Côte d'Ivoire: Indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2013–33¹

Sources: autorités du pays et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2033.

2/ Les recettes incluent les dons.

Tableau 2a. Côte d'Ivoire: Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2010–33¹

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Réel			Moyenne historique	Écart type	Projections						2013-2018 Moyenne	2023	2033	2019-2031 Moyenne
	2010	2011	2012			2013	2014	2015	2016	2017	2018				
Dette extérieure (nominale) ^{1/}	76.1	76.4	50.9			45.0	43.5	40.0	37.0	34.5	32.5		27.1	16.5	
dont dette publique et garantie par l'État (PGE)	50.4	54.6	30.5			27.6	28.2	26.6	25.2	24.1	23.2		21.5	15.3	
Variation de la dette extérieure	-4.9	0.3	-25.5			-5.9	-1.6	-3.5	-3.0	-2.5	-2.1		-1.4	-0.7	
Flux nets créateurs de dette identifiés	-5.4	-17.5	-2.3			-4.9	-3.1	-2.1	-0.6	0.5	1.7		3.6	4.2	
Déficit compte courant hors intérêts	-4.1	-14.9	-0.2	-5.9	4.0	0.2	1.7	2.5	3.8	4.7	5.6		6.3	6.2	6.1
Déficit de la balance des biens et des services	-8.3	-19.8	-5.2			-3.2	-1.1	-0.3	1.0	1.9	2.8		4.5	5.9	
Exportations	54.2	57.7	52.8	51.0		51.2	50.7	50.2	50.5	51.6	53.3	51.3	64.1	71.9	
Importations	45.9	37.9	47.6	41.4		48.0	49.6	50.0	51.5	53.5	56.1	51.4	68.6	77.8	
Transferts courants nets (négatif=entrée)	1.6	2.5	2.4	2.2	1.1	1.2	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6		0.2	-0.6	0.0
dont officiels	-0.7	-0.1	-0.1			-1.4	-2.2	-1.9	-1.8	-1.7	-1.5		-1.0	-0.2	
Autres flux du compte courant (négatifs=entrées nettes)	2.6	2.4	2.6			2.3	2.4	2.2	2.2	2.2	2.2		1.7	0.9	
IDE nets (négatif=entrée)	-1.4	-1.1	-1.8	-1.7	0.3	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-2.9		-2.5	-1.7	-2.2
Dynamique endogène de la dette ^{2/}	0.1	-1.5	-0.3			-2.2	-1.9	-1.6	-1.4	-1.3	-1.0		-0.2	-0.3	
Contribution du taux d'intérêt nominal	1.7	2.1	1.6			1.7	1.4	1.5	1.4	1.2	1.2		1.1	0.5	
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.9	3.4	-7.3			-3.9	-3.3	-3.1	-2.8	-2.5	-2.2		-1.3	-0.8	
Contribution des variations des prix et des taux de change	0.3	-7.0	5.4			
Résiduel (3-4) ^{3/}	0.5	17.8	-23.1			-1.0	1.5	-1.4	-2.4	-2.9	-3.8		-5.0	-4.9	
dont financement exceptionnel	-2.6	-0.1	-20.5			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
VA de la dette extérieure ^{4/}	50.8			44.7	43.4	39.3	35.7	32.7	30.4		24.1	13.1	
En % des exportations	96.3			87.3	85.7	78.3	70.7	63.4	57.0		37.6	18.2	
VA de la dette extérieure PGE	30.4			27.2	28.1	25.9	23.8	22.3	21.1		18.6	11.9	
En % des exportations	57.6			53.2	55.6	51.6	47.2	43.1	39.6		29.0	16.5	
En % des recettes de l'État	150.7			138.8	143.8	133.9	121.4	111.0	103.5		82.0	48.8	
Ratio service de la dette-exportations (en %)	14.3	26.5	10.1			7.5	7.5	7.7	8.0	7.6	6.9		5.9	3.2	
Ratio service de la dette PGE-exportations (en %)	3.3	5.0	1.9			3.5	4.2	4.5	4.7	4.6	4.3		4.3	2.4	
Ratio service de la dette PGE-recettes (en %)	9.2	19.4	5.1			9.1	10.8	11.7	12.1	11.9	11.3		12.1	7.0	
Total besoin brut financement (milliards de dollars)	1.5	0.8	1.7			1.2	1.7	2.0	2.8	3.3	3.9		6.1	12.2	
Déficit compte courant hors intérêts qui stabilise ratio de la dette	0.8	-15.3	25.3			6.1	3.3	5.9	6.8	7.2	7.6		7.8	6.9	
Principales hypothèses macroéconomiques															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	2.4	-4.7	9.8	1.8	3.7	8.7	8.2	8.1	7.8	7.5	7.0	7.9	5.1	5.1	5.2
Déflateur du PIB en termes de dollars (variation en pourcentage)	-0.4	10.1	-6.6	6.5	9.5	6.0	4.0	3.6	3.1	3.1	2.9	3.8	2.9	5.0	3.5
Taux d'intérêt effectif (%) ^{5/}	2.2	2.9	2.1	2.9	0.6	3.8	3.5	3.9	3.8	3.7	3.7	3.7	4.2	3.3	3.8
Croissance des exportations de B&S (termes de dollars, en %)	8.6	11.6	-6.1	8.8	8.2	11.9	11.4	11.0	11.6	13.3	13.6	12.1	11.7	10.2	11.1
Croissance des importations de B&S (termes de dollars, en %)	20.0	-13.4	28.7	12.7	14.7	16.3	16.4	12.7	14.6	15.1	15.4	15.1	12.0	10.5	11.3
Éléments des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	49.7	7.9	38.7	42.1	33.4	27.5	33.2	21.9	15.4	17.0
Recettes de l'État (dons exclus, en % du PIB)	19.2	14.9	20.2			19.6	19.6	19.4	19.6	20.1	20.4		22.7	24.3	23.1
Flux d'aide (milliards de dollars) ^{6/}	0.1	0.1	0.2			0.9	1.2	1.1	1.3	1.5	1.7		1.9	2.7	
dont dons	0.1	0.1	0.2			0.5	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9		0.9	0.9	
dont prêts concessionnels	0.0	0.0	0.0			0.4	0.4	0.3	0.5	0.6	0.8		1.0	1.8	
Financement équivalent dons (en % du PIB) ^{7/}			2.6	2.8	3.3	3.3	3.0	2.6		1.9	0.8	1.5
Financement équivalent dons (en % du financement extérieur) ^{8/9}			73.7	37.3	65.2	65.9	59.1	54.5		45.6	30.5	37.9
<i>Pour mémoire :</i>															
PIB nominal (milliards de dollars)	23.0	24.1	24.7			28.5	32.1	35.9	39.9	44.2	48.6		70.9	173.9	
Croissance du PIB nominal en dollars	2.1	4.9	2.5			15.3	12.6	11.9	11.1	10.8	10.1	12.0	8.1	10.3	8.9
VA de la dette extérieure PGE (milliards de dollars EU)	7.7			7.8	9.1	9.4	9.5	9.9	10.3		13.2	20.5	
(PVT-PVT-1)/PIBt-1 (en %)			0.6	4.4	0.8	0.5	0.8	1.0	1.4	0.4	0.8	0.8
Envois de fonds bruts (milliards de dollars)	-0.5	-0.6	-0.6			-0.7	-0.8	-0.9	-0.9	-1.0	-1.0		-0.8	0.7	
VA de la dette extérieure PGE (en % du PIB + envois de fonds)	31.2			28.0	28.9	26.6	24.4	22.8	21.6		18.8	11.8	
VA de la dette extérieure PGE (en % des exportations + envois de fo)	60.5			56.0	58.5	54.3	49.5	45.1	41.2		29.5	16.4	
Service de la dette ext. PGE (en % des exportations + envois de fonc)	2.0			3.7	4.4	4.7	4.9	4.8	4.5		4.4	2.4	

Sources: Autorités du pays et estimations et projections des services tu FMI.

^{1/} Inclut à la fois la dette du secteur public et du secteur privé.^{2/} Calculé comme $[r - g - p(1+g)] / (1+g+p+gp)$ fois le ratio endett. période précéd., avec r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance PIB réel et p = taux de croissance déflateur PIB en termes dollars.^{3/} Inclut le financement except. (à savoir: variations des arriérés et allègement de la dette); variations des avoirs extérieurs bruts et ajustements d'évaluation. Pour les projections, inclut aussi la contribution des variations des prix et du taux du change.^{4/} Suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.^{5/} Paiements des intérêts de l'année courante divisés par l'encours de la dette de période précédente.^{6/} Défini comme dons, prêts concessionnels et allègement de la dette.^{7/} Le financement équivalent dons inclut les dons fournis directement à l'État et par le biais des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette)

Tableau 2b. Côte d'Ivoire: Analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette publique et garantie par l'État, 2013–33

(en pourcentage)

	Projections							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2023	2033
Ratio de la VA de dette au PIB								
Référence	27	28	26	24	22	21	19	12
A. Différents scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 ^{1/}	27	32	33	32	31	29	17	-5
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 ^{2/}	27	28	27	26	24	24	26	23
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2014-2015	27	30	29	27	25	24	21	13
B2. Croissance de la valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type ^{3/}	27	35	44	41	39	36	29	14
B3. Déflateur du PIB en dollars à la moyenne historique moins un écart type en 2014-2015	27	32	32	30	28	26	23	14
B4. Flux nets non créateurs de dette à la moyenne historique moins un écart type en 2014-2015 ^{4/}	27	32	34	31	29	28	23	12
B5. Combinaison de B1-B4 à l'aide de chocs d'un demi écart type	27	41	57	52	49	47	37	17
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport à la référence en 2014 ^{5/}	27	40	36	33	31	29	26	16
Ratio de la VA de la dette aux exportations								
Référence	53	56	52	47	43	40	29	16
A. Différents scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 ^{1/}	53	64	65	64	60	54	26	-7
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 ^{2/}	53	54	54	51	47	45	40	32
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2014-2015	53	56	52	47	43	39	28	16
B2. Croissance de la valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type ^{3/}	53	80	119	110	101	93	61	26
B3. Déflateur du PIB en dollars à la moyenne historique moins un écart type en 2014-2015	53	56	52	47	43	39	28	16
B4. Flux nets non créateurs de dette à la moyenne historique moins un écart type en 2014-2015 ^{4/}	53	64	67	62	56	52	36	17
B5. Combinaison de B1-B4 à l'aide de chocs d'un demi écart type	53	81	114	105	96	88	58	24
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport à la référence en 2014 ^{5/}	53	56	52	47	43	39	28	16
Ratio de la VA de la dette aux recettes								
Référence	139	144	134	121	111	104	82	49
A. Différents scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 ^{1/}	139	165	170	163	154	142	73	-20
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 ^{2/}	139	141	139	130	122	118	113	94
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2014-2015	139	154	151	137	125	116	91	54
B2. Croissance de la valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type ^{3/}	139	178	229	209	192	179	128	56
B3. Déflateur du PIB en dollars à la moyenne historique moins un écart type en 2014-2015	139	161	167	150	137	128	100	59
B4. Flux nets non créateur de dettes à la moyenne historique moins un écart type en 2014-2015 ^{4/}	139	166	175	159	145	135	101	51
B5. Combinaison de B1-B4 à l'aide de chocs d'un demi écart type	139	208	292	267	245	229	163	70
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport à la référence en 2014 ^{5/}	139	203	188	170	155	144	113	67

Tableau 2b. Côte d'Ivoire: Analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette publique et garantie par l'État, 2013–33 (suite)

(en pourcentage)

Ratio du service de la dette aux exportations								
Référence	4	4	5	5	5	4	4	2
A. Différents scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 ^{1/}	4	4	5	6	6	5	5	1
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 ^{2/}	4	4	4	4	4	4	3	3
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2014-2015	4	4	5	5	5	4	4	2
B2. Croissance de la valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type ^{3/}	4	5	7	8	8	8	8	4
B3. Déflateur du PIB en dollars à la moyenne historique moins un écart type en 2014-2015	4	4	5	5	5	4	4	2
B4. Flux nets non créateurs de dette à la moyenne historique moins un écart type en 2014-2015 ^{4/}	4	4	5	5	5	5	5	3
B5. Combinaison de B1-B4 à l'aide de chocs d'un demi écart type	4	5	6	8	8	7	8	4
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport à la référence en 2014 ^{5/}	4	4	5	5	5	4	4	2
Ratio du service de la dette aux recettes								
Référence	9	11	12	12	12	11	12	7
A. Différents scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 ^{1/}	9	11	13	14	15	14	15	4
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 ^{2/}	9	11	11	11	11	11	10	10
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2014-2015	9	11	13	14	13	13	14	8
B2. Croissance de la valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type ^{3/}	9	11	13	16	15	15	18	9
B3. Déflateur du PIB en dollars à la moyenne historique moins un écart type en 2014-2015	9	12	15	15	15	14	15	9
B4. Flux nets non créateurs de dette à la moyenne historique moins un écart type en 2014-2015 ^{4/}	9	11	13	14	13	13	14	8
B5. Combinaison de B1-B4 à l'aide de chocs d'un demi écart type	9	12	17	20	19	18	22	12
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport à la référence en 2014 ^{5/}	9	15	16	17	17	16	17	10
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément dons supposé sur le financement résiduel (à savoir financement requis au-delà de la référence) ^{6/}	7	7	7	7	7	7	7	7

Sources: Autorités du pays et estimation et projections des services du FMI.

^{1/} Les variables incluent croissance du PIB réel, croissance du déflateur du PIB (en dollars), compte courant hors intérêts en % du PIB et flux non créateurs de dette.

^{2/} Suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de deux points de pourcentage supérieur à celui de la référence, tandis que les périodes de grâce et les échéances sont les mêmes que dans la référence.

^{3/} Les valeurs des exportations sont supposées rester en permanence au niveau inférieur, mais le compte courant en part du PIB est supposé revenir à son niveau de référence après le choc (suppose implicitement un ajustement compensatoire du niveau d'importations)

^{4/} Inclut les transferts officiels et privés et les IDE.

^{5/} La dépréciation est définie comme la baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie locale qui ne dépasse jamais 100 %.

^{6/} S'applique à tous les scénarios de résistance, à l'exception de A2 (financement moins favorable) dans lequel les conditions de tous les nouveaux financements sont précisées dans la note en bas de page 2.

Tableau 3a. Côte d'Ivoire: Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2010–33

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Réel					Estimation						Projections			
	2010	2011	2012	Moyenne	Écart type	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne 2013-18	2023	2033	Moyenne 2019-33
Dette du secteur public ^{1/}	68.2	73.2	48.9			42.4	41.0	39.4	38.0	36.5	35.3		30.3	23.0	
dont libellée en devises	50.6	54.9	30.7			27.6	28.2	26.6	25.2	24.1	23.2		21.5	15.3	
Variation de la dette du secteur public	0.8	5.1	-24.3			-6.5	-1.5	-1.5	-1.4	-1.5	-1.2		-1.5	-0.4	
Flux créateurs de dette identifiés	-1.0	4.3	-24.4			-2.9	-2.1	-1.1	-0.7	-0.5	-0.2		0.2	0.5	
Déficit primaire	1.3	2.5	2.4	0.5	1.3	1.3	1.0	1.6	1.7	1.8	1.7	1.5	1.3	1.8	1.6
Recettes et dons	19.7	15.2	20.8			21.3	22.0	21.5	21.7	22.0	22.1	21.8	23.9	24.8	24.1
dont: dons	0.5	0.3	0.6			1.7	2.4	2.2	2.0	1.9	1.8		1.2	0.5	
Dépenses primaires (hors intérêts)	21.0	17.7	23.2			22.6	23.0	23.1	23.4	23.8	23.9	23.3	25.2	26.5	25.7
Dynamique automatique de la dette	0.3	1.9	-6.2			-4.2	-3.1	-2.7	-2.4	-2.2	-1.9		-1.1	-1.3	
Contribution du différentiel de taux d'intérêt/de croissance	-1.4	3.6	-6.7			-3.4	-2.6	-2.2	-2.0	-2.0	-1.7		-0.9	-0.9	
dont: contribution du taux d'intérêt moyen	0.2	0.2	-0.2			0.5	0.7	0.9	0.8	0.7	0.6		0.6	0.2	
dont: contribution de la croissance du PIB réel	-1.6	3.4	-6.5			-3.9	-3.2	-3.1	-2.8	-2.6	-2.4		-1.5	-1.1	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	1.6	-1.7	0.5			-0.7	-0.5	-0.5	-0.4	-0.3	-0.2		
Autres flux créateurs de dette identifiés	-2.6	-0.1	-20.5			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Recettes de privatisation (néгатif)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Reconnaissance des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Allègement de la dette (PPTe et autres)	-2.6	-0.1	-20.5			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Autres (préciser, par exemple recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Résiduel, y compris variations des actifs	1.7	0.8	0.0			-3.6	0.6	-0.4	-0.7	-1.0	-1.0		-1.6	-0.9	
Autres indicateurs de viabilité															
VA de la dette du secteur public	48.8			42.0	40.9	38.8	36.7	34.7	33.2		27.4	19.6	
dont libellée en devises	30.6			27.2	28.1	25.9	23.8	22.3	21.1		18.6	11.9	
dont extérieure	30.4			27.2	28.1	25.9	23.8	22.3	21.1		18.6	11.9	
VA des passifs conditionnels (non inclus dans la dette du secteur public)	
Besoin brut de financement ^{2/}	4.2	6.8	4.4			4.0	4.0	4.6	4.8	4.8	4.7		4.5	3.9	
Ratio de la VA de la dette du secteur public aux recettes et dons (en %)	234.6			197.4	185.9	180.0	169.2	157.6	150.0		114.4	79.0	
Ratio de la VA de la dette du secteur public aux recettes (en %)	242.1			214.2	208.9	200.3	186.8	172.9	162.9		120.7	80.6	
dont extérieure ^{3/}	150.7			138.8	143.8	133.9	121.4	111.0	103.5		82.0	48.8	
Ratio du service de la dette aux recettes et dons (en %) ^{4/}	14.3	27.9	9.7			12.9	13.7	13.9	14.2	13.9	13.4		13.5	8.6	
Ratio du service de la dette aux recettes (en %) ^{4/}	14.7	28.4	10.0			14.0	15.4	15.4	15.7	15.3	14.6		14.2	8.8	
Déficit primaire qui stabilise le ratio de la dette au PIB	0.6	-2.5	26.7			7.8	2.5	3.1	3.1	3.3	3.0		2.7	2.2	
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en %)	2.4	-4.7	9.8	1.8	3.7	8.7	8.2	8.1	7.8	7.5	7.0	7.9	5.1	5.1	5.2
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en %)	0.7	1.9	0.9	1.7	0.6	2.7	2.3	3.0	3.0	2.9	2.9	2.8	3.9	3.1	3.4
Taux d'intérêt moyen sur la dette intérieure (en %)	2.6	-0.5	2.7	1.1	2.0	1.3	3.2	3.9	3.9	3.6	3.8	3.3	2.5	1.1	2.3
Dépréciation du taux de change réel (en %, + indique une dépréciation)	3.1	-3.2	1.0	-0.5	7.4	-2.6
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en %)	1.8	5.0	1.1	2.9	2.4	2.9	2.2	2.2	2.0	2.1	1.9	2.2	2.9	5.0	3.5
Croissance des dépenses prim. réelles (déflatée par le défl. du PIB, en %)	0.1	-0.2	0.4	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Élément dons des nouveaux emprunts extérieurs (en %)	49.7	7.9	38.7	42.1	33.4	27.5	33.2	21.9	15.4	...

Sources: autorités du pays et estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Le secteur public inclut l'administration centrale et certaines entreprises publiques.

^{2/} Le besoin de financement brut est défini comme le déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la dernière période.

^{3/} Les recettes excluent les dons.

^{4/} Le service de la dette est défini comme la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

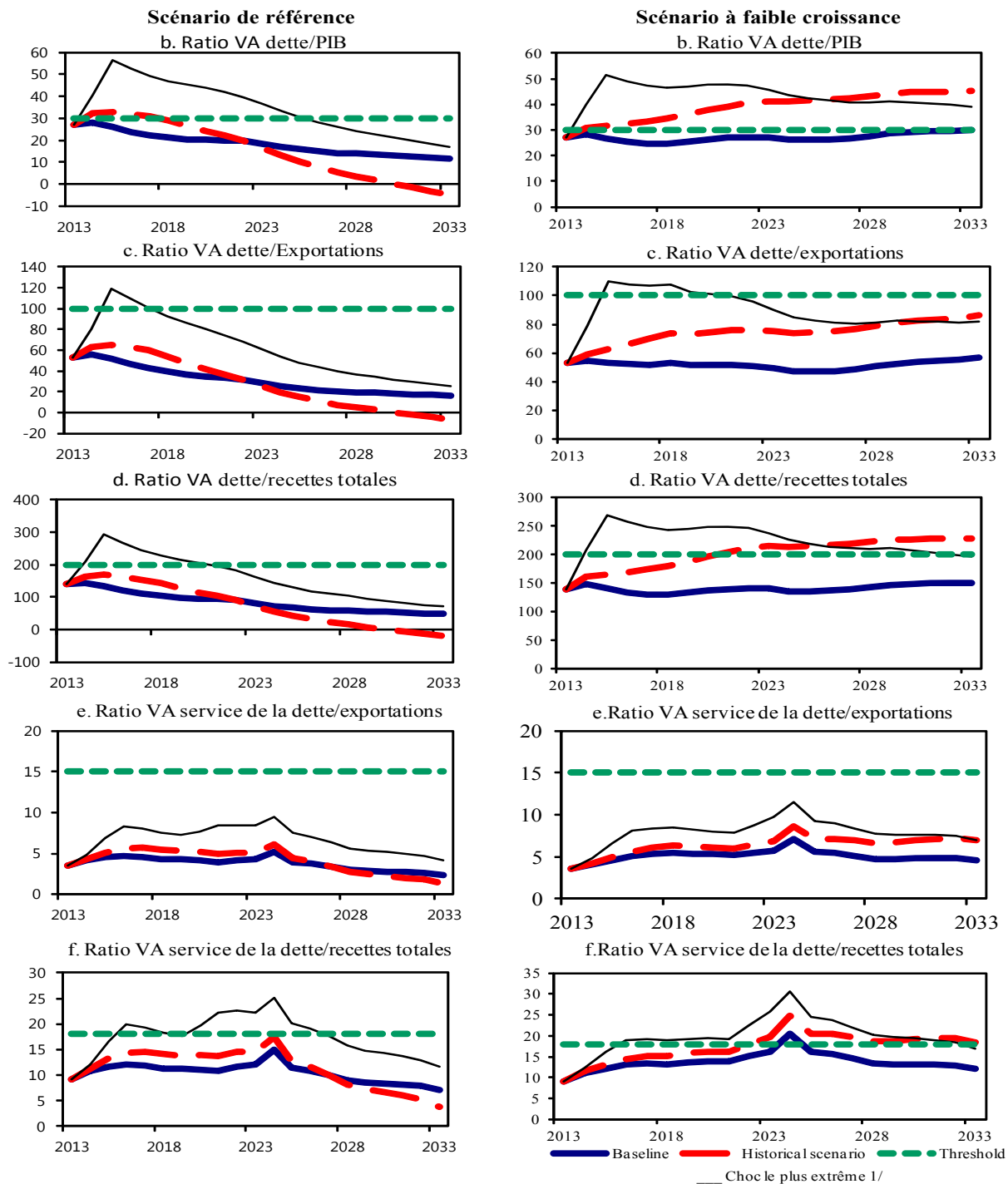
Tableau 3b. Côte d'Ivoire: Analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette publique, 2013–33

	Projections							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2023	2033
Ratio de la VA de la dette au PIB								
Référence	42	41	39	37	35	33	27	20
A. Différents scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire aux moyennes historiques	42	43	42	40	39	37	28	4
A2. Le solde primaire est inchangé depuis 2013	42	41	39	36	34	32	25	15
A3. Croissance du PIB plus faible de manière permanente ^{1/}	42	41	40	38	37	37	38	54
B. Tests paramétrés								
B1. La croissance du PIB réel est à la moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	42	47	53	54	56	57	69	88
B2. Le solde primaire est à la moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	42	42	40	37	35	34	28	20
B3. Combinaison de B1-B2 avec des chocs à un demi écart-type	42	44	45	45	46	48	56	71
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	42	52	48	45	43	40	34	26
B5. Augmentation de 10% du PIB dans d'autres flux créateurs de dettes en 2014	42	50	48	45	43	41	34	24
Ratio de la VA dette aux recettes ^{2/}								
Référence	197	186	180	169	158	150	114	79
A. Différents scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire aux moyennes historiques	197	194	192	183	172	164	113	14
A2. Le solde primaire est inchangé depuis 2013	197	187	180	167	154	145	106	61
A3. Croissance du PIB plus faible de manière permanente ^{1/}	197	188	184	176	168	165	157	217
B. Tests paramétrés								
B1. La croissance du PIB réel est à la moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	197	212	242	246	248	254	284	353
B2. Le solde primaire est à la moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	197	189	184	173	161	153	117	80
B3. Combinaison de B1-B2 avec des chocs à un demi écart-type	197	199	204	207	207	212	233	286
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	197	235	225	209	193	183	141	105
B5. Augmentation de 10% du PIB dans d'autres flux créateurs de dettes en 2014	197	229	222	208	194	184	141	96
Ratio du service de la dette aux recettes ^{2/}								
Référence	13	14	14	14	14	13	13	9
A. Différents scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire aux moyennes historiques	13	15	15	16	15	14	13	-3
A2. Le solde primaire est inchangé depuis 2013	13	14	14	14	14	13	12	6
A3. Croissance du PIB plus faible de manière permanente ^{1/}	13	14	14	15	15	15	18	26
B. Tests paramétrés								
B1. La croissance du PIB réel est à la moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	13	15	17	20	23	25	34	45
B2. Le solde primaire est à la moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	13	14	14	15	15	14	14	9
B3. Combinaison de B1-B2 avec des chocs à un demi écart-type	13	15	16	16	16	19	28	36
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	13	16	18	19	20	20	22	19
B5. Augmentation de 10% du PIB dans d'autres flux créateurs de dettes en 2014	13	14	16	24	23	17	17	11

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Suppose que la croissance du PIB est à la référence moins un écart-type divisé par la racine carrée de la longueur de la période de projection.^{2/} Les recettes incluent les dons.

Graphique 3. Côte d'Ivoire: AVD extérieure des PFR : scénarios de référence et à faible croissance



Sources: Autorités ivoiriennes; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en

2023. Dans les deux scénarios, les graphiques b, c, d, e, et f correspondent à celui du choc combinaison.



Communiqué de presse n° 13/494
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 6 décembre 2013

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

**Le Conseil d'administration du FMI achève la quatrième revue de
l'accord au titre de la FEC en faveur de la Côte d'Ivoire et
approuve un décaissement de 75 millions de dollars**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la quatrième revue du programme économique de la Côte d'Ivoire appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de la revue permet le décaissement immédiat d'un montant équivalant à 48,78 millions de DTS (soit 75 millions de dollars) en faveur de la Côte d'Ivoire, ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à un montant équivalant à 308,94 millions de DTS (soit 475,2 millions de dollars). En outre, le Conseil d'administration a achevé les consultations au titre de l'Article IV avec la Côte d'Ivoire. Un communiqué de presse y afférent sera publié en temps utile.

Le Conseil d'administration a approuvé l'accord triennal au titre de la FEC en faveur de la Côte d'Ivoire le 4 novembre 2011 pour un montant équivalant à 390,24 millions de DTS (120 % de la quote-part du pays au FMI, voir [communiqué de presse 11/399](#)).

À l'issue des délibérations du Conseil d'administration, M. Naoyuki Shinohara, Directeur général adjoint et Président par intérim du Conseil d'administration, a publié la déclaration suivante :

«Les résultats macroéconomiques enregistrés par la Côte d'Ivoire dans le cadre du programme appuyé par le FMI ont été solides. La croissance a rebondi, sous l'effet d'une augmentation des investissements publics et du regain de la confiance des entreprises et des ménages, et l'inflation est restée modérée. De considérables progrès ont été réalisés dans le domaine des réformes structurelles. Les perspectives à moyen terme sont certes positives, mais il sera nécessaire de poursuivre la mise en œuvre de réformes et de politiques saines afin d'entretenir une forte croissance et d'améliorer les niveaux de vie, objectifs primordiaux du Plan national de développement.

«La situation budgétaire s'est sensiblement améliorée depuis 2011. Pour 2013, le déficit budgétaire devrait être inférieur au niveau programmé, en raison d'un volume de dépenses

d'équipement inférieur aux prévisions. Le projet de loi de finances de 2014 repose sur des hypothèses macroéconomiques prudentes et vise à réduire davantage le déficit budgétaire tout en permettant une augmentation des dépenses d'investissement. Il faudra cependant redoubler d'efforts pour accroître la marge de manœuvre budgétaire, notamment en élargissant l'assiette fiscale et en réduisant les exonérations. L'amélioration de la gestion des finances publiques doit également rester une priorité, et une stratégie d'endettement à moyen terme s'impose pour sauvegarder la viabilité extérieure.

«Globalement le secteur bancaire de la Côte d'Ivoire est solide, mais il a besoin d'être renforcé pour mieux accompagner le développement économique et l'inclusion financière. De manière plus précise, des mesures sont nécessaires pour améliorer le dispositif de supervision, faciliter la gestion des liquidités bancaires et promouvoir le crédit au secteur privé.

«Les autorités ont appliqué plusieurs mesures pour améliorer la gouvernance et le climat des affaires, mais d'autres initiatives s'imposent pour renforcer le cadre légal afin de mobiliser l'investissement extérieur et l'investissement intérieur privé».



Communiqué de presse n° 13/515
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 6 décembre 2013

Fonds monétaire international
Washington, DC 20431 (USA)

Le Conseil d'administration du FMI conclut les consultations de 2013 au titre de l'article IV avec la Côte d'Ivoire

Le 6 décembre 2013, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les consultations de 2013 au titre de l'article IV avec la Côte d'Ivoire¹.

Généralités

La Côte d'Ivoire se remet d'une longue période de stagnation économique et de conflit politique qui a abouti à la crise postélectorale de fin 2010 et début 2011. Le conflit a provoqué une baisse de plus de 40 % du revenu réel par habitant par rapport au niveau record de 1978 et le taux de pauvreté est monté à près de 50 %, contre 37 % en 1995. Au lendemain de la crise postélectorale, le nouveau gouvernement a engagé le processus de normalisation sociopolitique et a rapidement mis en place un programme de redressement économique. Ce programme, qui s'appuie sur le Plan national de développement 2012–15, est soutenu par le FMI dans le cadre de la facilité élargie de crédit.

La situation sociopolitique s'est nettement améliorée ces deux dernières années, mais des difficultés subsistent. Le pays est maintenant réunifié sur le plan administratif, un cycle électoral complet s'est déroulé et l'insécurité a diminué. Des mesures ont été prises pour incorporer les anciens combattants dans les forces de sécurité et la fonction publique. La réconciliation politique se poursuit, de même que le rétablissement de la cohésion sociale, mais les progrès restent laborieux.

Les autorités ont considérablement avancé dans la réalisation de leur objectif qui consiste à stimuler la croissance à moyen terme pour rehausser les niveaux de vie et faire en sorte que le pays acquière le statut de pays émergent à l'horizon 2020. Un soutien financier extérieur considérable, notamment sous la forme de l'allègement de dette obtenu après que le pays eut

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du Conseil d'administration.

atteint le point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), un vaste programme de relance budgétaire et un regain de confiance dans le secteur privé sont autant d'éléments qui ont aidé à limiter la récession de 2011 à 4,7 % et à susciter un rebond de 9,8 % de la croissance économique en 2012. L'inflation moyenne est descendue de 4,9 % en 2011 à 1,3 % en 2012. Le déficit budgétaire global a diminué, en passant de 5,7 % du PIB en 2011 à 3,4 % en 2012. Le solde extérieur courant est devenu négatif sous l'effet de la montée en flèche des importations liées aux investissements et du vigoureux rebond de l'activité économique.

La forte dynamique de croissance s'est poursuivie en 2013, en s'appuyant sur la vigueur de l'investissement public, mais aussi sur la reprise de l'investissement privé. D'après les projections, la croissance devrait atteindre 8,7 % en 2013 et l'inflation devrait rester inférieure au critère de convergence régional de 3 %. Le déficit budgétaire global devrait continuer de diminuer et s'établir autour de 2,7 % du PIB. Sous l'effet de l'activité économique, les importations continueront d'augmenter et le déficit extérieur courant de se creuser, en étant financé par l'investissement direct étranger et d'autres entrées de capitaux.

Les autorités ont engagé un large éventail de réformes structurelles, notamment pour améliorer le climat des affaires ainsi que la mobilisation des recettes et la gestion des finances publiques, renforcer le secteur de l'énergie et le secteur financier, et réduire la pauvreté.

Évaluation par le Conseil d'administration²

Les administrateurs félicitent la Côte d'Ivoire des bons résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par le FMI. La croissance a rebondi, sous l'effet d'une forte augmentation des investissements publics et du regain de confiance des entreprises et des ménages, et l'inflation est restée modérée. Des progrès considérables ont été réalisés dans le domaine des réformes structurelles. Les perspectives économiques à moyen terme sont positives, mais les administrateurs soulignent que des politiques et des réformes bien conçues restent indispensables pour atteindre les ambitieux objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté inscrits dans le Plan national de développement des autorités.

Les administrateurs saluent les progrès accomplis dans le domaine de la réduction du déficit budgétaire. La prudence reste essentielle en matière de finances publiques afin de dégager un espace budgétaire pour réaliser les dépenses sociales et d'infrastructure nécessaires. Les efforts devraient tendre à renforcer la mobilisation des recettes, notamment en limitant les exonérations et en élargissant l'assiette fiscale. Il importera aussi de placer la masse salariale sur une trajectoire financière viable. Les administrateurs notent avec satisfaction que les autorités sont déterminées à améliorer la gestion des finances publiques et à prendre des mesures pour renforcer la situation financière du secteur de l'électricité.

² À l'issue des délibérations, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés du Conseil d'administration à l'adresse suivante : <http://www.imf.org/external/french/np/sec/misc/qualifiersf.htm>.

Les administrateurs notent que le système bancaire est généralement solide, mais qu'il devrait être renforcé de manière à élargir l'accès aux services financiers et à développer le secteur financier. Ils recommandent aux autorités d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie prévue de réforme du secteur financier, en assurant notamment un respect plus rigoureux de la réglementation prudentielle et le règlement rapide de la situation des banques publiques en difficulté.

Les administrateurs insistent sur la nécessité de préserver la stabilité extérieure en faisant preuve de prudence dans la gestion des emprunts et de la dette extérieurs. À cet égard, ils attendent avec intérêt qu'une stratégie d'endettement à moyen terme soit définie. En ce qui concerne l'intention des autorités d'émettre des euro-obligations, les administrateurs recommandent d'obtenir une notation avant l'émission et insiste sur la nécessité d'évaluer soigneusement les conditions du marché avant d'émettre des obligations.

Les administrateurs soulignent que des réformes plus approfondies sont nécessaires pour améliorer le climat des affaires et la gouvernance. Pour attirer les investisseurs étrangers et intérieurs, il convient en priorité de renforcer le cadre juridique et de réduire la proportion des marchés publics attribués sans appels d'offres concurrentiels.

Côte d'Ivoire : principaux indicateurs économiques, 2011–18

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
		Est.	Proj.			Proj.		
	(Variations annuelles en pourcentage)							
Revenu national								
Croissance du PIB réel	-4,7	9,8	8,7	8,2	8,1	7,8	7,5	7,0
Indice des prix à la consommation (fin de période)	2,0	3,4	2,0	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Monnaie et crédit								
Monnaie au sens large	12,5	4,4	16,6	12,0	10,4	9,9	9,7	9,0
Crédit net à l'État (pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)	1,6	5,5	2,1	1,5	0,0	0,3	0,7	0,6
Crédit net au secteur privé (pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)	2,3	3,9	6,8	4,5	4,9	4,9	4,2	3,3
	(Pourcentage du PIB)							
Opérations de l'administration centrale								
Total recettes et dons	20,3	20,8	21,3	22,0	21,5	21,7	22,0	22,1
Total recettes	19,9	20,2	19,6	19,6	19,4	19,6	20,1	20,4
Total dépenses	25,9	24,2	24,0	24,3	24,6	24,8	25,2	25,2
Solde de base primaire	-2,9	-1,4	-0,2	-0,1	-0,3	0,0	0,2	0,4
Solde global, dons compris base ordonnancements	-5,7	-3,4	-2,7	-2,3	-3,1	-3,2	-3,1	-3,1
Secteur extérieur								
Exportations, f.à.b (millions de DTS)	7801,7	7817,7	8554,7	9428,4	10346,0	11428,5	12795,9	14522,5
Importations, f.à.b (millions de DTS)	-4114,9	-5529,2	-6663,1	-7528,5	-8551,1	-9790,1	-11271,1	-12915,4
Croissance en volume des exportations	-2,0	5,8	8,8	10,6	12,2	13,1	13,7	14,7
Croissance en volume des importations	-14,5	35,7	19,9	17,1	16,6	16,3	16,0	15,0
Solde extérieur courant (transferts officiels compris)	12,9	-1,3	-1,8	-3,1	-3,9	-5,1	-5,8	-6,7
Solde extérieur courant (transferts officiels non compris)	12,9	-1,4	-3,2	-5,2	-5,8	-6,9	-7,5	-8,2
Réserves officielles brutes (millions de DTS)	2663,4	2205,0	2806,8	3399,7	3724,3	4152,4	4599,2	5097,1
Dettes								
Dettes extérieures publiques	55,1	30,7	28,1	28,0	26,5	25,5	24,7	24,1
Dettes publiques brutes	73,7	49,2	42,9	40,7	39,4	38,3	37,1	36,2

Sources : autorités ivoiriennes; estimations et projections des services du FMI.

Déclaration de M. Kossi Assimaidou, Administrateur pour la Côte d'Ivoire

Le 6 décembre 2013

La ferme détermination et la politique avisée des autorités ivoiriennes que je représente contribuent à la réussite de leurs efforts en vue de consolider le rebond économique de 2012 pour établir des perspectives de croissance soutenue. Après le pic de 9,8 %, les autorités tablent sur un taux de croissance d'environ 9 % pour 2013 et supérieur à 10 % à moyen terme, conformément aux objectifs énoncés dans le Plan de développement national 2012–15. La mise en œuvre du programme économique et financier appuyé par un accord au titre de la FEC s'est poursuivie dans des conditions satisfaisantes, ce qui a permis aux autorités de compléter les efforts internes en mobilisant l'appui de la communauté financière internationale en faveur de leurs plans de développement. De ce fait, l'économie est en bonne voie pour mettre à profit les dividendes de l'allègement de la dette, recueillir les fruits de la normalisation de la situation sociale, politique et sécuritaire, et réaliser à terme l'objectif des autorités, qui ambitionnent de transformer la Côte d'Ivoire en une nation émergente à l'horizon 2020.

Au nom des autorités ivoiriennes, je tiens à remercier le Conseil d'administration, la direction et les services du FMI de leur soutien, qui a contribué à cette évolution positive. Le dialogue continu a aidé les autorités à étayer le cadre macroéconomique et à mettre en œuvre leur vaste programme de réformes structurelles. La récente visite des services du FMI à Abidjan a illustré à nouveau cette coopération constructive dans le contexte des consultations de 2013 au titre de l'article IV et de la quatrième revue de l'accord FEC. De façon générale, les autorités ivoiriennes estiment que les observations formulées dans le rapport des services du FMI rendent bien compte des entretiens, qui ont porté sur les enjeux de la stabilité macroéconomique, ainsi que sur les mesures à moyen terme qu'il serait indiqué de prendre pour stimuler la croissance tirée par le secteur privé, créer des emplois et améliorer le niveau de vie.

Évolution récente et mise en œuvre du programme

La ferme prise en main du programme et la volonté de réforme des autorités ne se sont pas démenties. Elles ont continué à asseoir les orientations budgétaires sur des bases solides. Les résultats du premier semestre de 2013 ont été très satisfaisants, grâce à des mesures visant à accroître les recettes et à maîtriser les dépenses courantes. Tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs pour la fin juin ont été observés. Cette bonne

tenue des finances publiques positive devrait se confirmer au second semestre et surpasser les prévisions, puisque l'on estime maintenant qu'à la fin de l'année 2013, le déficit primaire de base sera ramené de 0,3 à 0,2 % du PIB. Les dépenses de lutte contre la pauvreté ont aussi donné des résultats supérieurs aux prévisions.

Sur le plan structurel, des progrès notables ont été accomplis et des réformes très complexes, qui étaient parfois restées longtemps en panne, ont été parachevées. Les autorités ont notamment mis au point une stratégie à moyen terme pour maîtriser la masse salariale, une stratégie de gestion de la dette à moyen terme et un plan d'action pour régulariser les arriérés intérieurs. Sur ce dernier point, les autorités ivoiriennes ont récemment annoncé, à la suite d'un audit, l'apurement de 51,1 milliards, sur un total de 98,3 milliards de francs CFA, à compter du 15 décembre. Cet effort témoigne de leur volonté de continuer à améliorer la gestion des finances publiques et à redresser les comptes des petites et moyennes entreprises. Ce soutien au secteur privé devrait s'ajouter aux très nettes améliorations récemment apportées à la pratique des affaires. En effet, le rapport de la Banque mondiale Doing Business 2014 classe la Côte d'Ivoire parmi les 10 pays au monde où le climat des affaires s'est le plus amélioré en 2012/13. Tant la création d'entreprises privées que les investissements directs étrangers (IDE) sont montés en flèche, à la suite des vastes réformes accomplies en 2012/13 sur plusieurs fronts, y compris l'ouverture d'un guichet unique pour faciliter la constitution d'une société, la réduction de 72 % du coût de démarrage des petites entreprises et l'institution d'un tribunal de commerce spécialisé pour faciliter l'exécution des contrats. Ce grand ensemble de réformes en cours, ainsi que la normalisation de la situation sécuritaire et les progrès de la réconciliation nationale et du dialogue politique devraient renforcer la confiance du secteur privé et la pratique des affaires, conformément à l'objectif des autorités, qui ambitionnent de faire en sorte que le climat des affaires devienne l'un des meilleurs en Afrique au cours des prochaines années.

Les avancées sur le plan des réformes structurelles et de la gestion des finances publiques ont favorisé la croissance vigoureuse du PIB réel, que les estimations prudentes des services du FMI chiffrent à 8,7 % en 2013. Les moteurs principaux de cette réussite sont les investissements publics réalisés notamment dans les infrastructures et les secteurs de l'énergie, de la santé et de l'éducation, ainsi que les investissements privés, intérieurs et extérieurs. D'après les projections, l'inflation devrait rester inférieure au taux régional commun de 3 %. La situation des comptes extérieurs est saine; le petit déficit extérieur courant dû au montant élevé des importations liées aux investissements est contrebalancé par l'aide extérieure et l'augmentation des IDE. Pour l'avenir, les autorités sont

déterminées à affermir encore la conjoncture globale en redoublant d'efforts pour parachever les réformes encore à la traîne, en définissant notamment un plan d'action pour restructurer les banques publiques et une stratégie de développement du secteur financier. De plus, conscientes des défis économiques qui persistent, les autorités envisagent pour 2014 et le moyen terme un ensemble de mesures touchant un grand nombre de domaines, des finances publiques à la gouvernance, en passant par le renforcement de la compétitivité de l'économie, la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté.

Enjeux et politiques à venir

Affermir la politique budgétaire et améliorer la gouvernance. Les autorités ivoiriennes se donnent pour objectif prioritaire de maintenir la viabilité des finances et de la dette publiques à moyen terme en prenant des mesures de mobilisation des recettes et de rationalisation des dépenses afin de dégager un volant de ressources pour les investissements et la lutte contre la pauvreté. Afin de préserver un excédent approprié du budget primaire, elles sont décidées à accroître l'assiette fiscale en rationalisant les exonérations, en réformant la TVA et en renforçant la collecte de l'impôt. À cet égard, le budget 2014 prévoit une augmentation sensible des recettes fiscales, du fait de l'amélioration de la collecte de la TVA et de l'impôt sur les bénéfices et de la meilleure évaluation des droits d'importation. Sur la base des recommandations des missions d'assistance technique, du FMI entre autres, les marchandises seront mieux enregistrées et la lutte contre la fraude sera intensifiée par l'administration douanière. À terme, le gouvernement redoublera d'efforts pour élargir l'assiette fiscale tout en ménageant le juste équilibre entre la nécessité d'accroître les recettes et l'impératif de préserver un régime fiscal prévisible et attrayant pour les investisseurs. Côté dépenses, les autorités ont retenu une stratégie à deux volets pour rationaliser les dépenses et en accroître l'efficacité au regard des objectifs du gouvernement. Elles comptent dans un premier temps améliorer le processus budgétaire en accroissant la transparence et la traçabilité de la chaîne de la dépense. Elles sont deuxièmement déterminées à poursuivre l'amélioration de la gouvernance, tant en matière de marchés publics que pour d'autres aspects de la gestion des finances publiques.

Les autorités pensent que la création d'un nouveau ministère du budget, à la suite du remaniement ministériel du 19 novembre dernier, devrait permettre de mettre davantage l'accent sur la saine gestion des finances publiques et promouvoir les réformes du secteur, en vue de préserver la viabilité budgétaire. En outre, le réajustement salarial

programmé en 2014 devrait aider à amortir l'impact négatif sur le moral et la productivité des fonctionnaires d'un gel des salaires qui a duré 20 ans. Il devrait aussi fournir une base plus solide grâce à laquelle la stratégie à moyen terme visant à maintenir la viabilité de la masse salariale devrait porter ses fruits.

Renforcer la compétitivité de l'économie pour promouvoir la création d'emplois. En 2014 et par la suite, l'État continuera à investir dans les infrastructures, dans le but de réduire le coût de la pratique des affaires et par conséquent d'attirer plus d'investissements privés, tout en améliorant la compétitivité hors prix de l'économie. La création ou l'expansion des zones industrielles complétera le réseau des infrastructures économiques (télécommunications, routes, énergie et ports). Le développement du secteur privé est essentiel du point de vue des autorités, qui visent un taux de croissance à deux chiffres dans les années à venir et ambitionnent de faire entrer la Côte d'Ivoire dans le club des nations émergentes à l'horizon 2020. Elles entendent donc faire passer le taux d'investissement de 13,7 % du PIB en 2012 à 19,6 % du PIB en 2015, 60 % des investissements étant le fait du secteur privé. À cette fin, il est prévu de promouvoir les partenariats public-privé, et bien d'autres mesures sont envisagées. D'après les données préliminaires provenant du guichet unique, le nombre de créations d'entreprises et l'emploi dans le secteur formel ont augmenté en 2013. Pour ce qui est du capital humain et des qualifications de la main-d'œuvre, les autorités continueront à mettre l'accent sur la qualité des soins de santé et de l'éducation. Elles sont aussi déterminées à renforcer l'intégration régionale par le biais de divers projets régionaux d'infrastructures qui confirmeront le rôle de locomotive de la Côte d'Ivoire dans la sous-région.

En vue de l'expansion du secteur privé, la stratégie gouvernementale privilégie le développement des PME. Le gouvernement a ainsi lancé en novembre une ambitieuse initiative intitulée « Programme Phoenix pour les PME ». Il repose sur quatre piliers : facilitation de l'accès au crédit et aux marchés; renforcement des capacités et des compétences entrepreneuriales; amélioration du climat des affaires et promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation. Ce programme sera doté d'un fonds de 300 à 400 millions de dollars EU et doit permettre de faire passer le nombre de PME de 50.000 à l'heure actuelle à 120.000 sur une période de 6 ans, et la contribution du secteur au PIB de 35 à 40 %.

Favoriser le développement du secteur financier. Pour que le secteur privé prospère, les autorités ont conscience qu'il doit être soutenu par un secteur financier solide et bien développé, afin de faciliter l'accès au crédit des entreprises et des ménages. Bien que le

système bancaire soit globalement solide, il présente certains points faibles : développement insuffisant; manque de diversification; accès limité au crédit et fragilité de certaines banques publiques. Pour remédier à ces déficiences, les autorités sont en train de mettre au point une stratégie de développement du secteur financier, avec l'assistance de la Banque mondiale. Parallèlement, à la suite d'un audit des banques publiques, le gouvernement planche sur une méthode globale — restructuration et/ou privatisation — en fonction du rôle que l'État sera appelé à jouer dans le secteur.

Amélioration du niveau de vie et lutte contre la pauvreté. Les autorités ivoiriennes n'ignorent pas que des décennies de croissance stagnante, compliquées par une longue crise politique, ont été très préjudiciables pour le niveau de vie. Elles sont convaincues qu'une croissance rapide ne peut être viable que si elle est équitable pour toutes les couches de la population. C'est pourquoi elles ont entrepris un vaste programme de réparation et d'expansion des services essentiels — routes, eau potable, santé, éducation, sécurité et électricité. La réforme mise en œuvre dans les secteurs du cacao, du café, des noix de cajou et du coton, qui vise à garantir un prix d'au moins 60 % du cours international aux agriculteurs qui se comptent par centaines de milliers, est une étape majeure pour améliorer le revenu et le niveau de vie dans les zones rurales où la pauvreté fait rage. De nombreuses initiatives ont aussi été lancées pour fournir du microcrédit aux femmes, en particulier dans les zones rurales et à la périphérie des grandes villes. Les groupes vulnérables, en particulier les ex-combattants, reçoivent une formation professionnelle en vue de leur réinsertion dans des activités génératrices de ressources. Toutes ces initiatives devraient aider les autorités à se rapprocher de leur objectif qui est de diviser par deux le nombre de personnes vivant dans la pauvreté au cours des années à venir.

Conclusion

La situation économique de la Côte d'Ivoire a évolué de manière positive ces deux dernières années, après une longue période de croissance morose. Grâce à un contexte macroéconomique stable et à des réformes structurelles menées à un bon rythme, le PIB réel a grossi à vive allure et l'année 2014 devrait confirmer l'essor vigoureux de la croissance. L'accord au titre de la FEC a formé le cadre approprié pour les efforts engagés par les autorités arrangement afin de réaliser les objectifs de développement exposés dans le Plan de développement national 2012–15.

Dans une perspective d'avenir, les autorités ivoiriennes sont tout à fait déterminées à remédier aux goulets d'étranglement subsistants, qui empêchent l'éclosion d'une économie diversifiée offrant de plus en plus de perspectives d'emploi, notamment pour les jeunes. À cet égard, des efforts redoublés seront engagés afin de parachever les réformes restant à accomplir et préserver l'élan des progrès satisfaisants déjà accomplis sur le plan de la consolidation macroéconomique et de la transformation de l'économie. Compte tenu des résultats déjà obtenus et de la ferme volonté de mener à bien le processus de réforme dont font montre les autorités ivoiriennes, j'ai l'honneur de demander au Conseil d'administration d'approuver la conclusion de la quatrième revue au titre de la FEC ainsi que celle des consultations de 2013 au titre de l'article IV.